Duplicate —

Not cataloged

MANDEMENT
ET
INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME
EVESQUE DE MARSEILLE,

PORTANT CONDAMNATION D'UN LIVRE intitulé : *Traitez de Pieté composez par M. Hamon, pour l'Instruction & la Consolation des Religieuses du P. R. à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.* A Amsterdam, chez Nicolas Potgieter Libraire C. vis-à-vis la Bourse. 1727.

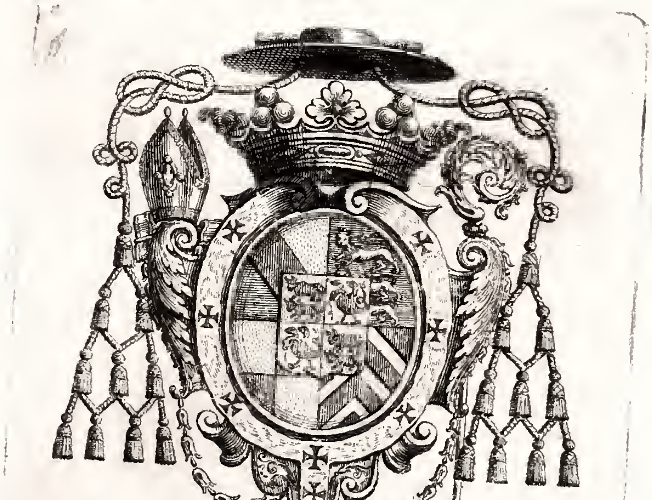

A PARIS,
Chez DELUSSEUX, Imprimeur-Libraire de Monseigneur le DAUPHIN, ruë & Porte St. Jacques.

M. DCC. XXXVIII.
Avec Privilege du Roi.

MANDEMENT

ET

INSTRUCTION
PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME
EVESQUE DE MARSEILLE,

PORTANT condamnation d'un Livre intitulé : *Traitez de Pieté, compoſez par M. Hamon, pour la Conſolation des Religieuſes du P. R. à l'occaſion des differentes épreuves auſquelles elles ont été expoſées.* A Amſterdam, chez Nicolas Potgieter Libraire C. vis-à-vis la Bourſe, 1727.

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence Divine & la Grace du Saint Siége Apoſtolique, Evêque de Marſeille, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint Arnould de Metz, & de celle de Notre-Dame de Chambons, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils : Au Clergé Seculier & Regulier de notre Dioceſe : Salut & Benediction en N. S. J. C.

I. Ce qui a donné lieu à cette Instruction.

Les Ennemis de l'Eglise ne cessent, Mes très-chers Freres, de tendre des piéges à votre Foi. Que ne mettent-ils pas en usage pour répandre par tout l'esprit de rebellion, & pour le porter jusques dans des cœurs consacrez à Dieu ? Peu contens de publier de nouveaux Ecrits pour soûlever, s'il étoit possible, tous les Fidéles contre l'Epouse de Jesus-Christ, & contre ses irréformables décrets, ils font encore revivre des Ouvrages pernicieux, dont on avoit perdu le souvenir.

Leurs plumes vénales ne les servent point à leur gré; & quoique la France soit innondée des Libelles qu'elles enfantent chaque jour, ils se croyent obligez de retirer de la poussiére les écrits de leurs Ancêtres, & ils choisissent les plus impies & les plus séditieux. Ils se flatent peut-être que plus ces Ouvrages sont anciens, moins ils attireront l'attention des premiers Pasteurs, & qu'échapant ainsi à une juste condamnation, ils pourront plus aisément faire, au moins sur les foibles & sur les ignorans, des impressions qui seront dans la suite difficiles à effacer.

Du nombre de ces anciens Ouvrages, est un Livre intitulé, *Traitez de Pieté composez par M. Hamon, pour l'Instruction & la Consolation des Religieuses du* P. R. *à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.*

A peine ce Livre étoit-il connu à Marseille il y a quelques années; & s'il y étoit entre les mains des Partisans de l'Appel, il y étoit dans un profond secret. Ils auroient rougi alors de publier une morale qu'ils n'ont point de honte de suivre aujourd'hui.

Des circonstances semblables à celles qui firent composer cet Ouvrage, l'ont fait sortir des ténébres, où il auroit dû être à jamais enseveli. On le donne furtivement à ceux que leur révolte rend indignes de la participation des Sacremens; on en fait des extraits que l'on répand, & parmi les Laïques, & dans les Monastéres; on le cite avec éloge dans des Manuscrits (*a*) qui en sont comme les abregez, afin d'exciter la curiosité des Lecteurs, & de les engager à chercher dans la source le poison qui en découle. C'est sur-tout dans les Diocéses où il est plus difficile de tromper la vigilance des Confesseurs, que l'on distribuë cet Ouvrage avec plus de zéle & avec plus de secret.

Pourrions-nous, M. T. C. F. être les témoins de ces entre-

(*a*) On a entre les mains quelques-uns de ces extraits & de ces abregez, surpris à des Religieuses séduites par le Parti.

prises, sans venir au secours de votre foi? Laisserions-nous l'Ennemi agir au milieu de vous, sans vous le faire connoître? & de quel crime ne nous rendrions-nous pas coupables devant Dieu, si nous négligions de dévoiler ses artifices, & de prévenir ses desseins?

L'Auteur de l'Ouvrage que l'on répand parmi vous, n'étoit qu'un simple Laïque, qui exerçoit la Medécine à Port-Royal. S'il étoit aussi habile daus son Art que son Editeur le publie, il paroît peu versé dans la lecture des Livres Saints & des Peres, puisqu'il cite presque toûjours les uns & les autres à contre-sens. De tous les Ouvrages des Peres, celui qu'il semble avoir le plus lû, c'est le Commentaire de St. Ambroise sur le Pseaume 118. Il le cite très-souvent, mais avec si peu d'attention ou de lumiéres, qu'il met (*a*) quelquefois à côté d'une traduction infidéle, le texte latin qui en découvre l'infidélité. Par quel endroit, dira-t'on, a-t'il donc mérité la considération où il est dans son Parti? Et pourquoi le fait-on reparoître sur les rangs? Vous sçavez, M. T. C. F. que ce n'est pas là le seul Ecrivain de ce Parti, qui donne lieu à une pareille interrogation, & qu'un grand zéle pour les nouvelles opinions, y tient lieu d'un grand mérite. Hamon a cependant quelque chose de plus que ce mérite général. Il sçait s'enveloper dans les termes de son Art, qu'il tache d'ajuster à la science de la Religion, & dans des expressions embarrassées, plus propres souvent qu'un stile lumineux à faire impression sur des personnes ignorantes, telles qu'étoient celles pour lesquelles il écrivoit. Il surpasse en hardiesse ceux qui de son tems étoient les chefs du Parti; & dans l'explication des impietez qu'il avance, il ne se met pas toûjours en peine d'éviter les expressions des Protestans qu'il copie. II. Caractére du Sr. Hamon.

» C'est un homme inquiet & remuant, disoit Tertulien, en » parlant de Praxeas; il est enflé de l'honneur du Martyre dont » il se vante, pour avoir seulement souffert pendant peu de tems » l'ennui d'une prison ordinaire: mais quand même il auroit livré » son corps aux plus affreux supplices, cela ne lui serviroit de » rien, parce qu'il n'a pas la charité. Tert. C. Prax.

Inquiet comme Praxeas, turbulent, enflé de l'honneur du Martyre, dont il ose se vanter, Hamon seroit peint au naturel dans ce portrait, si, comme Praxeas, il avoit souffert l'ennui de

(*a*) Voyez ci-après les Paragrafes 16. & 18.

la prison; pour avoir confessé le nom de Jesus-Christ devant un Prince idolâtre.

Ce sont là les avantages qui l'ont rendu si recommandable parmi les siens, & que les Sectes naissantes ne négligerent jamais. Dans l'Avertissement mis à la tête de ses Traitez, on lui prodigue des éloges, qui le mettent en parallele avec les plus grands Docteurs & les plus grands Saints. On y avertit les Lecteurs *de la peine que s'est donnée* M. Nicole *de recueïllir lui-même ces traitez*, & d'en composer *les Préfaces*. C'est sans doute avertir que l'on ne doit point regarder cet Ouvrage comme une Piece hasardée par un Laïque que son ignorance égare, & que les Chefs du Jansenisme desavoüent; mais comme une Piece avoüée & adoptée par les Chefs, & révérée par les Disciples. C'est encore avertir que les Mysteres étonnans que renferme ce Livre, sont les Mysteres du Parti. Ecoutez-les, M. T. C. F. & reconnoissez-y les horreurs que les Ennemis de l'Eglise couvrent sous le voile trompeur de la pieté, & sous les fausses apparences d'une Morale plus severe.

III. Idée générale de l'Ouvrage du Sr. Hamon.

L'Esprit de révolte & d'impieté s'annonce dès le titre de cet Ouvrage: *Traitez de Pieté composez par M. Hamon, pour l'Instruction & la consolation des Réligieuses du Port Royal, à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.* Quiconque sçait ce que c'étoit que Port Royal, & ce que l'on appelle ici des épreuves, comprend aisément de quoi on veut instruire ces Filles rebelles à l'une & à l'autre puissance, & de quoi on entreprend de les consoler. Mais quelque scandaleux que soit ce titre, il n'est pas néanmoins assés assorti, & il promet beaucoup moins de scandale, que le Livre n'en donne en effet.

Non seulement le Jansenisme, que l'Auteur appelle la cause de *l'innocent*, & ceux qui pour la défense de cette cause sont privés des Sacremens, y sont canonisés dans des termes qui étonnent quand on les lit; mais les puissances que Saint Paul appelle *sublimes*, y sont outragées; les Sacremens blasphêmés, les Priéres & les Censures de l'Eglise méprisées, & les Dogmes les plus clairement établis, ou revoqués en doute, ou condamnés. Telles sont les Instructions que l'on donnoit dès-lors aux victimes du Parti; tels les moyens que l'on employoit déja pour les consoler. Le détail en est d'autant plus important, qu'on les renouvelle aujourd'hui au milieu de vous, & que rien n'est plus propre à en prevenir les funestes effets, que d'en dévoiler les horreurs

IV.
Hamon canonise le Jansenisme en des termes dont, quand on les lits, on a de la peine à croire qu'il ait pû se servir.

Le Jansenisme, selon Hamon, n'est point une Héresie condamnée par l'Eglise. C'est une *cause* si sainte, que d'être privé des Sacremens pour sa défense, ce n'est pas seulement une preuve de fidelité, (*a*) un gain, (*) un mérite & une gloire, c'est (*b*) une espéce de Sacrement qui remet tous les crimes; (†) une source d'Indulgences plus abondante que la Confession elle-même; un moyen général qui peut suppléer à tout, même au Baptême. *Voulez-vous*, dit-il, aux Filles séduites qu'il se propose d'instruire & de consoler, *que je* (c) *vous le dise en un mot?* Ecoutez, M. T. C. F. ce mot impie. C'est l'abregé de tout ce que le Parti a jamais dit de plus extravagant en faveur de sa cause. *Je serai absous*, dit-il, *par le mérite de la cause pour laquelle je ne suis point absous. Cela suffiroit*, continue-t'il, (*d*) *quand j'aurois commis plusieurs crimes; cela suffiroit quand même je n'aurois pas été baptisé. A plus forte raison cela suffiroit pour des pechés legers qui dans la rigueur, & selon la Doctrine de l'Eglise, n'ont pas besoin même d'être absous.*

(*a*) Pag. 90.
(*b*) Ibid.
(*c*) Pag. 100.
(*d*) Ibid.

Voilà, M. T. C. F. une route facile, tracée au pécheur pour expier ses pechés. Tout consiste à n'être point absous pour cause de Jansenisme. Les autres pécheurs doivent porter & sentir le poids de leur peché, & c'est, selon un des principaux oracles de la nouvelle Secte, (*e*) *une conduite pleine de sagesse, de lumieres & de charité, de donner aux ames le tems de porter avec humilité, & de sentir l'état du peché.* Mais cette loi rigoureuse n'est point pour le Jansenisте privé des Sacremens. Il sera *absous par le mérite de la cause pour laquelle* il n'est *point absous. Cela suffiroit, quand* il auroit *commis plusieurs crimes; cela suffiroit, quand même* il n'auroit *pas été baptisé.* Rien de plus consolant pour les personnes qui s'aveuglent jusqu'à le croire : & nous éprouvons avec douleur qu'on en trouve jusques dans les plus saintes Professions. Mais rien de plus capable de découvrir à quel dessein,

(*e*) Prop. 87. condam. par la Bulle *Unigenit.*

(*) „ Ce manque de Confession n'est point ici un accident, c'est une punition de la „ part des hommes à cause de la fidélité qu'on a pour Dieu, par consequent c'est une „ gloire & un mérite. Dans cette impuissance où l'on est de se confesser, non seulement „ il n'y a point de crime qui ne soit remis, mais j'ose dire même que le refus seul „ qu'on fait d'admettre le Pénitent à la Confession, est capable de le laver, s'il le souf- „ fre dans un esprit d'humilité & de reconnoissance. *Pag.* 91. S'il y a du mérite à se „ confesser, comme il ne faut pas en douter, il y a double mérite à ne se point con- „ fesser, quand c'est pour l'amour de lui qu'on ne se confesse pas. Je dis trop peu, car „ je ne doute point qu'il n'y en ait au centuple à se priver de cet avantage.... *pag.* 94.

(†) Non seulement nos pechés nous seroient pardonnés sans Confession, mais nous en recevrions une plus grande indulgence de J. C. *pag.* 90.

& avec quelle sincerité ceux qui resistent aux dernieres Décisions de l'Eglise, font paroître tant de zéle pour la pureté & l'austerité de la Morale.

V. Eloge étonnant qu'Hamon fait de lui-même & de ceux de son Parti.

Les éloges qu'Hamon prodigue à ces ennemis de la soûmission Chrêtienne, ne sont pas moins étonnans, que ce qu'il vient de dire de la cause qu'ils soûtiennent. Il les represente, lorsqu'ils sont privés des Sacremens, car il ne perd jamais cette circonstance de vûë, il les represente comme des hommes extraordinaires qui combattent pour J. C. qui le font triompher, qui en reçoivent les faveurs singulieres, & qui méritent des titres que l'on avoit crû jusques ici ne pouvoir convenir qu'à lui seul. *Il leur est* (a) *glorieux*, dit-il, *de se lever de la Table* de J. C. *pour aller à la tête de ses Troupes*. Ils sont (b) *avantageusement privés de l'Eucharistie*, puisqu'ils *levent l'étendart de la Croix*, & qu'ils s'opposent, *comme une forte muraille pour la maison d'Israël*. C'est-à-dire dans son langage pour l'Héresie de Jansenius. Ils ont par leur (c) *fermeté servi comme de bras à J. C. pour resister aux ennemis de la verité*. Vous sçavez ce qu'il entend & ce qu'il veut faire entendre par les ennemis de la verité. Ce sont les premiers Pasteurs à qui J. C. a confié le dépôt inalterable de la verité; & c'est en leur resistant & en les combatant, qu'Hamon & sa Troupe se signalent, qu'ils levent *l'étendart de la Croix*, & qu'ils deviennent *une forte muraille pour la maison d'Israël*.

(a) Pag. 201.
(b) Pag. 200.
(c) Pag. 414.

Il est vrai que de son aveu ces soldats n'ont pas un courage bien héroïque. *Qui n'admirera*, (d) s'écrie-t-il, *la misericorde infinie de J. C.! Il a bien vû que nous*, qui étions destinés à lui servir comme de bras par notre fermeté, *étions trop foibles pour répandre notre sang, & que nous n'étions pas en état de mourir pour son service. Qu'a-t-il fait? Afin que nous ne fussions point comme des soldats inutiles qui n'auroient pas la force de porter les armes, ni le courage de combattre sous ses enseignes, il a permis que nous eussions à souffrir la privation de l'Eucharistie.* Voilà un aveu important, & qui trahit des sentimens que l'Auteur avoit interêt de cacher. Il veut ailleurs faire regarder le refus des Sacremens comme une peine comparable au martyre, & qui, jointe au mérite de la cause, peut suppléer à tout, même au Baptême. Elle (e) *pourroit suffire*, disoit-il, *pour faire des Martirs. Cela* (f) *suffiroit quand même je n'aurois pas été baptisé.* Il nous apprend ici quelle est la vraïe idée qu'il a de cette peine. C'est une épreuve que son courage & celui des Filles qu'il console peuvent supporter.

(d) Pag. 201. & 202.
(e) Pag. 121.
(f) Pag. 100.

Mais il n'en eſt pas ainſi de la mort. Ce ſeroit un martyre au-deſſus de leur zéle & de leur force. Dieu a vû qu'ils étoient *trop foibles* pour être *en état* de le ſouffrir ; & ſi l'épreuve avoit été juſques-là, elle auroit fait plier les prétendus *bras du Seigneur*, & la *forte muraille* qui couvroit *la maiſon d'Iſraël*, auroit été renverſée.

Cet aveu, que la verité a arraché, peut, M. T. C. F. ſervir de correctif à ce que vous allez entendre. Celui qui vient de le faire ne rabat rien de la grande & magnifique idée qu'il a de lui-même & de ſa petite armée. S'ils ſont trop foibles pour répandre leur ſang & pour mourir, ils ſont aſſez forts pour imiter les ſoldats de Gédeon (*a*) juſqu'à ne pas plier *le genou pour boire.* (*a*) Pag. 442. Qu'entend-il par cette expreſſion ? Que ſeroit-ce pour lui & pour les Filles de Port Royal, que de plier le genou pour boire ? C'eſt-là une de ces expreſſions embaraſſées dont nous vous parlions en vous faiſant ſon caractére. On entrevoit aſſez cependant ce qu'il veut dire, & celles pour leſquelles il écrivoit ne le comprirent que trop. Plier le genou pour boire, eût été obéïr aux Puiſſances legitimes, pour participer à la Table du Seigneur.

Quoi qu'il en ſoit, ſi on veut l'en croire, le Seigneur (*b*) les (*b*) Ibid. a choiſis par une grace de prédilection, & a renvoyé *un grand nombre d'autres perſonnes qui devoient combattre pour la cauſe de* (*c*) Pag. 424. *Dieu.* Ils (*c*) *défendent la ſainteté de l'Evangile* ; ils rendent (*d*) (*d*) Pag. 421. *à la verité un témoignage autentique & dont on ne* peut *douter* ; (*e*) Pag. 398. Ils (*e*) en rendent un *à J. C.* même, en ſouffrant *pour une action de vertu*, c'eſt-à-dire dans leur langage, pour le mépris des Loix de l'Egliſe. Dans ce témoignage que ne trouve-t-on pas ? On y trouve (c'eſt toujours Hamon qui parle) on y trouve (*f*) *le* (*f*) Pag. 398. & 421. *ſujet d'une nouvelle Couronne*, *quelque choſe d'éclatant & d'extraordinaire*, *capable de réveiller pluſieurs ſerviteurs de Dieu qui ſont dans l'aſſoupiſſement*, *& qui dorment ſur le bord du précipice.* Ces prétendus ſerviteurs de Dieu qui dorment ſur le bord du précipice & que l'on veut réveiller, ſont les Janſeniſtes moderés, qui paroiſſent encore reſpecter les Puiſſances établies par J. C. Voilà ce qu'Hamon appelle dormir ſur le bord du précipice ; & c'eſt pour les réveiller, que lui & les Filles de Port Royal ont reçû une Miſſion, qu'ils ne rempliroient pas, s'il falloit ſouffrir la mort. Dieu a vû qu'ils étoient trop foibles pour cela, mais qu'ils rempliſſent avec force & avec courage, juſqu'à ſouffrir la privation des Sacremens.

Mais à quoi aboutit ce glorieux témoignage, & quel en est le succès? Il va jusqu'au prodige. L'auriez-vous imaginé, M. T. C. F. & le croiroit-on si on ne le lisoit, que l'orguëil de cet Ecrivain & de ceux de son Parti pût aller aussi loin? Ils ont le bonheur, dit le Médecin de Port Royal, de (a) *servir de témoignage au droit de J. C. & lui faire gagner sa cause.* Voilà jusqu'à quel point ils sont necessaires à J. C. S'il gagne sa cause, ce sont eux qui la lui font gagner. C'est par eux qu'il triomphe de toutes les Puissances; & de quelles Puissances? de celles du Sacerdoce & de l'Empire.

(a) Pag. 414.

Vous vous lassez peut-être d'entendre des éloges si peu sensés & si impies donnés à des personnes coupables d'une éclatante & sacrilege désobéïssance; mais leur Panégyriste ne se lasse point. Voici d'autres excès qui ne sont pas moins frappans. J. C. leur prodigue les faveurs les plus singulieres. Il leur *ouvre (b) les yeux*; *& dans le tems qu'il se cache à presque toute la terre, il* leur *communique sa lumiere*; *il veut* qu'ils le voyent *travailler*; *il consomme à* leurs *yeux* son *Ouvrage*; *il accomplit ce qui manque* à son Eglise; *& il l'accomplit devant* eux, *pour ne rien dire de plus.* Ce qu'Hamon auroit voulu dire de plus, s'entend assez. C'est que ce n'est pas seulement devant eux, mais c'est par eux que J. C. *accomplit ce qui manque à son Eglise*, puisque ce sont eux qui lui font *gagner sa cause.* Mais que manque-t-il donc à l'Eglise de J. C. qui puisse être accompli par ces heureux témoins? L'Auteur ne le fait-il pas assez connoître, lorsqu'il dit (c) que Dieu *ajoute ce qui manque au corps de l'Eglise*, & qu'il *acheve* dans eux *le nombre des Saints*? Ils l'acheveront, non en souffrant la mort; ce seroit trop exiger d'eux, & Dieu ménage leur foiblesse, mais en souffrant la privation des Sacremens. Le reste des Mortels, admis ou non à la Table du Seigneur, sera exclus de cet heureux nombre.

(b) Pag. 428. & 429.

(c) Pag. 431.

Pour eux, séparez de la Masse maudite, ils sont tous des Saints d'un rang distingué. (d) Comme l'Apôtre S. Paul, ils portent *les Stigmates de J. C.* Qu'on ne les regarde plus comme des personnes qui peuvent perdre la Grace; *ils* (e) *ne peuvent être sans J. C.* Ce seroit une injustice de les confondre avec le reste des Chrétiens; ils sont (f) *les Enfans de la verité & de l'amour.* Ils peuvent devenir *une* (g) *espéce d'Eucharistie.* Hamon les en assure, & il les invite à le devenir en effet: & ce qui est plus étonnant encore, & bien plus magnifique, ce que l'on avoit crû avant

(d) Pag. 332.

(e) Pag. 334.

(f) Pag. 339.

(g) Pag. 346.

eux ne pouvoir être dit que de J. C, ne peut leur être contesté; ils sont (*a*) eux ou leur cause, *la pleine lumiere de l'Evangile.* (*a*) Pag. 539.

Des Hommes si extraordinaires doivent sans doute attirer sur eux l'attention du Ciel & de la Terre, & intéresser l'Univers à leurs combats & à leurs gloire. *Tous les Saints de la Terre*, dit Hamon, (b) *compatissent pour* eux, *de même que tous les Saints du Ciel se réjoüissent pour* eux, (c) & *honnorent dans* eux *la Croix de J. C.* Comme ils (d) *combattent pour le Chef, tous les Membres s'intéressent dans* leur *cause.* Les (e) Anges même viennent à leur secours. C'est encore peu, on ne sçait si le Sauveur (*f*) des Hommes ne figura point cette petite Armée sur la Croix, lorsqu'il dit à son Pere : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abondonné?* Remarquez en passant, M. T. C. F. que voilà déja du tems d'Hamon quelques étincelles du figurisme, qui dans la suite a fait tant de progrès, & qui a répandu tant d'ignominie sur la cause des Appellans. C'est-là une preuve que ce que nous voyons éclore aujourd'hui n'est pas tellement de l'invention des Disciples qui n'ait été tracé, au moins en partie, par les anciens Maitres. *

(*b*) Pag. 284. (*c*) Pag. 284. (*d*) Ibid. (*e*) Pag. 388. (*f*) Pag. 242 & 244.

VI. Ce que l'on doit conclure de cet éloge.

Après cette courte remarque, revenons à ces Hommes singuliers, qui insinuënt qu'ils ont été figurez sur la Croix par J. C. & qui se vantent d'être, eux ou leur cause, *la pleine lumiere* (*g*) *de l'Evangile.* Qui pourroit dans ces indécentes expressions méconnoître l'orguëil pharisaïque qui les dévore? L'arrogance du superbe Pharisien, que son ostentation fit réprouver dans le Temple, n'alla pas jusqu'à ce degré d'indécence & d'impieté, & sa priere, quoique rejettée, paroîtroit humble, si on la comparoit avec ce que vous venez d'entendre. Cela ne suffit-il pas pour faire comprendre aux personnes qui réfléchissent, l'opposition énorme qu'il y a entre J. C. & les prétendus Témoins de son droit, qui se vantent sans pudeur de *lui faire gagner sa cause?*

(*g*) Page 539.

VII. Hamon outrage les Puissances.

Cette opposition n'est pas moins frapante dans le mépris que le Consolateur de Port Royal fait paroître, & qu'il veut inspirer pour les Puissances légitimes. *Nous devons*, (*h*) dit-il, *mépriser toute la puissance des Hommes pour rendre hommage à celle de Dieu.* Seroit-ce donc, M. T. C. F. rendre hommage à la

(*h*) Pag. 14.

* „ Comme le Chef n'a pas seulement sanctifié les Souffrances de ses Membres, mais „ qu'il a aussi voulu les figurer par les siennes; que sçait-on si cet abandonnement mys- „ terieux n'est point une image du nôtre, & de la séparation de J. C. dans laquelle on „ nous a mis? Ce qui me le fait croire davantage, c'est que J. C. étoit abandonné de son „ Pere de telle sorte qu'il ne l'étoit point; & cela nous convient bien, &c. *pag.* 242.

Puiſſance de Dieu que de *mépriſer* toute *la puiſſance des Hommes* qui le repréſentent ſur la Terre? S. Paul ſe trompoit-il donc lorſqu'il ordonnoit aux premiers Fidéles d'être ſoumis aux Puiſſances *ſublimes*, & de craindre celui *qui porte le Glaive*? Les Martyrs ont-ils donc ignoré comment il faut rendre hommage à la Puiſſance de Dieu? Eux qui reſpecterent dans leurs propres Tyrans le pouvoir dont ces Hommes cruels & alterez du ſang des Chrétiens, abuſoient pour perſécuter l'Egliſe de J. C. Cette ſéditieuſe maxime fut prêchée à Geneve il y a peu d'années, & nous vous en fîmes remarquer les affreuſes conſéquences. Ce que nous répondîmes alors à deux Diſciples de Calvin, c'eſt ce que nous répondons aujourd'hui à un Diſciple de Janſenius, qui parle le même langage qu'eux.

Les deux Miniſtres de Geneve ne ſe contentoient pas de mépriſer la puiſſance des Hommes devant laquelle ils ne vouloient pas qu'on (*a*) *pliât le genoux*, ils inſultoient encore ceux qui l'ont reçûë de Dieu, & ils les inſultoient avec cette audace qui caractériſe l'Héreſie. Hamon les inſulte avec la même audace. C'eſt trop peu pour lui de les accuſer (*b*) d'injuſtice, & de leur (*c*) faire faire l'office * de tentateurs. (*d*) Holofernes, Sennacherib, Nicanor & Herodes lui paroiſſent propres à repréſenter un des plus religieux Prince, & des plus grands Héros qui ayent gouverné la France, tandis qu'il ne rougit pas de ſe comparer lui-même, & de comparer ſa Troupe (*e*) aux habitans de Béthulie, au *ſage Roi Ezechias*, aux Machabées & aux Apôtres. On ne ſçait s'il a entrevû l'indignation que doivent exciter ces odieux paralleles, & ſi ce n'eſt point pour la diminuer qu'il diſtingue (*f*) Hérodes du Renard, ſous le nom duquel J. C. déſignoit ce Prince impie. Peut-être que, par le galimatias où il ſe jette à cette occaſion, il a voulu faire croire que c'eſt à regret qu'il trouve la comparaiſon juſte, & qu'il voudroit l'affoiblir. Quoiqu'il en ſoit, il embarraſſe le Lecteur judicieux, il charme peut-être l'ignorant, & il inculque davantage le parallele, en y fixant plus long-tems l'attention.

(*a*) Voyez notre Inſtruction Paſtor. ſur les deux Sermons prêchez à Geneve.

(*b*) Pag. 120.

(*c*) Pag. 94.

(*d*) Pag. 4. 5. 6. 32. 47. 48.

(*e*) Pag. 31. 48. 51. 147.

(*f*) Pag. 5.

VIII. Il parle de l'Antechriſt, & à quel deſſein.

Les Miniſtres de Geneve n'oublierent pas dans les Sermons prêchez à l'occaſion de leurs prétendu Jubilé, de parler de l'Antechriſt ſelon les principes de leur Secte, pour outrager le Vi-

* „ On veut nous tenter en nous retranchant la confeſſion. C'eſt donc le deſſein de „ Dieu que nous gagnions par ce retranchement même qu'on nous fait, & que nous „ nous en ſervions pour lui être plus agréables. *pag.* 94.

caire de J. C. Hamon en parle dans son Livre ; & que d'impietez dans ce qu'il en dit! *Que sçai-je*, (*a*) ce sont ces paroles, *si lorsque l'Homme de peché viendra au monde, il ne voudra point nous arracher du pied des Autels, où il pourra croire que sera toute notre force*. On diroit qu'il n'ose tout-à-fait s'expliquer. *Que sçai-je*, dit-il. Mais malgré son incertitude affectée, ses paroles ne sont point énigmatiques. Que doit penser un Catholique de la comparaison qu'elles renferment, si néanmoins il n'y a rien de plus qu'une comparaison ? Ceux qui refusent les Sacremens à l'indocile, font, selon Hamon, ce que l'Homme de peché voudra faire, ou ce que l'on doute qu'il fera. C'est ici à peu près la même chose. Le doute seul, fut-il sincere, renferme une vraye impieté. Le Pape, les Evêques, & les Prêtres qui leur sont soûmis, car ce sont eux qui refusent les Sacremens à l'indocile, agissent aujourd'hui comme on a lieu de croire qu'agira un jour l'Homme du peché. Ils se reglent par avance sur cet exécrable modéle ; & voilà ce qui doit consoler ceux qu'ils éloignent des sacrez mystéres, ou comme parle Hamon, ceux qu'ils arrachent du pied des Autels. Mais pourquoi affecte-ils de remarquer (*b*) qu'il *est dit* de l'Homme de peché, qu'il *sera assis dans l'Eglise*, & qu'il *aura une Armée do Prêtres à sa suite?* Votre pieté en frémit, M. T. C. F. & le dessein du Blasphêmateur ne se découvre que trop.

(*a*) Pag. 239.

(*b*) Pag. 239.

IX. Contradiction d'Hamon.

Il dit en quelque endroit, il est vrai : (*c*) *Ce n'est pas que nous devions mépriser ceux qui nous persécutent*. Il le dit, & en le disant, il se contredit & il se condamne, puisqu'il veut en même-tems que l'on méprise toute la puissance des Hommes, & qu'il compare ceux qui en sont revêtus (*d*) à Senacherib, à Holofernes, à Nicanor, à Herodes, à l'Antechrist. Mais par cette contradiction même il va à son but. Il outrage les Puissances sublimes, dans l'endroit où il défend de les mépriser, puisqu'il les traite de Persécuteurs. Il connoît assez son Troupeau pour être sûr qu'il ne risque rien en affectant cette étrange espéce de modération, & il détruit l'avis qu'il donne, en traitant de tentateurs & de Persécuteurs ceux qu'il défend de mépriser.

[*c*] Pag. 5.

[*d*] Pag. 4. 32. 239.

X. Ce que c'est que la docilité qu'il inspire.

Il parle aussi de (*f*) docilité, & il recommande la pratique de cette vertu. Mais à qui veut-il que son Troupeau soit docile? ce n'est pas aux Puissances contre lesquelles il le souleve, c'est aux Séducteurs qui l'égarent. Quant aux Puissances légitimes, il va nous découvrir le motif & la mesure de sa docilité

[*f*]. Pag. 179.

[a] Pag. 26. à leur égard. *Comme* (*a*) *notre ennemi*, dit-il, *a vingt mille hommes*, *& que nons n'en avons pas même dix mille*, *nous avons le tems de consulter en repos devant Dieu ce que nous avons à faire*, *car on ne consulte jamais bien*, *quand on est pressé*. Ceci n'est pas plus obscur que certains discours séditieux répandus dans le Royaume, sous le nom de Prophéties prononcées par des Convulsionnaires; & c'en est assez pour comprendre ce que c'est, & ce que c'étoit dès le tems d'Hamon, que la docilité du Parti. On y a encore *le tems de consulter en repos devant Dieu ce que* l'on a *à faire*, parce que *l'Ennemi a vingt mille hommes*, *& que l'on n'en a pas même dix mille*. La consultation & le repos sont encore nécessaires. Mais si les forces de l'Ennemi venoient à s'affoiblir, & que celles du Parti vinssent à augmenter, s'il n'y avoit plus entre ce prétendu Ennemi & le Parti, une disproportion de forces, telle qu'on la trouve entre vingt mille hommes & moins de dix mille, ce ne seroit plus le tems de consulter & de demeurer en repos devant Dieu. C'est le Consolateur de Port-Royal qui l'annonce : & les Chefs bien loin de le contredire, publient son Ouvrage, & en composent la Préface. Ce sont-là, diront peut-être ses Partisans, des expressions qui ont échapé à ce Saint Homme; car c'est ainsi que l'on aime à le nommer parmi les siens, Supposons-le, M. T. C. F. mais de pareilles expressions, lorsqu'elles échapent, que marquent-elles? si ce n'est le venin qui s'exhale d'un cœur hypocrite & séditieux.

[b] M. Nicole Avertis. Mais que pensera-t'on du sçavant Editeur (*b*) qui a donné ce Livre au Public, & qui pour le rendre plus recommandable, en a composé les Préfaces? Ces expressions ont-elles pû tromper ses lumieres & son attention? Quel est en effet le lecteur assez peu attentif ou assez assoupi pour n'être pas réveillé par le cri de révolte que vous venez d'entendre?

XI. Il blasphême les Sacremens. L'homme audacieux qui a poussé cet horrible cri, respectera-t'il au moins les Sacremens dont on le prive? il paroît les respecter en quelques endroits de son livre, mais ce n'est que pour les blaspêmer ailleurs avec plus de succès. Non seulement il leur préfere perpétuellement sa cause, mais par des maximes générales, il tâche de les rendre méprisables. Il en combat la nécessité, la sainteté & la vertu. Il ne rougit pas même d'employer pour cela une satyre impie; & vous remarquerez en plus d'un endroit dans le disciple de Jansenius, le langage des disciples de Calvin.

Un des principes qu'il avance pour faire disparoître la necessité du Sacrement de Penitence, c'est que (*a*) comme *nos pechez ont une infinité de causes, c'est donc un effet de la misericorde de Dieu que nous ayons aussi plusieurs sources de la remission de nos pechez.* Ce principe n'est point équivoque sous la plume d'un homme qui écrit pour consoler de la privation des Sacremens, une troupe de Filles rebelles à l'Eglise. Avant & après l'avoir proposé, il en adopte toutes les consequences, quoiqu'il ne marque pas les liaisons qu'elles ont avec leur principe, & qu'il ne paroisse pas vouloir les en faire dépendre : car sa méthode est de s'enveloper, & d'avancer presque sans ordre, parmi plusieurs veritez, un grand nombre d'erreurs, qui réünies, formeroient un sistéme suivi.

XII. Il combat la necessité du Sacrement de Penitence.

(*a*) Pag. 131.

Conformément à ce principe, il consent que l'on puisse être absous par le Prêtre. Cet effort paroît lui coûter, & vous verrez bientôt quels inconveniens il trouve dans cette sorte d'absolution. Mais il veut que l'on puisse, aumoins, dans les circonstances où il se trouve, être absous, & avec plus d'avantage, par le mérite de la cause qu'il soûtient; par le refus des Sacremens; par la foi; par l'aumône; par la Confession faite à Dieu seul, ou même à des Laïques; par les loüanges de Dieu; par la divine parole; par la dévotion; & par quelqu'autre bonne œuvre que ce soit.

Il avertit plus d'une fois, il est vrai, & nous ne devons pas le dissimuler, qu'il parle des pechez veniels. Cela est flateur pour les personnes qu'il console. Il leur insinuë par là, que malgré la plus scandaleuse désobéïssance, elles ne sont coupables que de pechez veniels. Nous ne nous arrêterons point ici, M. T. C. F. à refuter une prétention si contraire aux oracles de l'Evangile, qui (*b*) mettent au rang des Payens & des Publicains, ceux qui n'écoutent pas l'Eglise. Il nous suffit à présent de vous faire remarquer que quand même Hamon ne parleroit effectivement que des pechez veniels, sa doctrine renfermeroit plus d'un blasphême contre le Sacrement de Penitence : car ce sera toûjours un blasphême de dire, par exemple, que (*c*) *rien* & par consequent, pas même le Sacrement de Penitence, ne nous absout *avec plus d'avantage* que la foi. C'en sera toûjours un de dire que quand on resiste aux décisions de l'Eglise, on est (*d*) *absous par le merite de la cause* que l'on soutient.

XIII. La restriction qu'il paroit mettre à ses maximes ne l'excuse pas.

[*b*] Matth. 16.

(*c*) Pag. 124.

(*d*) Pag. 100.

Mais ne parle-t'il en effet que des pechez veniels, lorsqu'il

XIV. Il pretend que le merite de sa cause & la privation des Sacremens effacent les pechez même mortels.

(a) Ibid.

propose tant de moyens differens d'en être absous ? Ecoutez-le lui-même, M. T.C. F. & jugez en par ses propres paroles. Personne, sans doute, ne connoît mieux que lui-même ses sentimens. *Je serai* (a) *absous*, dit-il, nous avons déja cité ces paroles décisives. *Je serai absous par le merite de la cause pour laquelle je ne suis point absous : cela suffiroit quand j'aurois commis plusieurs crimes : cela suffiroit, quand même je n'aurois pas été baptisé.* Vous le voyez : *Cela*, c'est-à-dire le merite de sa cause, lui suffiroit, selon lui, pour être absous, quand il auroit commis plusieurs crimes. L'étonnante vertu de cette cause n'est donc pas restrainte aux seuls pechez veniels, à moins que l'on ne veuille mettre les crimes au nombre des pechez legers. S'il ajoute, (b) *à plus forte raison cela suffit pour des pechez legers, qui dans la rigueur, & selon la pratique constante de l'Eglise, n'ont pas besoin même d'être absous*, c'est un témoignage qu'il rend en passant & à son innocence, & à celle des Filles pour lesquelles il écrit. Mais il ne détruit pas ce qu'il a dit d'abord : *Cela suffiroit quand j'aurois commis plusieurs crimes, cela suffiroit quand même je n'aurois pas été baptisé.*

(b) Ibid.

(c) Pag. 114.

Voilà, dit-il encore, (c) *comment nos Ennemis nous rendent avec usure ce qu'ils nous ôtent, & nous substituent pour nous laver de nos pechez, une Confession plus puissante que celle dont ils ont entrepris de nous priver.* La Confession dont il dit que l'on a entrepris de le priver, c'est la Confession sacramentelle, & celle qu'on lui substituë, c'est, pour parler son langage, la privation de la Confession. Cette seconde espéce de Confession, qu'il imagine, est, dit-il, *plus puissante* que l'autre, c'est-à-dire, que la sacramentelle. Osera-t'il dire qu'une Confession plus puissante que la Sacramentelle, se borne à la remission des pechez veniels ? Non, M.T.C.F. il ne le dira point, & s'il le disoit, il ruineroit lui-même le dessein qu'il s'est proposé.

Pour le remplir, il falloit rassurer son Troupeau contre la privation des Sacremens. Ne lui offrir que des moyens d'être absous des pechez veniels, c'étoit assez pour le flater, mais ce n'étoit pas assez pour calmer ses inquiétudes. La conscience reclame souvent contre le langage de la flaterie & de l'orguëil, & il faut en bien des occasions quelque chose de plus que les éloges, pour la calmer. Hamon le sçait, & il imagine pour cela une ressource qui suffiroit, dit-il, quand on auroit commis *plusieurs crimes*, & qui est *plus puissante* que la Confession Sacramentelle, dont la

privation eſt pour lui une ſource abondante de Bénédictions & de Graces. *(a) Si nous avons de la ſanté*, dit-il, *ce retranchement de la Confeſſion l'augmentera & nous donnera plus de force ; ſi nous ſommes encore malades , c'eſt un remede pour nous guerir ; ſi nous avons fait quelque progrez dans la vertu , c'eſt une récompenſe ; ſi nous ſommes encore imparfaits , c'eſt une peine , mais en la ſouffrant nous ſatisferons à Dieu pour nos pechez , & elle nous tiendra lieu de Penitence.* * C'eſt ſous cette idée qu'il ne craint point de nous repreſenter le mérite de ſa cauſe & la privation de la Confeſſion.

(a) Pag. 97 & 98.

XV. Avantages qu'il donne à la foi ſeule ſur la Confeſſion ſacramentelle.

C'eſt dans le même deſſein qu'il releve ſi fort le mérite de la foi , & qu'il lui attribuë à elle ſeule, une abſolution pour le moins auſſi avantageuſe que celle que l'on reçoit dans le Sacrement de Penitence. † *(b) Voyez*, dit-il , *comme la foi eſt notre medecine , & comme elle eſt ſouveraine pour nous guerir ; non ſeulement elle nous abſout de nos pechez qui font toute notre maladie , mais il n'y a rien qui nous donne cette abſolution avec plus d'avantage.* Oublions pour quelques momens quel eſt celui qui attribuë ici une ſi grande prérogative à la foi, & quelle eſt ſa révolte contre la régle de la foi. S'il pouvoit ſe flater de ſoûtenir les droits de la foi , dans la cauſe qu'il deffend, il en violeroit ici les ſacrez Oracles, & il s'ôteroit lui-même la reſſource qu'il veut ſe donner ; car il dégrade un Sacrement que J. C. a inſtitué , & que la régle de la foi annonce.

(b) Pag. 123.

Nous ne parlons pas du Martyre , qui a inconteſtablement , pour nous laver de nos crimes , une vertu que la foi ſeule n'a pas. Nous n'en parlons point, parce que ce n'eſt pas le Martyre que le Conſolateur de Port-Royal attaque, il n'en veut qu'à la Confeſſion dont on le prive. N'eſt-ce pas ignorer ou mépriſer la Doctrine de J. C. & les déciſions de ſon Egliſe, que de reconnoître dans la foi ſeule, une vertu plus forte & plus efficace pour nous abſoudre , que dans le Sacrement de Penitence ? N'eſt-ce pas exciter les Chrêtiens , non-ſeulement à negliger ce Sacrement , mais encore à deſirer par principe de Religion, d'en être privez, afin d'obtenir par la foi, *l'abſolution avec plus d'avantage*? N'eſt-ce pas enfin donner le plus horrible ſcandale ?

XVI. Ce qui a forcé Hamon d'avancer ces maximes.

Jeſus-Chriſt veut que ce ſoit par l'Autorité du Sacerdoce que nous ſoyons déliez de nos pechez ; ſi cette autorité ſacrée ſoute-

* ,, Mais la condamnation que nous portons contre le peché en ne nous confeſſant pas, ,, eſt bien d'une autre importance, &c. pag. 115. & 116.

† ,, C'eſt donc là foi qui nous vaut alors l'abſolution, pag. 123.

noit ou toleroit ce qu'Hamon appelle la cauſe de l'innocent, c'eſt-à-dire l'Héréſie de Janſenius, on ne chercheroit point à rien changer à cette diſpoſition du divin Legiſlateur. Mais non, M. T. C. F. l'Héréſie ne prévaut point contre les promeſſes : le Sacerdoce la proſcrira toûjours. Que fera t'elle donc? Elle ſecoüera le joug de l'Autorité qui la condamne. Elle tranſportera à elle-même, & à ce qu'elle appelle la foi, les prérogatives de l'autorité, & des Sacremens confiez à l'autorité. Elle dira par ſon Interprête à tous ſes Sectateurs, mépriſez le refus que font les
(a) Pag. 100. Prêtres de vous abſoudre. (*a*) Vous ſerez *abſous par le mérite de la cauſe pour laquelle* vous n'êtes *point abſous.* Que l'énormité ou
[b] Ibid. la multitude de vos pechez ne vous effraye pas. (*b*) *Cela ſuffiroit quand* vous auriez *commis pluſieurs crimes; cela ſuffiroit quand même* vous n'auriez *pas été baptiſez.* Vous ne perdez rien au re-
(c) Pag. 123. & 124. fus injuſte que l'on vous fait. (*c*) *Non-ſeulement la foi vous abſout de vos pechez, mais il n'y a rien qui* vous *donne cette abſolution avec plus d'avantage.*

Si vous craignez encore cet injuſte refus, vos allarmes ne viennent que de votre ignorance. Vous ne connoiſſez point les
(d) Pag. 125. privileges de la foi. (*d*) *Voyez quelle eſt la prérogative de cette Medecine qui eſt ſi univerſelle, qu'elle a lieu dans toute ſorte de tems, dans toute ſorte de lieux, à l'égard de toute ſorte de perſonnes, & qui eſt ſi efficace qu'elle peut nous guerir de tous nos maux.*
(e) Pag. 126. (e) *C'eſt là une Confeſſion & une Abſolution dont nos Ennemis ne peuvent vous priver, & qui ne dépendent que de Dieu ſeul.* Si je vous parle ſouvent des pechez veniels, ce n'eſt que pour vous donner un encens délicat, & non pour reſtraindre la vertu de
[f] Pag. 125. votre foi. (*f*) *Elle eſt ſi efficace qu'elle peut guerir tous* vos *maux,*
[g] Ibid. ſans exception. C'eſt à elle qu'il (g) faut *avoir recours*, parce qu'elle *nous décharge du fardeau le plus peſant.* Que trouverez-vous de plus dans la Confeſſion & dans l'abſolution ſacramentelle que vous regretez ? Faites attention à celles que je vous propoſe. Elles ſont admirables. Car *voilà*, (*h*) continuë Ha-
[h] Pag. 127. mon, *une admirable Confeſſion qui ſe fait ſans parler, voilà une excellente abſolution & bien efficace, qui ſe donne ſans Prêtre, mais non pas ſans Jeſus-Chriſt.*

Tels ſont les conſolans diſcours de l'erreur. En liſant les dernieres paroles de ſon interprête, on ſeroit preſque tenté de croire qu'il parle ironiquement, tant elles répandent de ridicule ſur le nouveau dogme qu'elles énoncent. *Voilà*, en effet, *une admirable*

rable Confession qui se fait sans parler. Rien de plus nouveau & de plus surprenant. *Voilà une excellente Absolution & bien efficace*, il pouvoit ajoûter, & bien commode, *qui se donne sans Prêtre.*

Genéve ne l'en dédira pas; & quelque soûlevée qu'elle soit contre les mots de Confession & d'Absolution, elle ne les rejettera pas dans cet admirable sens. Mais enfin, ce dogme, dont il ne peut cacher le ridicule, & dont l'impieté est si sensible, lui est necessaire. Les Pasteurs fidéles ne profanent point les Sacremens en les administrant à des personnes qui sont indignes de les recevoir; & la petite armée que l'on veut retenir dans la rebellion se dissiperoit tôt ou tard, si on n'imaginoit pas pour sa consolation *une admirable Confession qui se fait sans parler*, *& une Absolution* encore plus admirable, *qui se donne sans Prêtre.*

Ceci suffiroit, M. T. C. F. pour l'explication d'un mistere d'iniquité dont plus d'une fois vous avez été surpris & affligez. Vous avez vû des personnes seduites s'opiniâtrer dans leur révolte, & se priver elles-mêmes des Sacremens : & dans quel tems, & dans quelles circonstances? Dans le saint tems de Pâques, & dans un danger évident de mort. Quelle obstination, disiez-vous alors! Est-ce aveuglement? Est-ce folie? Quel peut être le principe d'une si déplorable, & d'une si scandaleuse resistance? Vous ignoriez les leçons que ces personnes entêtées avoient reçûës du Medecin de Port Royal, ou de ses Disciples. Dans leur aveuglement elles agissoient par principes : car pour ne parler que des faux principes que nous vous avons déja fait remarquer, & pour ne pas prévenir ce que nous avons encore à vous dire sur plusieurs autres qui inspirent non seulement de l'indifference pour tous les Sacremens, mais encore du mépris & de la défiance pour la Confession sacramentelle, elles croyoient avoir reçû une abondante absolution par le mérite de leur cause, & par leur foi, & elles étoient persuadées que *rien*, & par consequent pas même les Prêtres, à qui Jesus-Christ a donné le pouvoir de remettre les pechez, ne pouvoient leur donner l'absolution *avec plus davantage.*

XVII. Malheureux effets que produisent ces Maximes.

Joan. 20.

Il semble qu'il n'est pas aisé d'en venir jusqu'à ce degré d'aveuglement, & qu'il faut faire plus d'un effort pour étoufer la voix de la verité qui se recrie contre de si étranges maximes. Mais où ne va-t-on pas quand on s'engage à la suite d'un seducteur dans des routes détournées? Et lorsqu'on est enfin parvenu à ce degré d'aveuglement dont nous parlons, est-on encore en

état d'écouter de ſalutaires conſeils, de connoître & de ſentir ſa miſere ? Si au contraire l'on donne à ces faux principes toute leur étenduë, n'ira-t-on pas même juſqu'à s'applaudir, & à ſe glorifier de la privation des Sacremens, au lieu de s'en affliger ?

XVIII. Autres ſources de remiſſion des pechez qu'Hamon ſubſtituë au Sacrement de Penitence.

Que ſera-ce ſi on ſuit le ſeducteur dans tous ſes égaremens ? Continuons, M. T. C. F. à les examiner ; & voyons quelles autres ſources de remiſſion des pechez il ſubſtituë au Sacrement de Penitence,

1. *L'Aumône.*

(a) Pag. 130. (b) Ibid. (c) Ibid.

Saint Ambroiſe (a) *remarque*, dit-il, que l'aumône *nous délie puiſſamment, & qu'elle briſe les fers de nos pechez.* Saint Ambroiſe ne le remarque point, & quand il le remarqueroit, le Parti rebelle n'en pourroit tirer aucun avantage. Voici ſon texte : (b) *Donnez aux Pauvres, aſſiſtez les Foibles, rachetez les Captifs, & vous avez rompu vos chaînes.* Les liens dont il parle ſont les liens des paſſions. (c) *Votre lien*, dit-il, *eſt vôtre avarice, vôtre lien eſt vôtre concupiſcence, votre lien eſt vôtre orgueïl.* Voilà déja une infidelité dont Hamon eſt coupable dans l'interpretation des paroles de Saint Ambroiſe, & il en fournit lui-même la preuve, en citant les paroles que nous venons de raporter. Mais quand ce Pere parleroit ici des pechez, il ne diroit rien de plus en faveur de l'aumône que ce qu'en ont dit les Prophetes, & que ce qu'en a dit J. C. le Dieu des Prophetes. Or ni J. C. ni les Prophetes, ni Saint Ambroiſe n'ont jamais pretendu ſubſtituer l'aumône au Sacrement de Penitence, pour nous remettre en grace avec Dieu, en briſant les fers de nos pechez ; & encore moins ont-ils pretendu la propoſer comme un moyen de raſſûrer contre la privation des Sacremens les perſonnes rebelles aux déciſions de l'Egliſe, & voilà une autre infidelité dans l'application du texte de Saint Ambroiſe.

(d) Pag. 130.

Ajoûter enſuite avec Hamon ; (d) *& de quelque maniere que nous ſoyons abſous*, c'eſt-à-dire, ou par le Prêtre, ou par l'aumône, *c'eſt toûjours Dieu qui nous abſout, & c'eſt lui que nous offenſons quand nous refuſons ſon indulgence ?* N'eſt-ce pas mettre en parallele l'abſolution, qu'il dit être donnée par l'aumône, avec celle qui eſt donnée par le Prêtre ? N'eſt-ce pas vouloir faire regarder comme coupables les perſonnes qui ne ſe contentant pas de faire l'aumône ; recourent encore à l'abſolution du Prêtre, pour briſer *les fers de leurs pechez ?* Que l'on s'efforce tant qu'on voudra de donner un tour ſuportable à ces expreſſions ; elles ſont en elles-mêmes ſcandaleuſes, & dans les circonſtances où elles

ſont employées, il n'eſt perſonne qui ne ſente combien elles ſont impies.

A Dieu ne plaiſe, M. T. C. F. que nous vouluſſions affoiblir les privileges de l'aumône! Nous reconnoiſſons que par elle on peut racheter ſes pechez, dans le ſens de Daniel; qu'elle diſpoſe au pardon des plus grands crimes, en obtenant des graces de converſion, & qu'elle ſatisfait à Dieu pour la peine temporelle dûë aux pechez. Mais elle ne diſpenſe pas les pecheurs d'aller aux pieds des Prêtres y découvrir *les fers de leurs pechez* pour qu'ils y ſoient briſez; & quoiqu'elle puiſſe expier dans les Juſtes les pechez legers, ſans le ſecours du Sacrement, elle ne les expie, & ne peut jamais les expier dans des perſonnes qui ſont actuellement en état de peché mortel, telles que ſont celles qui n'écoutent pas l'Egliſe : & par conſequent quelques grands que ſoient les privileges de l'aumône, ils ne peuvent ſuppléer au Sacrement de Penitence dans les perſonnes que le Medecin de Port Royal veut raſſûrer.

La Confeſſion faite à Dieu ſeul, ne ſera t-elle point plus efficace? Hamon l'offre à ſon Troupeau comme une reſſource infaillible. (a) *Les Hommes*, dit-il, *nous refuſent l'abſolution, & ils ne veulent pas même nous confeſſer. Confeſſons-nous à Dieu humblement dans l'amertume de nôtre cœur, & nous ſommes aſſûrés qu'il nous abſoudra. Il n'eſt pas ſûr*, continuë-t-il, *de changer de Paſteurs, mais il eſt toûjours permis d'avoir recours au Prince des Paſteurs.** XIX. Il ſubſtituë à la Confeſſion Sacramentelle, la Confeſſion faite à Dieu ou à Jeſus-Chriſt. (a) Pag. 135.

Nous ne ſçavons, M. T. C. F. s'il eſt poſſible de trouver un moyen plus commode de conſoler & de raſſûrer les pecheurs ſur le refus de l'abſolution. Au lieu de rentrer dans eux-mêmes & de lever l'obſtacle qu'ils y trouvent à l'abſolution, ils n'ont plus qu'à ſe confeſſer à Dieu ſeul. Changer de Paſteur ou de Confeſſeur, ſans parler des autres inconveniens, cela donneroit trop de peine, & le Docteur de Port Royal veut abreger. *Il* (b) *eſt bien aiſé*, dit-il, *de ſe confeſſer à lui*, c'eſt-à-dire, à Dieu. (b) Ibid. Changer de Paſteur ou de Confeſſeur, cela ſeroit peut-être inutile; car on n'en trouve pas toûjours qui trahiſſent leur miniſtere. Cela auſſi ne *ſeroit pas toûjours ſûr*. Hamon le comprend, & il en avertit. Les Confeſſeurs auſquels on s'adreſſeroit pour-

* „ Il arrive ſouvent que la Confeſſion que l'on fait à Dieu dans l'amertume de „ ſon ame, eſt plus avantageuſe pour cela que la Confeſſion qu'on fait aux Prêtres, „ parce que celle-ci n'eſt point accompagnée d'une auſſi vive douleur. *Pag.* 172.

roient peut-être éclairer leurs penitens, & leur faire apercevoir les artifices que l'on employe pour les seduire & pour les perdre. La parole de Dieu toûjours si puissante dans la bouche de ceux qui ont droit de l'annoncer, pourroit enfin percer le voile de la prévention & de l'erreur, elle pourroit toucher & amolir les cœurs, & peut-être la proye échaperoit-elle au Seducteur. Ce sont là de grands inconveniens pour le Parti. Le moyen de les éviter, c'est, dit Hamon, de se confesser à Dieu seul; pourvû que l'on le fasse *humblement*; c'est-à-dire, avec cette humilité qui resiste aux Puissances établies de Dieu. Par là on s'épargne la honte & la peine de déclarer ses pechez à un Prêtre; on ne risque point un nouveau refus; car *nous sommes sûrs*, dit Hamon, *qu'il nous absoudra*; on se dérobe à de charitables avis qui pourroient triompher de la prévention & de l'orgueïl.

L'Hérétique Cerdon n'avoit pas trouvé ce secret admirable d'anéantir le pouvoir que J. C. a donné à ses Ministres de retenir les pechez. Il se (*a*) glissoit dans les assemblées des Catholiques pour surprendre la vigilance des Pasteurs, & y recevoir furtivement des absolutions, qui à cause de son attachement à l'erreur, ne servoient qu'à le rendre plus criminel. Il croyoit qu'en vertu de ce redoutable pouvoir ses pechez pouvoient être retenus. Il lui manquoit un consolateur du caractére de celui de Port Royal. S'il avoit vécu de son tems, il lui auroit appris, ce que Calvin enseigna dans la suite, à ne point s'embarrasser du refus de l'absolution, & à se confesser à Dieu seul. Que nous importe, lui auroit-il dit, de ne pouvoir nous confesser aux Hommes. (b) *Sommes nous privez de la Confession, puisque nous pouvons toûjours nous confesser à J. C. qui est le grand Prêtre, & qui ne peut jamais nous manquer, quand tous les autres Prêtres nous manquent?* Il lui auroit reproché, comme le fruit d'une coupable negligence, la peine que lui causoit le refus des Sacremens. *Si nous* (c) *nous étions confessez souvent à J. C.* lui auroit il dit, *nous ne trouverions pas extraordinaire de nous voir réduits à cette seule Confession, qui est si consolante & si efficace, quand on la fait comme il faut.* Il lui auroit montré un Confessional où l'on se confesse *sans parler*, & où l'on reçoit *l'absolution sans Prêtre. Nous* (d) *allons trouver ses Ministres* (de Jesus-Christ) *afin d'en recevoir l'absolution*, auroit-il dit encore. *Nous sçavons bien qu'ils ne nous la donneront pas dans les ruës, & nous allons les trouver aux pieds des Confessionaux. Pourquoi traiterons-nous Jesus-Christ*

(*a*) Irenæus L. 3. C. 4.

(*b*) Pag. 95.

(*c*) Pag. 96.

(*d*) Pag. 133.

avec moins de respect ? Pourquoi ne l'allons-nous pas trouver où il est ? Son Confessional est nôtre cœur ; si nous y allons nous l'y trouverons ; il y est toûjours le premier pour nous y attendre ; sans lui nous n'entrerions pas dans nôtre cœur ; c'est là qu'il entend la confession de nos fautes, & c'est là qu'il nous donne l'absolution.

Une Doctrine aussi consolante pour cet Hérétique auroit peut-être été reçûë de sa part avec applaudissement. Combien d'inquietudes, combien de refus, combien de plaintes ne lui auroit-elle pas épargné ? Mais pour revenir aux Disciples du Medecin de Port Royal : voilà donc, M. T. C. F. le Confessional auquel se réduisent ceux d'entr'eux que l'on voit si souvent à la sainte Table & au saint Autel, & que l'on ne voit jamais se confesser. Ils se renferment dans leur cœur indocile, au milieu des préventions, & peut-être du fiel dont il est rempli. Ils croient se confesser à Dieu, & ils l'outragent en rejettant des veritez qu'il leur enseigne par les premiers Pasteurs. Ils s'imaginent entendre sa voix qui les exhorte à demeurer fermes dans leurs erreurs, & ils se livrent de plus en plus, par cette espéce de fanatisme, à l'esprit de blasphême, auquel ils transportent l'hommage qui est dû à Dieu.

Quelque rare, quelqu'universelle, quelque commode que soit cette ressource, elle n'a pas épuisé le genie d'Hamon. Pour une source de benédictions qu'on lui a fermée, il en trouve (*a*) *par tout en si grande abondance, qu'on ne peut pas même les compter.* Nous n'entreprendrons pas aussi de les compter. Ecoutons seulement une partie de ce qu'il a à nous en dire, & reconnoissons le fanatisme porté à son comble.

(*a*) Pag. 126.

XX. Il substituë aussi la Priere à la Confession.

La Priere, (b) dit-il, *lie les Démons, elle peut donc délier les Justes ; elle peut fermer l'Enfer aux plus coupables, elle peut donc absoudre les Saints, & par conséquent on a eu raison de dire qu'elle est aussi une source de remission & d'indulgence.* Il ne fait point de difficulté de se mettre lui-même, & de mettre tous les siens au nombre des Justes & des Saints dont les pechez legers sont effacez par la Priere, sans s'embarrasser de cet Oracle de J. C. *Que s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un Payen & comme un Publicain*, Mais il ne se réduit pas à ne compter que sur cette Sainteté. Il veut être utile aux plus coupables comme aux devots du Parti, sans néanmoins avoüer qu'il puisse y avoir des pecheurs où l'on trouve *la pleine lumiere de l'Evangile.*

(*b*) Pag. 142.

Si la Priere, (c) leur dit-il, *peut ouvrir les Prisons visibles*,

(*c*) Pag. 140.

il ne faut pas douter qu'elle n'ouvre à plus forte raison les Prisons invisibles en nous mettant hors de la puissance du Démon, comme J. C. l'enseigne si souvent. Ainsi ces hommes qui quoique parmi tant de prétendus Saints, reconnoîtroient qu'ils sont sous la puissance du Démon, pour en sortir & pour devenir Justes, n'auroient qu'à prier. Hamon les dispense de confesser leurs pechez aux Ministres de J. C. Dans la privation des Sacremens à laquelle ils se condamnent, par leur obstination, ils trouvent un remede plus facile que les Sacremens. Ils n'ont qu'à prier, & leur priere aussi efficace que l'absolution sacramentelle les mettra hors de la puissance du Démon. C'est ainsi que les maximes austéres de la Morale évangelique s'adoucissent pour ceux qui s'en disent les Défenseurs & les Réformateurs, & qu'en faisant profession d'aggraver le joug pour les autres, ils s'en déchargent entierement eux-mêmes.

XXI. Autres sources de pardon qu'il substituë au Sacrement de Pénitence.

Hamon va vous en fournir de nouvelles preuves; car son zéle pour raffermir les siens, & pour affoiblir la necessité du Sacrement de Pénitence, le rend fécond en expédiens. (a) *Dieu ne pardonne pas seulement*, ce sont ses propres paroles, *à ceux qui s'accusent eux-mêmes*, dans le confessional du cœur, *& à ceux qui le prient, mais aussi à ceux qui le loüent. C'est pourquoi la loüange de Dieu mérite bien d'être mise au rang de ces grandes Fontaines, & de ces Piscines spirituelles, que Dieu nous ouvre tous les jours pour nous y laver & nous purifier de toutes nos fautes.* En disant *de toutes nos fautes*, il n'en excepte aucune, ni venielle ni mortelle. (b) *La loüange de Dieu*, dit-il encore, *éloigne les Démons, affoiblit notre concupiscence, nous délivre de nos pechez, satisfait à Dieu pour nos pechez, & par conséquent supplée au bienfait de l'absolution.* Quoi? réciter une Hymne ou un Pseaume: en voilà assez pour suppléer au bienfait de l'absolution? Ecoutez encore. (c) *Nous n'avons que faire de craindre: quand nous serons humbles, nous serons absous.* Personne n'ignore ce que c'est qu'être humble, dans le sens de cet Ecrivain: c'est rejetter les Décrets de l'Eglise, c'est mépriser *toutes les puissances des hommes*, Voilà l'humilité qui le rassure & qui l'absout. (d) *Il est vrai*, dit-il encore, *que vous ne recevez pas l'absolution par l'imposition des mains du Prêtre* (quand vous portez la Croix que portent les Filles de Port Royal) *mais vous la recevez par l'imposition des mains même de J. C.* Cette imposition est sensible. (e) *Ne sentez-vous pas*, continuë-t'il, *ces mains adorables, qui*

(a) Pag. 142.
(b) Pag. 149.
(c) Pag. 151.
(d) Pag. 156.
(e) Pag. 157.

paroissent si pesantes à la nature, & qui sont en effet si legeres à ceux qui l'aiment?

Il dit encore ailleurs: (a) *Ce qu'on peut faire pour empêcher que J.C. ne vous pardonne, est cause même qu'il vous pardonne. Ces absolutions qu'on vous refuse, vous font recevoir les fruits de l'absolution. On vous les refuse, & votre Epoux vous ouvre tous ses Trésors, qui sont toutes ses Playes; & il verse son Sang dans votre cœur par de grands canaux qu'il est impossible aux hommes de vous fermer, pace qu'il n'y a que lui qui les ferme, de même qu'il n'y a que lui qui les ouvre.* Les hommes ne peuvent fermer que le Sacrement: mais dès qu'ils le ferment à la troupe indocile, voilà de grands canaux qui s'ouvrent aux yeux du Consolateur de cette troupe, & les hommes ne peuvent les fermer. (b) *On ne peut pas douter*, c'est toujours lui qui parle, *qu'elle* (la parole de Dieu) *n'ait la force de suppléer à l'Absolution du Prêtre.* Il suffit donc de la méditer, ou de l'entendre pour être absous. (c) *Approchons-nous donc de J. C.* c'est ainsi qu'il conclut, *en méditant avec foi sa sainte Parole. Nourrissons-nous-en ... & nous serons absous en effet, parce que J. C. est la rémission de nos pechez.* Cette raison que *J. C. est la rémission de nos pechez*, seroit-elle donc plus concluante ici que dans les Livres des Protestans, pour attribuer à sa parole une vertu si étenduë, & si indépendante des Sacremens? Poursuivons.

(a) Pag. 158.
(b) Pag. 162.
(c) Pag. 163. & 164.

Ce n'est pas (d) en vain, dit S. Ambroise (nous transcrivons les paroles de Hamon) *que S. Paul & Silas ayant été mis en prison, se levoient la nuit pour loüer Dieu: ce fut leur devotion, & ce devoir de pieté qui brisa leurs chaînes.* Mais (e) *ces dernieres paroles* (continuë Hamon, & vous verrez bien-tôt où il veut aller;) *ne peuvent conserver toute leur beauté dans notre langue; & ce qui fait particulierement à notre sujet, c'est que le mot d'Absolution s'y rencontre. & l'expression même dont il se sert, nous donne une veritable idée qu'on ne peut manquer d'absolution, lorsqu'on ne manque point de dévotion.* Voilà une maxime d'une grande étenduë, mais voyons les dernieres paroles qui donnent une idée si extraordinaire. (f) *Non otiosè Paulus & Silas trusi in carcerem, media nocte surgebant: Ideòque ubi non defuit devotionis Officium, adfuit etiam solutionis remedium.* C'est à dire, *ce n'est pas en vain que Paul & Silas ayant été mis en prison, se levoient au milieu de la nuit: C'est pourquoi comme ils s'acquitterent d'un devoir de dévotion, ils trouverent le remede de leur délivrance.* Ou si on

(d) Pag. 144.
(e) Ibid.
(f) Ibid.

veut traduire encore plus litteralement, *ils trouverent le remede qui les délia.*

Où est-il, M. T. C. F. ce mot décisif d'Absolution? Ce mot qui fait particulierement au sujet: Ce mot qui donne aux indociles une idée si consolante pour eux, *qu'on ne manque point d'absolution lorsqu'on ne manque point de devotion?* On le cherche inutilement dans le texte latin, où il ne s'agit que de la prison & des liens dont S. Paul & Silas furent miraculeusement délivrez. On le cherche, avec aussi peu de succès, dans la Traduction qu'en a fait Hamon. Cet Auteur assure cependant que ce mot *se rencontre*, au moins dans le texte latin qu'il cite, & dont il ne peut, dit-il, conserver toute la beauté dans notre langue. Il a crû apparemment l'y voir, puisqu'il le dit. C'est un homme si occupé de son objet, c'est à dire, du soin de raffermir les siens, dans la privation volontaire des Sacremens, & d'affoiblir à cet effet la nécessité de l'Absolution sacramentelle, qu'il lit à peine ce qu'il cite; & qu'il s'imagine voir par tout des Absolutions.

XXII. Autres outrages qu'il fait à la Confession Sacramentelle.

C'est son dépit qui l'ébloüit & qui l'aveugle, comme il arrive presque toujours aux personnes indociles lorsque l'on réprime, ou que l'on punit leur indocilité. Ce dépit s'est changé en haine, non seulement contre les Puissances spirituelles & temporelles qui condamnent ses erreurs, mais encore contre les Sacremens dont il se voit privé. Il outrage la Confession sacramentelle, jusqu'à la comparer avec une Confession faite à des Laïques; jusqu'à donner à cette Confession la préférence sur le Sacrement de Pénitence; jusqu'à reconnoître dans cette sorte de Confession, & dans celle qu'il exhorte de faire à Dieu seul, une vertu plus grande, pour dissiper les scrupules, pour calmer les craintes, pour faire croître en graces devant Dieu, que dans la Confession que l'on fait aux Prêtres, ou plutôt à J. C. dans la personne de ses Prêtres; jusqu'à rendre suspect le loüable empressement que l'on a de recourir au sacré Tribunal pour y être délivré de ses pechez; jusqu'à faire trouver dans cet Auguste Tribunal établi par J. C. des inconveniens & des dangers qui doivent nous en éloigner, jusqu'à attribuer à la fréquente confession des pechez, au moins veniels, le relâchement qui s'est introduit dans le Christianisme. Ces accusations sont si graves, que, pour être cruës, leurs preuves doivent être portées à l'évidence & à la démonstration. Nous allons le faire parler. Ce sera lui qui déposera contre

tre lui-même. Ce sera lui qui se convaincra de toutes ces impietés.

Confessons-nous à nos Freres, (*a*) dit-il, *puisque nous ne pouvons plus nous confesser à nos Peres.* C'est à dire, confessons-nous à des Laïques, puisque nous ne pouvons plus nous confesser à des Prêtres. Mais quoi? un Laïque a-t'il donc le pouvoir de remettre les péchez, & ce pouvoir redoutable a-t'il été donné indifféremment à tous les Chrétiens? Voilà une difficulté qui se présente d'abord, mais qui n'effraye point un homme aussi intrépide que l'est le Consolateur de Port Royal. Il se la propose, & il y répond. *Vous* (b) *me direz*, (ce sont ses termes) *un Laïque ne vous donnera point l'absolution. Il est vrai*, répond-il, *mais J. C. me la donnera.* Il avoit dit immédiatement auparavant; *j'ai le Ministere Divin de J. C. comme j'ai dit, qui est le Prince des Prêtres.* C'est ainsi qu'il tranche la difficulté. Elle ne lui coûte qu'un mot. Il n'a plus besoin de Prêtres pour être absous, parce qu'il a en son pouvoir le Ministere divin du Prince des Prêtres. & qu'il est sûr que J. C. l'absoudra. N'est-ce point peut-être une dure extrêmité à laquelle il se trouve forcé de recourir malgré lui? Non, M. T. C. F. après avoir substitué à la Confession sacramentelle tant de moyens différens, ou, comme il parle, tant de Medecines, cette ressource ne lui étoit pas nécessaire. Mais outre la haine qu'en mille endroits il marque avoir pour le Sacrement de Pénitence, il avoit ici un intérêt personnel. Il s'étoit érigé en Directeur d'une Communauté de Filles assez aveugles pour le préférer à leur legitime Pasteur; il falloit soutenir & accréditer sa Direction; il falloit la mettre d'abord en parallele avec la direction & le pouvoir des Pasteurs, & ensuite lui donner insensiblement la préférence: c'est ce qu'il fait dans les Instructions qu'il adresse à son aveugle & infortuné Troupeau.

XXIII. Il compare la Confession Sacramentelle à la Confession faite à un Laïque, & il donne à celle-ci la préférence.

[a] Pag. 99.

[b]. Pag. 99.

Il me semble, (*c*) lui dit-il, *que je serois aussi long-tems qu'on voudroit sans aller à confesse, pourvû que je connusse une personne qui fût à Dieu. & qui voulût bien me donner conseil quand je lui demanderois, afin que je ne fusse point réduit à me juger moi-même.* Vous le voyez, M. T. C. F. *aller à confesse*, ou connoître *une personne qui* soit *à Dieu*, comme y sont ceux qui rejettent les Décisions de l'Eglise, prendre *conseil* de cette personne pour n'être pas obligé de se juger soi-même, c'est selon lui la même chose: & cela lui paroît si égal, qu'il seroit *aussi long-tems qu'on voudroit sans aller à confesse, pourvû* qu'il eût trouvé une personne de ce caractere, *qui voulût bien lui donner conseil quand* il le

[c] Pag. 98.

lui demanderoit. Or ce qu'il lui semble qu'il feroit, c'est ce qu'il propose de faire au Troupeau qu'il égare: & quoiqu'il ne fasse aucune application en sa faveur, ce Troupeau l'entend. C'est Hamon lui-même, qui selon les principes du Parti, est cette *personne qui est à Dieu*; & il n'est pas assez farouche pour refuser ses conseils à des Filles qui pour se livrer à ses Instructions & à celles de ses semblables, résistent à l'autorité légitime.

Elles n'ont qu'à être tranquillement *aussi long-tems qu'on voudra sans aller à confesse*, & prendre cependant les conseils du zélé Directeur, ou, ce qui est ici la même chose, se confesser à lui, quoiqu'il ne soit qu'un Laïque. Il ne les absoudra pas à la verité; mais qu'y perdront-elles? Elles auront le Ministere divin du Prince des Pasteurs, & J. C. les absoudra. Voilà d'abord un grand avantage pour elles. La Confession qu'elles font à leur Medecin vaut celle qu'elles auroient dû faire au Confesseur nommé par leur Pasteur. Mais voici un autre avantage beaucoup plus grand encore, qui éleve le Laïque bien au-dessus du Prêtre, & qui communique une infaillibilité que le Parti refuse de reconnoître dans le Corps Episcopal.

Le Laïque à qui l'on s'adressera pour se confesser à lui, pour (a) Pag. 99. lui ouvrir sa conscience, & pour lui demander ses conseils, (*a*) *aura peut être plus de lumiere & plus de vertus que plusieurs Prêtres.* Mais quand il seroit moins éclairé que tous les Prêtres, même les plus ignorans & les plus déréglez, ses jugemens n'en seront pas moins infaillibles. Non seulement il ne se trompera point, mais il ne pourra pas se tromper, & on ne pourra en être mal jugé. Fut-il jamais un fanatisme plus insensé? Ce fanatisme cependant est ancien dans la Secte des Jansenistes. Pour le prouver rapportons les propres paroles de l'Auteur que nous refutons.

(b) Pag. 98. (a) *Mais vous me direz, cette personne n'auroit pas la lumiere du Prêtre; quand cela seroit*, répond Hamon, *vous avez toûjours ce que vous demandez. Quand-on ne cherche qu'à se faire juger pour éviter le Jugement de Dieu, je ne craindrai point de dire qu'on ne peut jamais être mal jugé.* Quoi, M. T. C. F. *jamais*? Cette maxime si generale n'a-t-elle donc aucune restriction? Si par exemple le Confesseur laïque étoit ignorant, s'il étoit hypocrite, s'il étoit orgueilleux, prévenu, & entêté, s'il étoit dominé par quelque violente passion, ses décisions seroient-elles également infaillibles? Elles le seroient à une condition. C'est qu'en se confessant à lui, on ne cherchât *qu'à se faire juger pour éviter le ju-*

gement de Dieu. A cette condition à quelque personne laïque, & peut-être même de tout sexe, que l'on s'adresse, *on ne peut jamais être mal jugé.* On est si sûr du succès de ce jugement, que l'on n'a pas même à craindre de se tromper dans le choix de cette personne laïque à laquelle on voudra se confesser. *Pourvû* (a) ajoûte Hamon, *que je respecte la puissance des Prêtres & que je l'aime,* (vous voyez, M. T. C. F. comment il la respecte, & comment il l'aime,) *il n'y a point de Laïque*, dit-il, (*b*) *qui dans le besoin & dans le cas present* (d'attachement au Jansenisme) *ne me tienne lieu d'un Prêtre pour me juger.* Vous ne trouvez ici ni ambiguité ni exception.

(*a*) Pag. 99.

(*b*) Ibid.

L'Apôtre (*c*) l'a prédit, & les Sectaires de tous les siécles ont verifié sa prédiction, que ceux qui combattroient la verité, parviendroient à un tel excès de folie, qu'elle seroit *connuë de tout le monde.* Il vous est aisé, M. T. C. F. de voir quelle part le Medecin de Port Royal, les Editeurs de son Ouvrage, & ceux qui le distribuent encore aujourd'hui, ont à cette prédiction. Ils se croient obligez d'examiner les jugemens des premiers Pasteurs à qui Jesus-Christ a promis l'infaillibilité, ils se croient en droit de refuser de s'y soûmettre, & ils se soûmettent aveuglement au jugement de toute personne laïque, quelle qu'elle soit, qu'ils substituent à un Prêtre pour les juger. Les Evêques établis par l'Esprit Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu, sont, selon eux, des prévaricateurs qui ont condamné *l'Innocent*, & dont les décisions portées dans la cause de Jansenius doivent être rejettées, jusqu'à tout souffrir, & à mourir même sans Sacremens, plûtôt que de les accepter. Mais il n'en est pas ainsi d'un Laïque sans caractere, sans mission, souvent sans mérite ; ou même, car cela n'est peut-être pas sans exemple, de quelques femmes ou de quelques filles engagées dans le parti de la rebellion. Toutes ces personnes, fussent-elles orgueilleuses, ignorantes, esclaves des plus indignes passions ; *quand* (d) *on ne cherche*, en allant à elles, *qu'à se faire juger pour éviter le jugement de Dieu, on ne peut jamais être mal jugé.* Voilà ce que l'on pense, ce que l'on enseigne, ce que les principaux Chefs du Parti font imprimer & mettent au grand jour. Dieu le permet pour couvrir de confusion, aux yeux de l'Univers, les ennemis de la verité, & pour faire connoître à tous leurs excès & leur folie. *Insipientia enim eorum manifestata erit omnibus.*

(*c*) 2. Thimor. c. 3. v. 9.

(*d*) Pag. 98.

Que nous dira encore leur interprete que Port Royal écouta

XXIV. Il attaque la vertu & la sainteté du Sacrement de Pénitence. Il inspire à ceux qui en approchent, la défiance & la crainte.

autrefois comme un Oracle, & que plusieurs personnes suivent encore aujourd'hui comme leur guide? Ne donnera-t'il point de bornes à son impieté? Que voudra-t'il encore ajoûter à tant de blasphémes prononcez contre le Sacrement de Penitence? Il veut, M. T. C. F. éteindre entierement dans les personnes qu'il dirige, & dans ses lecteurs, tout desir de recourir à ce Sacrement. Il veut par d'odieux paralleles, & par des traits impies de temerité & de satyre, faire craindre comme une espece de piége, cette ressource du salut. Il veut attenter à sa vertu & à sa sainteté, comme il a attenté à sa necessité.

Ses discours vont vous developer ce dessein sacrilége & presque incroyable; & vous y verrez de nouvelles preuves de la confusion, dont, selon la prédiction de l'Apôtre, se couvrent les ennemis de la verité. (a) *Ne craignons pas avec excez*, dit Hamon, *les pechez que nous reconnoissons avoir commis, quoique nous ne nous confessions qu'à nos Freres; craignons davantage les pechez que nous n'avons point commis en nous confessant à un Prêtre, & que nous ne connoissons point encore: ce sont ceux-là qui sont à craindre, & qui perdent la plus grande partie des personnes qui pretendent avoir quelque crainte de Dieu.*

(a) Pag. 102.

Il a beau s'enveloper en affectant de parler d'excès, & de se borner dans cet impie parallele aux pechez que nous ne connoissons pas. Qui ne voit quelle aveugle confiance il veut inspirer pour la Confession faite à un Laïque, & quelle défiance au contraire il veut faire naître pour la Confession faite à un Prêtre? *Je m'étonne*, dit il, (b) *qu'on ne parle que d'absolution, comme si c'étoit le seul avantage qu'on reçoit en se confessant à un Prêtre. Il ne nous absout pas seulement, mais il prie pour nous, afin que nous soyons absous de Dieu même, ce qui est bien plus necessaire.*

(b) Pag. 101.

Son étonnement vient de ce que conformément à la Doctrine de J. C. & de l'Eglise, on attribuë plus de vertu à l'absolution sacramentelle qu'à la simple priere du Prêtre, & il voudroit que tout l'Univers blasphemât avec lui. Mais où veut-il conduire le Lecteur? A se confesser à des Laïques, dans lesquels il suppose, jointe à une grande charité, une priere qu'il met en parallele avec l'absolution. *C'est pourquoi*, (c) *si lorsque je ne rougis point*, ajoûte-t'il, *de découvrir mes miseres & mes imperfections à une personne laïque, elle m'ouvre les entrailles de sa charité, à proportion que je lui ouvre mon cœur, & qu'elle leve continuellement les mains en haut pour demander à Dieu qu'il me fasse misericorde; je ne serai*

(c) Pag. 102.

pas privé de tous les avantages de la Confession, lors même que je ne puis pas me confesser à un Prêtre. Et comment en seroit-il privé ? Puisque cette personne laïque levera pour lui *continuellement les mains en haut* pour demander à Dieu qu'il lui fasse misericorde, ce qui est *bien plus necessaire* que l'absolution.

Je ne doute point (*a*) c'est ici un autre parallele dicté à Hamon par l'Esprit blasphémateur. *Je ne doute point que ceux qui ont à présent du scrupule de ne se point confesser, n'en eussent aussi auparavant quand ils s'étoient confessez, & ils pouvoient être mieux fondez....* (b) *Comme les Prêtres sont des Hommes ils peuvent quelquefois croire que nos fautes sont plus grandes qu'elles ne sont, ce qui n'est pas un mal; mais assez souvent ils les croyent moindres qu'elles ne sont, ce qui en est un. Nous nous imaginons qu'ils ne nous entendent pas, ce qui est contre la simplicité; nous croyons quelquefois qu'ils se trompent, ce qui est contre l'humilité, nous avons peur même de vouloir les tromper, ce qui est un pur scrupule.* XXV. Suite de la même matiére. [*a*] Pag. 96. [*b*] Ibid.

Que de dangers, & du côté du Confesseur qui n'est jamais assez éclairé, & du côté du Penitent, toûjours dans l'inquietude & dans le trouble ? Quel piége tendu à la simplicité & à l'humilité ? Luther & Calvin n'en parlerent jamais avec plus de force. (c) *Mais quel remede à cela ?* Les deux Héréſiarques l'assignerent, & Hamon repete ce qu'ils en ont dit. *Quel remede à cela, dit-il, sinon de nous confesser à Jesus-Christ.* Il n'en imagine point d'autre. C'est aussi le seul qu'on reconnoît dans la nouvelle réforformation, & c'est le seul qui plaise au Consolateur de Port Royal. Et comment ce remede est-il appliqué? C'est que Jesus-Christ (*d*) *nous entend avant que nous parlions, & par sa grace* il *fait que nous pouvons nous entendre nous-mêmes, car le plus souvent c'est nous qui ne nous entendons pas.* Que veut-on conclure de là ? Ce que l'on en conclud encore aujourd'hui à Genéve. (*e*) *Confessons-nous donc à Jesus Christ que nous ne pouvons tromper, parce que c'est la verité même. Mettons lui la sonde entre les mains, & que ce soit lui qui nous fasse connoître la profondeur de nos playes. Sa main est bien plus sûre que la nôtre. Nous n'avons que faire de craindre, il n'ira pas trop avant, & il ne peut nous blesser, au contraire il n'y a point de mal qu'il ne guerisse en le touchant.* [*c*] Ibid. [*d*] Ibid. [*e*] Ibid. & pag. 97.

Mais n'est-ce pas à Jesus Christ que nous nous confessons, lorsque nous nous confessons à ses Ministres? Leur Tribunal n'est-il pas le sien ? Et quand ses Ministres nous délient, n'est-ce pas en son nom & par son autorité qu'ils nous délient ? Sans doute : &

cela ſeul diſſipe l'illuſion du raiſonnement de la réformation & de ſon copiſte. Auſſi Hamon ſent-il qu'il faut éloigner l'idée d'une verité ſi funeſte à ſon ſiſtéme. *Nous avons*, dit-il, (*a*) *tant de fois parlé aux Miniſtres de Jeſus-Chriſt, ſans que nous en ſoyons plus avancez; parlons à préſent à Jeſus-Chriſt, ſa parole a plus de force que celle d'un homme.* Ce n'étoit donc pas à lui que nous parlions, quand nous parlions à ſes Miniſtres, & voilà pourquoi nous n'en ſommes pas plus *avancez*. Pour avancer dans les voyes de la perfection, ſelon les Oracles de Genéve & de Port Royal, ce n'eſt pas à ſes Miniſtres qu'il faut parler, c'eſt à lui ſeul. Avec de telles maximes, on ſe conſole aiſément d'être privé de la Confeſſion.

(*a*) Pag. 97.

XXVI. De quel œil Hamon regarde la privation de la Confeſſion. Raiſonnement impie qu'il fait à cette occaſion.

De quoi en effet ſont privez le Sieur Hamon & ſa troupe qui ne ſe confeſſent point? Ils *ne* ſont *pas tant* (b) *privez*, ſi on l'en croit, *de la Confeſſion*, puiſqu'ils peuvent ſe confeſſer à Dieu, qu'ils ſont *délivrez de l'attache qu'ils avoient à la Confeſſion.* * Et cette attache dans leur ſiſtéme eſt d'une dangereuſe conſequence. C'eſt un grand bien qu'ils en ſoient délivrez. (*c*) Les abſolutions qu'on leur donnoit affoibliſſoient leur douleur, & leur devenoient par là pernicieuſes. Ils ſont à préſent (*d*) plus libres, & ils ne tombent point dans l'inconvenient qui *arrive quelquefois, que la communication qu'on a avec les hommes dans la Confeſſion ſacramentelle, fait qu'on s'y attache, & qu'on devient moins libre.* Ils ne croyent pas ſans doute que la communication qu'ils ont avec les hommes en ſe confeſſant à des Laïques, puiſſe produire un ſi mauvais effet, puiſqu'ils ne trouvent dans cette eſpéce de Confeſſion que de très-grands avantages. Il n'y a pour eux que la Confeſſion ſacramentelle à craindre. C'eſt à ſon occaſion qu'ils diſent que (*e*) *la ſervitude n'eſt jamais bonne, & que c'eſt un grand précepte de l'Apôtre de ne ſe point faire eſclave des hommes.*

(*b*) Pag. 95.
(*c*) Pag. 172.
(*d*) Pag. 180.
(*e*) Ibid.

Ils avoient peut-être autrefois des ſcrupules, & à préſent ils

* Nous ne ſommes pas tant privez de la Confeſſion, que nous ſommes délivrez de „ l'attache que nous avons à la Confeſſion. *Pag.* 95. Je ne ſçai comment il arrive que „ la confiance qu'on a dans l'abſolution ſacramentelle, fait qu'on gemit moins en la „ préſence de Dieu, & qu'on n'aprofondit pas ſes playes. *Pag* 172.

„ Ce qui eſt encore excellent, c'eſt que la Confeſſion n'étant pas ſeulement un remede „ pour les pechez paſſez, afin de nous en relever, mais auſſi un préſervatif contre les „ pechez à venir, afin de n'y point tomber, il arrive ſouvent que la Confeſſion qu'on „ fait à Dieu dans l'amertume de ſon ame, eſt plus avantageuſe pour cela que la Con„ feſſion qu'on fait aux Prêtres, parce que celle-ci n'eſt point accompagnée d'une auſſi „ vive douleur. *Pag.* 172.

n'en ont plus. Car (*a*) *cette Confeſſion faite à Dieu, ne laiſſe*, ſelon Hamon, *aucun ſcrupule dans l'ame; au lieu que la Confeſſion faite au Prêtre en eſt ſouvent une ſource par l'abus de ceux qui font leur mal de leur remede, & qui prennent occaſion de s'inquieter de tout ce qu'ils diſent, & de tout ce qu'on leur a dit. Car*, continuë-t'il, (*b*) *comme le plus ſouvent nos ſcrupules viennent de ce que nous oublions à dire au Confeſſeur, ou de ce que nous lui diſons mal, de ce qu'il ne nous comprend pas, ou de ce que même nous le voulons tromper. Ceux à qui tout eſt ſuſpect, étant ſuſpects à eux-mêmes, & ſe défiant de leurs propres intentions, il eſt viſible*, conclud-il, *que la Confeſſion qu'on fait au Prêtre n'y peut remedier : car en effet*, (*c*) c'eſt toûjours la ſuite de ſon pitoyable raiſonnement, *il n'y a point de Confeſſeur qui puiſſe remedier au deffaut de notre memoire, & qui puiſſe empêcher que nous prenions mal les choſes, ou que nous le trompions ſi nous en avions la volonté, & le Confeſſeur lui même ne peut s'empêcher quelquefois de nous tromper, étant lui-même ſujet à l'erreur, comme le ſont les autres Hommes.* (d) *Mais comme ce ne ſeroit pas un ſcrupule, mais une impieté d'avoir la penſée que Dieu nous trompât, ou que nous puiſſions le tromper, & comme il n'y a perſonne qui ne ſçache que Dieu n'oublie rien, & qu'il voit dans le fond de notre conſcience tout ce que nous pouvons y avoir nous mêmes; quand nous nous confeſſons à lui, nous n'avons point ſujet d'avoir aucun ſcrupule, comme lorſque nous nous confeſſons à un Homme mortel, qui eſt encore environné d'ignorance & d'infirmité, parce qu'il eſt homme.*

(*a*) Pag. 189.
(*b*) Ibid.
(*c*) Ibid.
(*d*) Pag. 190.

XXVII. Impietez renfermées dans ce raiſonnement.

On ne ſçait, M. T. C. F. par où commencer & par où finir la refutation des impietez renfermées dans ce raiſonnement. J. C. y eſt accuſé d'avoir, pour nous laver de nos pechez, inſtitué un remede incapable de calmer nos ſcrupules; le Miniſtére auguſte qu'il a établi y eſt outragé; le pecheur y eſt déchargé de l'obligation de confeſſer ſes pechez à ceux qui ont reçû le pouvoir de les remettre ou de les retenir; il y eſt intimidé à la vûë du danger qu'il court en ſe confeſſant à eux; il y eſt renvoyé à l'eſprit particulier & fanatique qui s'imagine de recevoir de Dieu ſeul, à l'excluſion de ſes Miniſtres & de ſes Sacremens, l'inſtruction & le pardon; ou plûtôt qui, ſous ce prétexte ſe conduit lui-même & ſe precipite. C'eſt à ce dernier écuëil, ſource générale de tout fanatiſme, où après bien des égaremens, viennent enfin échoüer tous ceux qui mépriſent l'autorité legitime; & c'eſt la fin de ces excès qui font connoître (e) à toutes les Nations, leur aveuglement & leur folie.

(*e*) 2. Thimot. 3. 9.

Paſſons ſous ſilence un grand nombre d'autres blaſphêmes, & en finiſſant le long & affligeant examen de ceux que Hamon a proferez contre la Confeſſion ſacramentelle; demandons lui quel eſt l'effet qu'elle a produit dans l'Egliſe dès les premiers ſiécles, & qu'elle y produit encore; (a) *Il me ſemble*, nous répondra-t'il, *qu'on a commencé de faire moins de penitence, quand on a commencé à ſe confeſſer plus ſouvent, & que dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, où la Confeſſion n'étoit pas d'un uſage ſi ordinaire pour les pechez veniels, on avoit bien plus de ſoin de faire penitence, & de ſe corriger de ſes défauts.*

(a) Pag. 192.

C'eſt donc au frequent uſage du Sacrement de Penitence, ſi on en croit cet Ecrivain ſi vanté, que l'on doit attribuer le relâchement dans la Penitence; & ſi on a moins ſoin de faire penitence & de ſe corriger de ſes deffauts, que l'on n'en avoit dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, c'eſt que lon ſe confeſſe plus ſouvent qu'on ne le faiſoit alors, & que la Confeſſion eſt à préſent d'un uſage plus ordinaire pour les pechez veniels. Plus on a eu ſoin de recourir au remede des pechez & des paſſions, plus on eſt devenu coupable & dépravé. Que d'erreurs & d'impietez! Eſt-il poſſible que de pareils blaſphêmes trouvent des approbateurs & des panegiriſtes parmi les Chefs (b) du Parti Janſeniſte, & qu'ils ſoient avidemment reçûs par des perſonnes qui ont renoncé à tout pour ſuivre J. C. dans la ſolitude? Comment peuvent-elles oublier dans le Cloître les premieres leçons qu'elles ont reçû dans le ſein de l'Egliſe Catholique? Comment ont-elles pû s'accoûtumer au Fanatiſme & au langage des Proteſtans? Par cet exemple, comme par une infinité d'autres, on voit, M. T. C. F. quels changemens l'eſprit de ſéduction & d'indépendance opere dans ceux qui ont une fois commencé à l'écouter, & combien il eſt terrible d'avoir ſecoüé le joug de la ſubordination & de la verité. On ne reſiſte preſque jamais aux enſeignemens des premiers Paſteurs, que, pour ſoûtenir cette premiere révolte, on ne s'enfonce peu à peu dans les plus groſſieres erreurs, & qu'on ne ſe livre enfin à des principes purement arbitraires à l'eſprit particulier & au Fanatiſme.

(b) M. Nicole.

XXVIII. Ce qu'il dit de l'Euchariſtie.

Suſpendez encore, M. T. C. F. votre étonnement & votre indignation. La hardieſſe du Directeur de Port Royal va croiſſant à meſure qu'il avance. Il n'en veut pas ſeulement à la Confeſſion, il en veut encore à l'Euchariſtie, à l'Extrême-Onction, aux Prieres de l'Egliſe, à la Sépulture Eccleſiaſtique, & à tout

ce

ce que l'Eglise a coûtume de refuser à ceux qui n'écoutent pas sa voix. Rien n'est à couvert de ses attentats.

L'Eucharistie a toûjours été regardée dans l'Eglise comme une source abondante de Graces. Nous sommes obligez par le precepte de J. C. d'y participer, si nous voulons avoir la vie dans nous. C'est pour cela que dans les premiers siécles de l'Eglise, les Fideles recevoient tous les jours cet auguste Sacrement. Les Peres du saint Concile de Trente ont marqué combien ils desiroient que les Chrétiens fussent assez vertueux pour faire revivre un si saint usage. Les Evêques, ou plûtôt l'Esprit saint, qui gouverne l'Eglise par leur ministére, a toûjours reprimé les entreprises de ceux qui ont eu la temerité de vouloir affoiblir dans les Fideles le loüable & saint desir de recevoir ce Sacrement, & il a été ordonné par des Conciles de les excommunier. Mais l'esprit qui dirige Hamon & ses Disciples, n'est pas celui qui gouverne l'Eglise de Jesus-Christ. Cet Auteur a composé deux Traitez exprès pour consoler de la privation de l'Eucharistie, les personnes qui, par une révolte sacrilege contre les décisions de l'Eglise, se rendent indignes d'y participer. Il s'éforce même de leur faire estimer & aimer cette privation, jusques à la préferer à l'Eucharistie elle-même, & il leur fournit differens moyens, qu'il imagine, pour communier sans recevoir réellement l'Eucharistie.

XXIX. Traits artificieux sous lesquels il insinuë le venin caché dans son cœur. Abus qu'il fait de l'exemple de la Sainte Vierge & de celui de Judas.

Nous ne nous arrêterons point, M. T. C. F. à certains traits artificieux sous lesquels il insinuë le venin caché dans son cœur. Il oppose, par exemple, pour insinuer au moins que l'on ne perd rien en ne communiant point, l'exemple du perfide Judas qui communia indignement la veille de la Passion & de la Mort de Jesus Christ, à celui de la très-sainte Vierge qui ne communia pas alors. *Il me semble*, (a) dit-il, *qu'il est bien remarquable que la sainte Vierge qui étoit dans une disposition très parfaite pour recevoir l'Eucharistie, ne la reçût point dans le tems de son Institution.* (b) *Il faut encore observer que la veille de la Passion de J. C. étant prêt à retourner à son Pere, la Vierge ne communia point le jour de la Céne du Seigneur, & Judas y communia. Cette sainte Mere & cette Epouse si aimée, & qui aimoit si parfaitement, ne reçût point le baiser de l'Epoux, comme nous avons dit, pendant que l'ennemi de l'Epoux & le plus grand de ses ennemis le reçût sans aucune difficulté. Mais est-ce que Judas gagna beaucoup pour avoir communié, & que la Sainte Vierge perdit quelque chose pour n'avoir point communié? Est-ce qu'elle en fut moins sainte?*

(a) Pag. 344.

(b) Pag. 345.

On voit aiſément ce qu'il veut faire remarquer dans ces deux exemples, quelle eſt l'application qu'il en veut faire, quelles ſont les perſonnes qu'il déſigne par la Sainte Vierge, quelles ſont celles qu'il déſigne par Judas, & enfin, quel eſt l'outrage qu'il fait à l'auguſte Sacrement.

Ce qu'il devoit faire remarquer, c'eſt l'ordre que Dieu a établi dans ſon Sacerdoce, dont les Hommes ſeuls doivent être revêtus, ſans qu'il puiſſe être communiqué ni aux Femmes les plus ſaintes, ni aux Vierges les plus pures; c'eſt que la Reine des Vierges élevées à la ſublime dignité de Mere de Dieu, ne devoit point recevoir, avec les Apôtres, le caractere ſacerdotal, afin d'apprendre aux Vierges & aux autres perſonnes de ſon ſexe, ſi inferieures en dignité & en mérite à la Mere de leur Dieu, qu'elles doivent aimer la ſubordination, reſpecter le Sacerdoce, & craindre d'en uſurper les fonctions.

Ce qu'il devoit faire remarquer encore, ce ſont les funeſtes effets d'une paſſion flattée telle qu'étoit l'avarice de Judas, & telle qu'eſt l'orguëil dans les ennemis de l'Egliſe, capable de changer un Apôtre en meurtrier de ſon Dieu, & de conſommer le plus grand de tous les crimes; c'eſt que qnand on eſt dominé par de pareilles paſſions, en mangeant le Pain du Seigneur, & beuvant ſon Calice, on mange & on boit ſon jugement & ſa condamnarion, parce qu'on ne diſcerne pas le Corps du Seigneur.

Ces remarques auroient pû être utiles aux perſonnes pour leſquelles il écrivoit: car elles mépriſoient le Sacerdoce & ſes déciſions; elles étoient dominées par un eſprit d'orguëil & de révolte, & elles avoient ſouvent communié en cet état. Mais au lieu de les détromper, leur Directeur les flatte, il les aveugle; & pour leur perſuader qu'elles n'en ſont pas moins ſaintes, parce qu'elles ſont excluës de la Table du Seigneur, il leur demande ſi parce que la ſainte Vierge ne fut pas appellée à l'Inſtitution de l'Euchariſtie, où les Apôtres reçurent le Caractere ſacerdotal, & qu'elle ne communia pas avec eux, elle en fût moins ſainte? Non ſans doute, cette Vierge exempte de tout peché, n'en fut ni moins pure, ni moins ſainte, parce que l'Eſprit Saint qui operoit dans elle d'une maniere ſinguliere, y augmentoit continuellement la Grace, par des voyes ſi ſublimes, qu'elles étoient connuës de lui ſeul. Mais pretendre appliquer cet exemple à des Filles indociles, que leurs legitimes Paſteurs ſont obli-

gez d'éloigner de l'Euchariſtie à cauſe de leur révolte, & de leur entêtement ; jugez-en vous-mêmes, M. T. C. F. eſt-ce reconnoître la ſainteté de la Mere de Dieu ? Eſt-ce la reſpecter ? N'eſt-ce pas au contraire joindre le blaſphême à la plus indecente adulation.

XXX. Ce qu'il ſubſtituë à l'Euchariſtie. 1. La prétenduë juſtice de la cauſe du Janſeniſme.

Mais nous vous l'avons dit, nous ne nous arrêterons point à ces ſortes de traits ménagez avec artifice, & où l'Auteur prend ſoin d'enveloper ſes blaſphêmes. Ecoutons-le parler ſans artifices & ſans déguiſemens. *La juſtice de la cauſe*, dit-il, (a) *ſupplée à tout, puiſqu'elle ſupplée même au Corps de Jeſus Chriſt avec une abondance de mérites.* La juſtice de cette cauſe contient donc elle ſeule l'accompliſſement de tous les devoirs ; c'eſt la ſource de toutes les graces ; & quelque reſpectable, quelque ſaint que ſoit le Corps adorable du Fils de Dieu, la juſtice de la cauſe Janſeniene y ſupplée, comme elle ſupplée à tout, c'eſt-à-dire, *avec une abondance de mérites.*

(a) Pag. 455.

XXXI. Ce qu'il penſe de la privation de l'Euchariſtie.

Voilà notre régle, (b) dit-il encore, *c'eſt beaucoup de ſe confeſſer & de communier ; c'eſt encore davantage d'être privé de la Confeſſion & de la Communion pour la défenſe de la verité & de la juſtice, pour la gloire de Dieu & pour l'interèt de l'Egliſe.* Ce qu'il appelle la verité, c'eſt, vous le ſçavez, M. T. C. F. ce que le corps des premiers Paſteurs a condamné ; & c'eſt dans la reſiſtance aux décrets de ce corps infaillible qu'il fait conſiſter la juſtice dont il parle, la gloire de Dieu, & l'interêt de l'Egliſe. Cela ſuppoſé, contredire ceux à qui J. C. a ordonné d'enſeigner les Nations, & être pour cela privé de la Confeſſion & de la Communion, c'eſt beaucoup plus que de ſe confeſſer & de communier. Voilà la régle que l'indocile a établie pour rendre éternelle ſa révolte & celle de ſes complices. Et plût à Dieu que cette régle eût expiré avec lui ! Mais quels mérites & quel avantage a donc, dans ſon ſiſtéme, la privation de l'Euchariſtie pour les perſonnes qui reſiſtent aux déciſions des premiers Paſteurs ? Il va vous l'apprendre. (c) *Ce n'eſt pas une ſimple obéïſſance qu'elles rendent à Dieu, dans la ſeparation de l'Euchariſtie, c'eſt une obéïſſance qui honore tous les Attributs de Dieu. C'eſt une obéïſſance de charité, parce qu'elle eſt utile & glorieuſe à l'Egliſe ; c'eſt une obéïſſance avantageuſe à ceux mêmes qui la blâment, parce qu'ils ſont d'autant moins coupables qu'on ne leur obéit point. C'eſt obéir à la verité que de ne communier point de la ſorte, parce qu'on lui rend un fidéle témoignage ; c'eſt obéir à la juſtice, parce qu'on ne veut point condamner un innocent.* * *Cette*

(b) Pag. 460. & 461.

(c) Pag. 214.

* Le Livre de Janſenius.

obéïssance honore la Puissance de Dieu, parce qu'on n'y a point d'égard au mal que nous peuvent faire les Hommes, & qu'on préfere sa crainte seule à toute autre crainte. Elle honore sa sagesse, parce qu'on choisit le meilleur parti. Elle honore sa sainteté, parce qu'on n'a point d'autre vûë que de conserver sa conscience pure.

Demandons à Hamon & à ses Sectateurs à quelle Loi ils rendent cette obéïssance si privilegiée *qui honore tous les Attributs de Dieu?* Ce n'est ni à la Loi de l'Eglise, ni à la Loi du Prince, puisqu'ils desobéïssent formellement à l'une & à l'autre. Ils repondront sans doute que c'est à la Loi de Dieu, & ils ne rougiront pas d'accuser & l'Eglise & le Prince de vouloir les forcer à la violer. Mais où est-elle cette Loi? Où est-il écrit que celui qui méprise les premiers Pasteurs écoute Jesus-Christ, & que celui qui écoute les premiers Pasteurs, méprise Jesus-Christ? S'ils osent s'appliquer les Ecritures, même celles qui regardent le Fils de Dieu: qui leur en a expliqué le sens? En sont-ils les Interprétes choisis de Dieu, & les Interprétes plus infaillibles que l'Eglise dont ils rejettent le jugement? Ils le croient sans doute, ou du moins ils agissent comme s'ils le croyoient, & les voilà venus à l'Esprit particulier dont les Héréfies ne peuvent se défendre, parce que ce n'est que par lui qu'elles peuvent se soûtenir.

Qui auroit imaginé cette maniere extraordinaire d'honorer les Attributs de Dieu? C'est celle dont le Directeur de Port Royal veut que ses disciples l'honorent, & dans cette maniere il veut leur persuader qu'ils ont une grace rare & le mérite du martyre. C'est par J. C. même qu'il les en fait assûrer: car, dans l'antousiasme qui le transporte, il ne craint point de prêter à son Dieu ses propres pensées si contraires à l'Evangile. *Vous ne pouvez pas*, (a) fait-il dire au Sauveur en adressant la parole à la Troupe révoltée, *me donner vôtre sang, & vous n'avez pas la force de mes Martyrs; voilà le mien pour y suppléer; toutes les fois qu'on vous empêchera de le boire je vous tiendrai le même compte que si vous aviez repandu le vôtre.* Et plus haut, *ne craignez pas* (b) *d'être separé de ma Table pour la confession de mon Nom. C'est une grace que je vous fais qui est bien rare.* C'est ainsi que cet Auteur livré aux caprices de l'Esprit particulier, abuse de l'autorité de Jesus-Christ pour prêcher la révolte, qu'il couvre du plus auguste & du plus saint Nom. C'est ainsi que pour diviniser une cause réprouvée par les deux Puissances, il prodigue l'honneur du *Martyre* à des personnes excluës de la Table du Seigneur, par ceux

(a) Pag. 203.

(b) Pag. 202.

qui y préfident, & qu'il trouve *une grace rare* dans le crime & dans l'ignominie.

Quels font donc les caracteres de cette grace fi rare? Hamon les a tracés au gré de l'efprit qui l'infpiroit. *Dieu a joint enfemble*, (a) dit-il, *pour nôtre bien, tous les avantages qu'on peut recevoir de la manducation réelle, & de la feparation de cet augufte Sacrement. Nous pouvons le manger tellement* (en ne communiant pas,) *que nous en ferons raffafiez, & nous en fommes feparez tellement que nous èn ferons recompenfez.* Voilà des caracteres rares en effet, & inoüis dans l'Eglife de J. C. C'eft donc un plus grand bien pour ceux qui marchent à la fuite d'Hamon, d'être privez de la Communion que de communier; car s'ils communient, ils ne reçoivent que les avantages de la Communion réelle, & en ne communiant pas, ils reçoivent les avantages de la Communion réelle, & ceux de la féparation de cet augufte Sacrement. C'eft pourquoi leur Directeur ne veut pas que l'on (*b*) puiffe *douter qu'ils ne trouvent l'Euchariftie éminemmment dans cette féparation de l'Euchariftie.* Pefez cette expreffion *éminemment*: c'eft-à-dire, d'une maniere plus parfaite & plus excellente, avec une plus grande plenitude, & fans mélange d'imperfection. C'eft ainfi que nous difons que Dieu contient *éminemment* les perfections de toutes les créatures, parce qu'il les contient dans la plenitude, dans la perfection de fon Etre, fans aucun mélange de *non être*, & d'imperfection.

(a) Pag. 208.

(*b*) Pag. 205.

XXXII. Il imagine une nouvelle Euchariftie.

Ce n'eft donc pas punir Hamon & fa Troupe que de les priver de l'Euchariftie. Si on leur ôte une Euchariftie, c'eft-à-dire, celle que Jefus-Chrift a inftituée, & qui contient réellement fon Corps adorable & fon précieux Sang, Hamon leur en fubftituë une autre qu'il a imaginée, & qui eft, felon lui, plus féconde en graces & plus efficace. Il eft vrai que cette feconde efpece d'Euchariftie eft *nouvelle*: il l'avouë, & il lui donne lui-même (*c*) ce nom. Mais la nouveauté en matiere de Religion n'eft pas un défaut dans fon Parti. Toute nouvelle qu'eft cette Euchariftie, elle excite fa confiance, & elle lui fait dire dans l'excès de fa joye, (d) *remercions donc Jefus-Chrift avec joye au milieu de nôtre douleur, pour toutes ces graces qu'il nous fait trouver dans cette nouvelle Euchariftie.* Et encore, (e) *j'ofe dire que nous fommes morts & enfevelis avec plus de perfection dans cette nouvelle Euchariftie, nous y mourons davantage à nous-mêmes, & l'amour propre y a moins de lieu.* Ainfi la nouvelle Euchariftie qui confole & encourage le Parti, communique plus de perfection, & eft

(*c*) Pag. 207.

(*d*) Ibid.

(*e*) Pag. 206.

plus inacceſſible à l'amour propre que la vraie Euchariſtie, dans laquelle J. C. a renfermé ſon propre Corps & ſon propre Sang. Nous le repetons, M. T. C. F. eſt-il poſſible que de pareils blaſphêmes ayent été écoutez ſans horreur, & qu'ils le ſoient encore aujourd'hui par des perſonnes élevées dans le ſein de l'Egliſe Catholique, & que des Chrétiens, des Vierges même conſacrées à Dieu puiſſent croire y trouver des motifs de conſolation?

XXXIII. Differentes manieres de communier, enſeignées par Hamon.

L'invention ſacrilege de cette nouvelle Euchariſtie n'empêche pas ſon Auteur de propoſer, pour ceux qui ne la goûteront pas, ou qui ne s'y borneront pas, de nouvelles manieres qu'il imagine de recevoir l'ancienne & veritable Euchariſtie, ſans le Miniſtere des Prêtres, & ſans manducation réelle.

Il ne ſe laſſe point d'inventer, & il ſemble qu'il fait conſiſter toute la ſcience de la Religion à imaginer ce que les Siécles paſſez n'ont point connu. Pour communier, il n'eſt point néceſſaire, ſelon lui, de manger réellement la Chair du Fils de Dieu. On communie, dit-il, quand on aime Dieu, & auſſi ſouvent, & auſſi continuellement que l'on l'aime: par conſéquent, ceux qui ſe flattent de l'aimer toujours, tels que ſont ces Hommes extraordinaires, qui ſervent *comme de bras à J. C. & qui lui font gagner ſa cauſe*, doivent croire qu'ils communient toujours & à chaque inſtant, & que, quoiqu'on puiſſe faire, on ne peut les priver de la communion. On communie auſſi, ſelon lui, pourvû qu'une ſeule perſonne communie dans toute l'Egliſe, ſi néanmoins on a (*a*) *la foi de la communion des membres de J. C.* c'eſt-à-dire, ſi l'on croit cet article du Symbole, où il eſt dit, je crois la Communion des Saints; lequel a été reſpecté par la plûpart des Héréſies, même les plus audacieuſes. Selon cette étonnante maxime, ſe trouve-t'il quelqu'un dans l'Egliſe qui ne communie pas? Et quel eſt l'homme quelque coupable qu'il ſoit, qui puiſſe être privé de la Communion, dès-lors qu'il n'a pas renoncé, ce qui eſt extrêmement rare, à cet article du Symbole? On communie encore quand on ſe réjoüit de voir communier quelqu'un, & qu'on l'aime parfaitement. On communie, ſi on a la charité, quand on voit quélqu'un communier, ou même quand on ſçait que quelqu'un communie. On communie tous les jours, ſi on ne connoît plus J. C. ſelon la chair. On communie toutes les fois que l'on croit fermement que Dieu n'a beſoin de rien pour nous ſauver; toutes les fois que l'on le prie avec ferveur; tou-

(*a*) Pag. 227.

tes les fois que l'on croit comme il faut l'avoir reçu. Ainſi les Communions ſe multiplient-elles parmi ceux à qui les Miniſtres de J. C. refuſent la Communion en punition de leur rebellion & de leurs ſcandales. En vain fermera-t'on aux Diſciples d'Hamon le ſacré Tabernacle, ils ont appris de leur Maître le ſecret de l'ouvrir inviſiblement, & ils ſe croyent à couvert de l'anathême. *

Mais n'attribuons-nous point à cet Auteur, des maximes auſſi inſenſées? Elles ſont ſi incroyables que l'on ne doit s'en rapporter qu'à ſon propre Texte; le voici. (a) *On communie toujours en aimant, au lieu qu'on n'aime pas toujours en communiant.* (b) *Quand il n'y auroit qu'une ſeule perſonne dans l'Egliſe qui communieroit en un jour, ſi nous avons la foi de la communion des Membres de J. C. telle que nous devons l'avoir, nous communions. Je dirai bien davantage, ſi nous ſommes dans une plus ſainte diſpoſition que ceux qui communient, nous communions plus qu'eux.* (c) *Si nous avons donc une veritable charité, nous devons croire que nous communions en effet, quand nous en voyons qui communient, ou même quand nous le ſçavons.* (d) *Si nous ne connoiſſons plus J. C. ſelon la chair, on ne peut nous en ſeparer, & nous le recevons encore tous les jours. Voilà comment il ſuffit de l'avoir reçû une fois, & il ſuffit à proportion qu'on le croit. Cette foi nous remplit d'une Euchariſtie toute ſpirituelle qui ne nous abandonne jamais, & dans laquelle nous trouvons un treſor de toute ſorte de graces. Toutes les fois que nous croyons comme il faut l'avoir reçû, nous le recevons. Toutes les fois que nous nous rejoüiſſons de le voir recevoir aux autres, & que nous aimons parfaitement ceux qui le reçoivent, nous le recevons. Toutes les fois que nous croyons fermement qu'il n'a beſoin de rien pour nous ſauver, & que c'eſt aſſez de ſon amour, nous le recevons. Enfin, toutes les fois que nous le prions avec ferveur, & que nous nous uniſſons à lui, nous le recevons.*

(a) Pag. 226.
(b) Pag. 227.
(c) Pag. 230.
(d) Pag. 234. & 235.

* „ Qu'on m'abandonne, qu'on me rejette comme un Excommunié tant qu'on voudra, qu'on me traite de Vierge fole tant qu'on voudra, Dieu ne rejettera jamais perſonne qui aura l'Eſprit de Jeſus-Chriſt. *Pag.* 396.

„ Quand je ſerois excommunié pour ce ſujet, & retranché de la Communion des Saints à la vûë de toute l'Egliſe, ſi j'ai encore plus de ſoin de m'unir à ces Membres, dont on me ſepare. par le lien d'une charité ſincere & qui ne s'aigrit de rien, j'ai le fruit entier de la Communion de l'Egliſe, & cette excommunication devient pour moi un nouveau mérite devant Dieu, qui ſuffit pour me ſanctifier, ſi je ſuis dans les diſpoſitions que je viens de dire. *Pag.* 454. C'eſt pourquoi je ne craindrai point de dire qu'il eſt impoſſible d'excommunier en effet des perſonnes qui aiment ceux qui les excommunient. *Pag.* 227.

Ce font là fes expreffions & fes fentimens. Nous ne lui avons rien attribué de plus, & on peut voir que nous les avons plûtôt affoiblis, que nous ne les avons outrez. Il eft fi perfuadé de la (a)Pag. 235. verité de ces Maximes, (*a*) qu'il s'en prend à notre peu de foi fi nous ne les croyons pas, & qu'il regarde ce peu de foi comme d'une dangereufe confequence. Si on n'appelle pas cela le pur Fanatifme, à quoi deformais en pourra-t'on donner le nom? Il eft en verité furprenant que l'on ofe avancer des Maximes auffi abfurdes, mais il eft mille fois plus étonnant qu'il fe trouve des perfonnes affez credules & affez aveugles pour fe raffûrer fur de tels principes, & vivre tranquilles dans la privation des Sacremens.

Si cet Auteur avoit un peu plus de lecture, on le foupçonneroit d'avoir, dans quelques-unes de fes Maximes, abufé des expreffions de quelques Peres dont les Calviniftes ont en effet abufé avant lui, & nous lui aurions repondu ce que les Controverfiftes Catholiques repondent à Calvin & à fes difciples. Mais outre qu'il ne cite point les Peres, il s'éloigne encore plus que les Calviniftes de leurs expreffions, & par là il fait connoître qu'il n'a pour garand de fes étranges paradoxes, point d'autre autorité que la fienne à propofer à fes Lecteurs.

XXXIV. Il ne reconnoit point le Précepte divin de recevoir l'Euchariftie dans les derniers momens de la vie, & il imagine plufieurs fortes de Viatiques.

(*b*) Pag. 348.
(*c*) Pag. 354.

C'eft fur-tout dans les derniers momens de la vie que la vraie Euchariftie eft non feulement confolante, mais encore neceffaire pour nous. C'eft fur-tout alors que nous fommes obligez de remplir le précepte que J. C. nous a fait de la recevoir, fous peine de damnation éternelle, parce que ces derniers momens font ceux de toute la vie qui font les plus décififs pour le falut. Mais Hamon qui renverfe tout, veut que fes Difciples trouvent dans ces momens terribles (*b*) un nouveau motif de confolation dans la privation de l'Euchariftie, parce qu'ils font alors plus près de la recevoir dans le Ciel; & il decide que *le* (c) *Commandement de recevoir le Viatique* n'*eft* qu'*Eccleftaftique*. C'eft en dire beaucoup à des perfonnes depuis long-tems accoûtumées à fouler aux pieds les Loix de l'Eglife. Cependant foit qu'il fe défie du fuccès de fa décifion, foit qu'il ne puiffe fe contenter lui-même dans le zele inquiet qui l'agite, il propofe bien-tôt après de nouveaux Viatiques, comme il a propofé une nouvelle Euchariftie.

Mais, M. T. C. F. le Ciel, où il promet à fes Difciples mourans

rans, qu'ils boiront le Vin (*a*) Euchariſtique que les Miniſtres de J. C. leur refuſent ſur la Terre, à quel titre l'ont-ils donc merité? Ce Royaume que J. C. a acquis par ſon obéïſſance, ſera-t-il donc la récompenſe de l'indocilité? Et comment peut-on s'imaginer qu'il ſuffit pour canoniſer l'independance, de la mettre à la place de la vertu? Si le Commandement de recevoir le ſaint Viatique n'eſt qu'Eccleſiaſtique, que ſignifient ces paroles de J. C. (b) *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne bûvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie en vous?* Faut-il, avec les Calviniſtes, ne les entendre uniquement que d'une manducation ſpirituelle, ou avec l'Egliſe Catholique, les entendre d'une manducation & ſpirituelle & ſacramentelle? Doit-on les regarder comme un ſimple conſeil qu'il eſt libre de ſuivre ou de ne ſuivre pas? Si cela étoit, pourquoi cette terrible menace qu'elles renferment: *vous n'aurez point la vie en vous?* Si on doit au contraire les regarder comme un vrai Commandement, quand eſt-ce que ce Commandement oblige d'une maniere plus rigoureuſe que dans les momens les plus redoutables & les plus déciſifs pour le ſalut éternel? Dans quel endroit de l'Ecriture, dans quel Concile, dans quel Décret des Souverains Pontifes, dans quel Pere, dans quel Docteur de l'Egliſe, dans quel Théologien Catholique, ce téméraire Directeur a-t-il vû ces Viatiques qu'il entreprend de ſubſtituer au véritable Viatique, c'eſt-à-dire, au vrai Corps & au vrai Sang du Fils de Dieu? A qui des Saints Martys, auſquels il aime à ſe comparer, a-t il oüi dire ce qu'il dit avec cet orguëil Phariſaïque que vous avez dû remarquer plus d'une fois? (a) *Nos Ennemis viſibles qui nous font priver du ſaint Viatique qui ſeroit notre deffenſe à cette heure ſi redoutable, nous fourniſſent eux-mêmes ſans y penſer un autre Viatique qui nous rendra invincibles.* Et encore (b) *Si nous ſommes dans cette diſpoſition de patience & de charité, nous aurons un Viatique qui nous mettra en aſſûrance contre les efforts du démon & de l'enfer.... Y a-t-il un meilleur Viatique à la mort que celui de la charité, qui ſera notre nourriture même dans toute l'éternité?* Et ailleurs: (c) *Je trouve un Viatique dans mon innocence; je trouve un Viatique dans la confeſſion libre de ma foi; j'en trouve un dans mes ſouffrances; j'en trouve un dans l'amour de mes ennemis; je trouve même dans la mort pluſieurs grands effets de l'Euchariſtie, lorſqu'on m'empêche de recevoir à la mort l'Euchariſtie....* (d) *Je ne*

(*a*) Joan. c. 6. v. 54.

(*b*) Pag. 335.

(*c*) Pag. 339.

(*d*) Pag. 354.

(*e*) Pag. 341.

[a] ,, Pourquoi vous affligez-vous de ce que vous ne boirez plus ce vin ſur la Terre? Conſolez-vous plutôt de ce que vous allez le boire dans le Ciel. *pag.* 348.

sçai même si le démon ne füit pas davantage la Croix que l'Eucharistie.

Que n'ajoûtoit-il encore, comme il le pouvoit, & je trouve tous ces Viatiques, lorsque les Ministres de J. C. me privent de l'Eucharistie, parce que je résiste aux décisions du Corps Episcopal. Car c'est dans cette circonstance, où les Saints & les Martyrs ne furent jamais, que cet Auteur se flatte de trouver tous ces differens Viatiques.

Qu'il soit patient & charitable en déclamant avec la derniere indécence & avec emportement contre ceux qu'il regarde comme ses ennemis ; qu'il soit innocent, en outrageant toutes les Puissances légitimes ; qu'il fasse une confession libre de la foi, en en méprisant la regle ; qu'il souffre pour J. C. en souffrant pour la cause de l'erreur ; qu'il aime ses ennemis, en les comparant

[b] Pag. 4. & 47. 48.

aux (*f*) Holofernes, aux Nicanor, aux Sennacherib, aux Hérodes, aux Antechrists, ce sont là des vertus assez communes parmi les ennemis de l'Eglise. Mais qu'une patience, une charité, une innocence, une foi, des souffrances, un amour des ennemis, en un mot, des vertus de cette espéce soient autant de Viatiques ; ce sont là ; dirons-nous des prétentions, ou des excès de folie ? que l'on croiroit inoüis dans le Parti, si on ne les lisoit dans les Traitez que nous condamnons, ou que l'on regarderoit au moins comme particuliers au seul Hamon, si ces Traitez y étoient moins approuvez, moins vantez, & moins répandus.

XXXV. De la privation de l'Extrême-Onction.

Après ces étonnans essais que vous venez de voir au sujet de la Confession & de l'Eucharistie, que pourroit-il y avoir de difficile pour le Consolateur de Port Royal ? Pourroit-il être embarrassé à consoler son troupeau sur la privation des autres avantages spirituels ? Si on lui refuse l'Extrême-Onction, il en triomphe par avance (b) *Le remede*, dit-il, *que Dieu nous applique par l'entremise de nos ennemis qui veulent nous priver de tous les remedes de l'Eglise, est bien plus puissant pour nous guérir de notre concupiscence & pour achever de détruire en nous tous les restes du péché, que ne seroit l'Extrême-Onction, quoique la vertu de ce Sacrement soit très-grande. Le* (c) *refus de l'Extrême-Onction*, dit-il encore, *quelque respect que nous devions avoir pour ce Sacrement, & quelque desir que nous en ayons, doit moins nous affliger, que nous réjoüir ; puisque c'est le témoignage de notre foi qui nous l'a attiré de la part des hommes.* (d) *On peut dire avec cela que de toutes nos peines, celle que nous cause ce refus est la plus courte. Elle ne dure pres-*

(*b*) Pag. 360.

(*c*) Pag. 374.

(*d*) Ibid.

que qu'un moment, & elle eſt la moins ſenſible à la nature dans le tems où l'on ſouffre.(a)*On peut dire que ce refus qu'on nous fait de l'Extrême-Onction à la mort, eſt véritablement notre derniere onction, & notre derniere croix; parce qu'il n'y a plus rien à ſouffrir enſuite, & que les hommes ne peuvent plus nous faire du mal.* (b) *Si nous voyons J. C. dans les calomnies dont on nous noircit, & dans l'opprobre, & dans la confuſion où nous ſommes devant les hommes, nous eſtimant bien honnorez de participer à l'infamie de ſa Croix, il nous touche, & il nous fait une onction toute royale qui fera füir nos ennemis inviſibles de devant nous: ſi enfin nous le voyons dans les priſons, dans les douleurs, & généralement dans toutes les peines que l'on peut ſouffrir pour la défenſe de la juſtice & de la vérité*, (dans le ſens des Janſeniſtes, car en tout autre ſens ceci ne les conſoleroit pas,) *(b) Il ne faut point douter qu'il ne nous touche encore d'une maniere plus efficace, & qu'il ne nous faſſe une onction, par la force & la vertu de laquelle on peut s'élever en un moment juſques au Ciel. Il n'y a point là d'onctions omiſes; elles s'y trouvent toutes, & tout leur effet s'y rencontre.* C'*eſt J. C. lui-même qui nous les fait; les Anges y aſſiſtent, parce que, comme dit St. Paul, nous ſommes devenus un ſpectacle à Dieu, au monde & aux Anges.*

(a) Pag. 373.

[b] Pag. 360.

(c) Pag. 362.

Tel ſont les diſcours de ce Conſolateur inſenſé. Vous voyez, M. T. C. F., qu'il ſe ſoûtient, & que dans la multitude des differens traits qu'il imagine, il eſt toûjours ſemblable à lui-même. Il a propoſé une Confeſſion qui ſe fait *ſans parler*, une Abſolution qui ſe donne *ſans Prêtre*, une Euchariſtie & un Viatique que l'on reçoit ſans communier; voici une Extrême-Onction qui ſe donne ſans Prêtres, & ſans onction viſible. Il a fait trouver une Abſolution & une Euchariſtie dans le refus de l'une & de l'autre; & il fait trouver une Extrême-Onction dans le refus de ce Sacrement. Il a donné à ſes Confeſſions qui ſe font *ſans parler*, à ſes Abſolutions qui ſe donnent *ſans Prêtres*, & à ſa *nouvelle Euchariſtie*, de grands privileges au-deſſus de la Confeſſion, de l'Abſolution ſacramentelle, & de la vraye Euchariſtie. Ici il donne à ſa nouvelle onction le privilege *d'élever en un moment juſqu'au Ciel* les diſciples de Janſenius, les ſeuls ſans doute capables de la recevoir. Ailleurs il s'eſt comparé aux Martyrs & aux plus grands Saints; ici il ſe compare à l'Apôtre des nations, & aux premiers fideles formés par ce grand Apôtre. Ce n'eſt pas que la privation de l'Etrême-Onction à la mort lui paroiſſe une épreuve comparable à celles que ſouffrirent ces premiers Héros du Chriſtianiſme. Il avoüe

qu'elle *eſt* de toutes les épreuves & *la plus courte & la moins ſenſible à la nature dans le tems où l'on ſouffre* ; mais elle eſt, ſelon lui, relevée par le mérite de la cauſe, & cette cauſe divinise tout.

XXVI. Maniere dont il parle des Prieres que l'Eglise fait pour les Fidéles après leur mort.

Quelque ſemblable cependant que cet Auteur ſoit toûjours à lui-même, on ne peut pas dire qu'il ſe copie par tout, & que tous ſes blaſphêmes ſoient formez ſur le même modele. Il traite peu d'articles où l'on ne découvre quelque nouvel excès qui n'étoit point annoncé par les précedens. En voici encore quelques exemples auſquels nous nous bornons : car nous ne finirions jamais ſi nous voulions les relever tous.

Laiſſons lui dire que les prétendus défenſeurs *de la vérité*, c'eſt-à-dire, de la cauſe de Janſenius, ſont (*a*) aſſociez aux *Anges qui ont terraſſé Lucifer, qui a été le premier ennemi de la Grace ; que les Anges ſuppléent* à leurs *Paſteurs, & ſont* leurs *Prêtres, quand* ils n'en ont *point*, (b) que *les Anges chanteront* à leur *enterrement* ; qu'ils ne doivent point *s'affliger d'être privez du chant des Hommes, quand* leur *ſilence* leur *procure le chant des Anges, la muſique du Ciel* étant préférable à *celle de la Terre* ; car *les Hommes* (ce ſont ſes propres termes) qui *n'ont que des oreilles corporelles ne l'entendent pas* ; *mais Dieu qui ſouvent n'entend pas la nôtre, entend bien celle-là.* Laiſſons-lui dire encore que (c) *les Anges font leurs funerailles au deffaut des Hommes qui refuſent de leur rendre ce devoir ; mais qu'ils les font en Anges & avec une magnificence digne du Ciel.* Laiſſons-lui enfin ajoûter à cela qu'il (d) *eſt impoſſible que ceux qui ſouffrent*, comme lui, *pour la vérité & la juſtice, ſoient privez du Sacrifice que l'on offre pour les vivans & pour les morts*, que l'Egliſe ne peut les oublier dans ſes Prieres (*e*) ſans s'oublier *elle-même* ; que Dieu lui-même ne peut les oublier, ſans oublier (*f*) *cette vérité, ce qui ſeroit s'oublier ſoi-même.* De tout cela laiſſons-lui conclure, en parlant au Troupeau ſéduit, (g) *ne craignez donc rien, l'Egliſe ne peut vous oublier dans ſes Prieres, lorſque vous ſouffrez pour elle.* Ce ſont là de ces loüanges auſſi Chrétiennes, & auſſi ſenſées que celles qu'il ſe donne en mille endroits de ſon Ouvrage, & elles n'ont rien de plus frappant que celles que vous avez lûës dès le commencement de cette Inſtruction. Mais voici des impietez d'une autre eſpece, proferées contre l'Egliſe, & contre J. C. lui-même qui a racheté l'Egliſe au prix de ſon Sang.

[a] Pag. 402.
[b]. Pag. 403.
[c] Pag. 401.
(d) Pag. 406.
(e) Pag. 407.
(f) Pag. 408.
[g] Ibid.

XXXVII. Il attaque les promeſſes que

En parlant de l'agonie, de ce moment formidable & ſi terrible pour le Pecheur impenitent, & ſur tout pour celui contre qui

J. C. a prononcé cette épouvantable Sentence: (a) *Regardez-le comme un Payen & un Publicain :* il ne se contente pas de calomnier les Ministres de J. C. en supposant qu'ils abandonnent l'indocile avant sa mort, & qu'ils cessent de prier pour lui, de l'exhorter, & de mettre tout en usage pour le gagner à J. C. tandis qu'il leur reste quelque lueur d'esperance touchant sa conversion : il ne se contente pas encore de communiquer à ce prétendu *abandonnement* * une vertu si efficace & si générale (b) qu'elle opere toûjours, & guérit toute sorte de maux, quelque incurables qu'ils soient, (b) de faire parler David contre le sacré Ministere, en faisant à son texte la plus manifeste violence; de faire dire, dans son stile ordinaire, aux Filles qu'il veut instruire (c) *Mon abandonnement sera mon mérite, je n'en ai point d'autre que celui-là ; mais il me suffit, parce que j'ai un Epoux infiniment miséricordieux.* Mais il attaque à cette occasion les promesses que J. C. a faites à son Eglise, en la faisant soupçonner d'être tombée dans une agonie dont l'abandonnement où se trouvent les Disciples de Jansenius pourra contribuër à la retirer. En quoi ces Hommes privilegiez, ont, selon lui, reçû de Dieu une grace que la Ste. Vierge a ellemême desiré.

J. C. a faites à son Eglise, à l'occasion de l'abandonnement où il suppose qu'on laisse les indociles dans les derniers momens de leur vie.

(a) *Matt.* 16.

(b) Pag. 434.

(c) Ibid.

(d) Pag. 393.

Il est nécessaire de représenter ici son texte, pour le convaincre de ses blasphêmes. (d) *Il ne faut pas oublier*, dit-il, *que l'Eglise sera d'autant moins abandonnée que nous le serons davantage & pendant la vie & à la mort, ce qui nous doit tenir lieu de la plus grande consolation qu'un fidele puisse jamais recevoir.* Rien en effet peut-il être plus consolant que de se persuader que le sort de l'Eglise est intimement lié à notre sort, & qu'il en dépent ; *Heureuses les souffrances*, continuë-t-il, *qui seront cause que l'Eglise souffrira moins.* Plus les Jansenistes souffriront, nous dit cet Auteur, & plus ils seront abandonnez, moins l'Eglise souffrira, & moins elle sera abandonnée. Ces expressions ont un sens vrai, & vous allez voir que ce n'est pas celui de l'Auteur. (e) *Heureuse l'agonie*, poursuit-il,

(e) Pag. 390.

(f) Ibid.

* „ L'abandonnement des Hommes est un remede si souverain, quand on sçait s'en servir, qu'il n'y a point de remede si incurable qu'il ne guérisse, & ce remede est toûjours „ efficace, quoiqu'il ne le soit pas toûjours de la même maniere.... Il est si vrai, qu'il n'y a „ rien de si avantageux que d'être sans secours, que David ne désiroit point d'autre secours. „ Secourez-nous dans l'affliction, disoit-il à Dieu... & la raison en est admirable & digne du „ St. Esprit qui parloit en lui : c'est, dit-il, que le salut qui vient de l'homme n'est que va- „ nité. Comme s'il disoit : le secours des hommes est si vain, que c'est un grand secours „ que d'être abandonné d'un tel secours. *Pag.* 434.

qui pourra contribuer en quelque chose à retirer l'Eglise de celle où elle pourroit être.

L'Eglise pourroit donc être dans l'agonie? On n'ose pas dire positivement qu'elle y soit; on croit devoir se contenter de l'insinuer, en flattant ceux qui se soûlevent contr'elle de pouvoir l'en retirer par des agonies dans lesquelles se consomme la désobéïssance la plus opiniâtre.

Mais cette espece de menagement ne met point le Blasphémateur à couvert. J. C. a promis à son Eglise des forces invincibles & une victoire non interrompuë sur toutes les Puissances de l'Enfer. Non-seulement elle subsistera toûjours, mais tous les jours, & jusques à la consommation des siécles; elle triomphera, & fera triompher la verité dans son sein. Prétendre qu'elle puisse jamais cesser d'être, comme l'a dit un des plus célébres Chefs du Parti; (*a*) ou cesser de paroître ou de vaincre, comme l'ont enseigné les Protestans; ou être dans l'agonie, comme l'avance le Directeur de Port-Royal; c'est ignorer le sens de ces paroles: *Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle*; ou c'est méconnoître la puissance & la fidélité de J. C. qui les a prononcées; c'est dans tout sens un horrible blasphême. Ajoûter ensuite (*b*) que ceux qui, comme Hamon, rejettent l'enseignement commun des premiers Pasteurs, pourront contribüer à retirer l'Eglise de cette agonie, qu'en rejettant cet enseignement (*c*) ils mettent *la main au-devant des coups que l'on veut porter à* cette sainte *Epouse* du Sauveur, & que c'est là (*d*) une *grande grace que la Ste. Vierge a souhaitté de recevoir*; c'est non-seulement consacrer l'indocilité & la révolte, mais c'est détruire cette autre promesse faite aux Apôtres & à leurs successeurs. (*e*) *Allez, enseignez toutes les Nations.:.. voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siécles*; c'est renverser la régle de la foi; c'est vouloir rendre artificieusement la plus humble & la plus sainte des Vierges coupable de la plus orguëilleuse opiniâtreté, & de la rebellion la plus éclatante; c'est ajoûter blasphêmes sur blasphêmes.

(*a*) L'Abbé de S. Ciran. Voyez la vie de S. Vincent de Paul par M. Abelli Ev. de Rodez.

(*b*) Pag. 390.

(*c*) Pag. 391.

[*d*] Ibid.

(*e*) Math. 28.

XXXVIII. Ressources qu'il se prépare contre la privation de la sépulture ecclésiastique. Il introduit des modes dans la Cour de J. C.

Que penserez-vous, M. T. C. F. des modes que le même Auteur introduit dans la Cour de J. C.? comme si cette Cour divine

„ C'est une grace & une faveur extraordinaire que nous recevons sans en être dignes, „ mais que J. C. seul nous a méritées par sa mort, de pouvoir mettre la main au-devant des „ coups que l'on veut porter à son Epouse, & d'empêcher qu'elle ne soit frappée autant „ que le voudroient ses ennemis; il vaut bien mieux que ces coups tombent sur nous „ que sur elle. On peut dire que la Ste. Vierge a souhaité de recevoir cette grande grace. „ *Pag.* 390.

pouvoit, à l'exemple du siécle & des Cours des Princes de la Terre, varier dans ses maximes. (*a*) *L'imagination se fait aux modes*, dit-il, *la Cour de J. C. n'auroit-elle point, pour ainsi dire, les siennes?* Il y a à la verité un correctif dans ces paroles, *pour ainsi dire*, & l'Ecrivain paroît d'abord consulter plûtôt le Lecteur, que décider. *N'auroit-elle point, pour ainsi dire, les siennes?* Mais bientôt après il ne se sert d'aucun correctif; il parle affirmativement, & il propose une de ces nouvelles modes à laquelle il exhorte ses Disciples de se conformer avec lui. (*b*) *Conformons-nous*, leur dit-il, *conformons-nous donc avec joye à cette mode sainte & glorieuse de l'Eglise, qui ne vient point du caprice des Hommes, comme celle du monde, mais d'un ordre exprès de Dieu & de la conduite de sa Providence, qui est toûjours admirable.*

(*a*) Pag. 423.

(*b*) Pag. 424.

Si vous demandez, quelle est donc cette mode de l'Eglise, cette mode nouvelle si sainte & si glorieuse; l'eussiez-vous pû croire? c'est de refuser la sépulture ecclésiastique aux Saints qui ont fait la gloire de l'Eglise. Il faut que *l'imagination se fasse* aujourd'hui à cette *mode* si contraire à l'idée que de tous les tems les Catholiques ont eu de l'Eglise, & de l'Esprit qui la conduit. Hamon le décide ainsi, & la raison en est claire. Il craint que l'on ne lui refuse un jour à lui & à sa Troupe rebelle, la sépulture ecclésiastique; il sent toute la honte attachée à cette punition; il veut par avance, en cas qu'elle soit employée contr'eux, la faire regarder, non comme un opprobre, mais comme tout ce qui peut leur arriver de plus glorieux, en faisant croire que c'est la mode dans la Cour de J. C. de refuser la sépulture aux Saints. Quelle est encore cette mode à laquelle ils doivent se conformer avec tant de joye? Une mode sainte, malgré l'injustice manifeste qu'elle renfermeroit; une mode glorieuse, malgré l'ignominie dont elle couvriroit les Princes de l'Eglise & les tombeaux des Saints; une mode qui ne viendroit point du caprice des Hommes, quoiqu'elle fût, (nous frémissons en le disant,) le pur effet de la bizarrerie sacrilége des Conducteurs du Peuple de Dieu; une mode que l'on devroit attribüer à un ordre admirable de la Providence, quoique selon l'ordre de la Providence, l'esprit de verité & de sainteté doive diriger l'Eglise, & y faire réverer les Saints.

Ce n'est pas qu'Hamon manque d'autres ressources contre la peine dont il se croit menacé. Cette mode en est une surabondante. Le mérite de la cause, les privileges du refus, la prétenduë conformité avec les Martyrs, viennent ici comme par tout ail-

leurs, à son secours. Etre privé de la Sépulture Ecclésiastique pour la cause de Jansenius; c'est, dans son stile, (a) *une victoire* que l'on remporte même après la mort; (b) *un trésor* que l'on trouve *dans le sépulcre*; (c) *un témoignage autentique, éclatant, extraordinaire que l'on rend à la verité*; (d) c'est *le traitement qu'on a fait aux Saints*. Cela devroit suffire. Mais ce dénoüement de la mode lui paroît admirable, & pour le conserver il cite un texte qui n'y a aucun rapport. (e) *Soyons contens*, dit-il, *d'être un jour enterrez selon l'usage devenu commun parmi les Saints*; „ sicut mos est sepe„ lire. Qui ne diroit, à l'entendre, qu'effectivement les Saints sont communément privez de la Sépulture Ecclésiastique, & enterrez en terre profane.?

(a) pag. 400.
[b] Pag. 418.
[c] Pag. 421.
[d] Pag. 422.
[e] Pag. 424.

Mais quels sont donc les Saints dont il parle? On en trouve un grand nombre de la même espece dans toutes les Sectes Hérétiques des siécles passez; mais Hamon ne remonte pas si haut. Il parle ici d'une mode nouvelle, & qui n'existe même encore que dans son imagination échauffée par une vive crainte. Souvenez-vous, M. T. C. F. de ces Hommes dont nous vous avons parlé dans le commencement de cette Instruction; de ces Hommes qui, en suivant les principes de leur Conducteur, doivent *mépriser toute la puissance des hommes*; (f) de ces hommes *trop foibles*, de l'aveu même de celui qui en fait l'éloge, pour vouloir *répandre leur sang, & mourir pour le service* de J. C, mais qui ont assez de fermeté pour (g) ne *pas plier le genouil pour boire*, & assez de force pour souffrir sans peine, même à la mort, (h) la privation de l'Eucharistie & des autres Sacremens de l'Eglise Catholique, & à qui il est donné *d'achever ainsi le nombre des Saints*. Ce sont là les Saints de la nouvelle mode du Docteur de Port-Royal, & il faut avoüer que pour une telle mode il ne pouvoit mieux les choisir.

(f) pag. 201.
[g] Pag. 442.
[h] Pag. 202.

XXXIX.
Il veut réformer un oracle de J. C.
[i] Pag. 444.

S'ils sont en petit nombre, c'est pour lui un nouveau sujet de triomphe. Sa troupe est semblable (i) à la petite armée de Gédeon. *Ce n'est plus* leur *nombre* qui leur *nuit*. Il est presque réduit à rien. *Pauci facti sumus valdè*. Mais par là même, c'est le peuple choisi pour combattre les ennemis de Dieu.

Vous n'en devez pas être surpris, M. T. C. F. vous sçavez que les Hérétiques de tous les siécles ont débité de pareilles imaginations pour couvrir la honte de leur petit nombre. Mais ce qui doit vous étonner, ce que vous n'auriez pas prévû, & ce que les anciennes Hérésies les plus audacieuses n'avoient pas tenté; c'est que

que pour rendre ce petit nombre recommandable, on ose réformer un oracle de J. C. (*a*) *Il est écrit*, dit Hamon, *qu'il y a beaucoup d'appellez & peu d'Elûs*. Cela est écrit sans doute, & il n'est rien de mieux écrit & de plus indubitable, puisque c'est la parole de J. C. rapportée par son Evangéliste. Hamon cependant ne trouve pas cette parole assez correcte. *Mais à présent*, dit-il, (b) *on peut dire qu'il y a même peu d'appellez, en comparaison de ceux qui ne le sont pas*. A présent donc, c'est-à-dire, depuis la naissance du Jansenisme, on peut corriger les paroles de J. C. & quoique ce divin Sauveur ait dit *qu'il y a beaucoup d'appellez*, on peut soûtenir, même en citant son texte, *qu'il y en a peu*. C'est là un des privileges que cette Hérésie s'est attribué dès son berceau.

(*a*) Pag. 441.

[*b*] Ibid.

Peut-être, dira-t'on, pour excuser cet Auteur si cher au Parti; qu'il ne prend pas ce mot *appellez* dans le même sens dans lequel J.C. s'en est servi. Nous en convenons: car jamais en effet le Fils de Dieu n'a enseigné, qu'il y eût beaucoup de personnes appellées de Dieu à soûtenir, contre la décision des premiers Pasteurs, un Livre réprouvé & une Doctrine proscrite; & c'est encore un nouveau crime que de vouloir s'autoriser de la parole de J. C. pour canoniser l'indocilité qu'il a si solemnellement condamnée. Mais ce second crime ne détruit pas le premier. Hamon croit entendre l'Oracle de J. C. Il ne le cite pas seulement à contre-sens, mais en le citant il le corrige. Pouvoit-il mieux s'y prendre pour prouver qu'il traite la Religion comme les modes, ausquelles il est libre d'ôter ou d'ajoûter tout ce que l'on veut, au gré de son caprice?

XI. Conclusion de cette Instruction.

Tel est, M. T. C. F. l'Auteur que l'on vante dans le Parti des Jansenistes, jusqu'à dire que (*c*) *son seul nom fait l'éloge de tout ce qui est sorti de sa plume, ou pour mieux dire de son cœur; & que tous ses Ouvrages portent un caractere de pieté, d'onction & de lumiere si respectable, qu'on ne peut assez sentir l'obligation qu'on a à M. Nicole, de s'être donné la peine de les recueillir lui-même, & d'avoir enrichi le Puplic d'un trésor dont il joüit depuis long-tems*. Vous avez vû une partie des horreurs qui sont sorties de ce cœur indocile, & qui forment ce trésor impie.

[*c*] Avertissement.

Ce sont cependant ces horreurs dans lesquelles les ennemis de la Constitution *Unigenitus*, & de la soumission qui lui est dûë, trouvent aujourd'hui *un caractere de pieté, d'onction, & de lumiere si respectable*, & *un trésor* si précieux *qu'on ne peut* jamais *assez sentir l'obligation qu'on a à M. Nicole*, d'en *avoir enrichi le Public*.

Quoi de plus propre que ces funestes Ouvrages, à soûlever le

Peuple contre les Puiſſances légitimes, à lui inſpirer de l'indifference & du mépris pour les Sacremens, & à le conduire à l'eſprit particulier, à l'irreligion & au Fanatiſme.

Faſſe le Ciel, M. T. C. F. que ce que nous venons de vous dévoiler des Myſteres qu'ils contiennent, ſerve à vous précautionner contre les artifices des Novateurs, à vous affermir dans la ſoumiſſion chrétienne & dans la foi de vos Peres; à éclairer ceux d'entre vous que nous voyons regler leur conduite ſur les faux & pernicieux principes d'Hamon; à détromper ceux qui ſuivent le Parti ſans le connoître, & qui, en le ſuivant, croyent s'attacher à la verité & à la vertu. S'ils ont cru que les premiers Paſteurs qui condamnent le Janſeniſme, pouvoient les égarer, qu'ils conſiderent juſqu'où les conduiſent ceux qui le ſoûtiennent. J. C. ſelon ſa promeſſe, eſt avec les premiers Paſteurs tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiécles, pour préſider à leurs enſeignemens, ou plûtôt pour enſeigner par eux toutes les Nations. Leur enſeignement ſera donc toujours vrai, invariable, & digne de J. C.

Il eſt non-ſeulement mépriſé, cet enſeignement infaillible, mais il eſt encore calomnié par toutes les Sectes hérétiques & ſchiſmatiques; mais elles n'en peuvent ni ſoûtenir, ni obſcurcir l'éclat. Toutes contribuent, malgré elles, à le relever; & il n'en eſt aucune qui, par les efforts qu'elle fait, pour répandre des nuages ſur l'infaillibilité de la promeſſe, ne lui donne un nouveau degré d'évidence. Elles élevent toutes aux yeux de l'Univers un ſigne certain de leur fauſſeté, & par conſéquent de la juſtice de leur condamnation, par les extravagances impies où elles ſe précipitent à grands flots; & à force d'innover & d'inventer pour ſe ſoûtenir, elles font, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre, connoître *leur folie à tous* les hommes du monde.

Quelle eſt en effet, depuis le commencement du Chriſtianiſme, la Secte où les Peres de l'Egliſe n'ayent pas fait remarquer ce ſigne important & déciſif? On le vit dans les plus artificieuſes & les plus enveloppées. Dans l'Arianiſme, par exemple, malgré la ſubtilité avec laquelle il expliquoit ſes blaſphêmes; & dans l'Eutichianiſme, malgré l'auſtere penitence d'un grand nombre de ſes Sectateurs. Le Janſeniſme a ſubi le ſort commun, & la prédiction apoſtolique s'eſt accomplie dans lui, malgré le maſque hypocrite dont il prend tant de ſoin de ſe couvrir. Oubliez pour un moment, M. T. C. F. les Propheties extravagantes, les Convulſions fanatiques, & les faux Miracles dans leſquels ce ſigne paroît d'une ma-

niere si frappante ; vous venez de voir dans le Livre que nous condamnons, combien il étoit déja sensible, presque dès le berceau de cette Secte, devenuë si dangereuse aujourd'hui.

A CES CAUSES, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons condamné & condamnons le Livre intitulé : *Traitez de pieté composez par M. Hamon, pour l'Instruction & la Consolation des Religieuses du P. R. à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.* A Amsterdam, chez Nicolas Potgieter, Libraire C. vis-à-vis la Bourse 1727, comme Séditieux, Impie, & plein d'un Esprit Hérétique. Nous en deffendons sous les peines de Droit, la lecture à tous nos Diocésains, & nous leur ordonnons sous les mêmes peines, d'en rapporter incessamment à notre Greffe, tous les exemplaires, tant imprimez que manuscrits, comme aussi tous les extraits qui en ont été tirez. Et sera notre présent Mandement envoyé & publié par tout où besoin sera, à la diligence de notre Promoteur. Et nous enjoignons à toutes les Communautez de l'un & de l'autre sexe, séculieres & régulieres, qui sont dans notre Diocése, de s'assembler au plûtôt pour en faire la lecture.

Donné dans la Chartreuse de Mont-Rieu le 15. Juin 1737.

✠ HENRY. Ev. de Marseille.

Par Monseigneur,
BOYER, *Pret. Sec.*

De l'Imprimerie de MONTALANT. 1738.

MANDEMENT
ET
INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME
EVESQUE DE MARSEILLE,

PORTANT CONDAMNATION D'UN LIVRE intitulé : *Traitez de Pieté composez par M. Hamon, pour l'Instruction & la Consolation des Religieuses du P. R. à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.* A Amsterdam, chez Nicolas Potgieter Libraire C. vis-à-vis la Bourse. 1727.

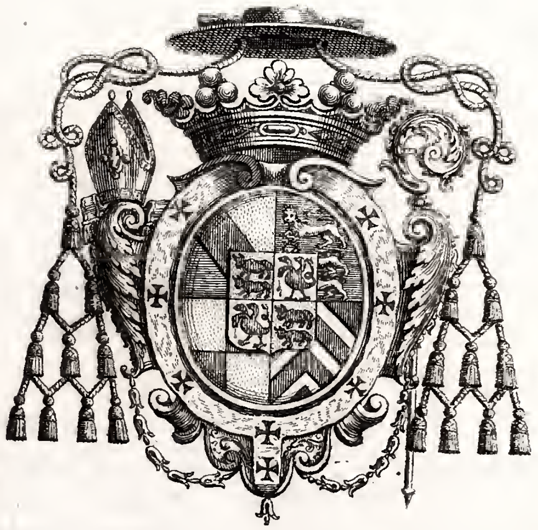

A PARIS,
Chez DELUSSEUX, Imprimeur-Libraire de Monseigneur le DAUPHIN, ruë & Porte St. Jacques.

M. DCC. XXXVIII.
Avec Privilege du Roi.

MANDEMENT
ET
INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME
EVESQUE DE MARSEILLE,

PORTANT condamnation d'un Livre intitulé : *Traitez de Pieté, composez par M. Hamon, pour la Consolation des Religieuses du P. R. à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.* A Amsterdam, chez Nicolas Potgieter Libraire C. vis-à-vis la Bourse, 1727.

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence Divine & la Grace du Saint Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint Arnould de Metz, & de celle de Notre-Dame de Chambons, Conseiller du Roi en tous ses Conseils : Au Clergé Seculier & Regulier de notre Diocese : Salut & Benediction en N. S. J. C.

I. Ce qui a donné lieu à cette Instruction.

Les Ennemis de l'Eglise ne cessent, Mes très-chers Freres, de tendre des piéges à votre Foi. Que ne mettent-ils pas en usage pour répandre par tout l'esprit de rebellion, & pour le porter jusques dans des cœurs consacrez à Dieu ? Peu contens de publier de nouveaux Ecrits pour soûlever, s'il étoit possible, tous les Fidéles contre l'Epouse de Jesus-Christ, & contre ses irréformables décrets, ils font encore revivre des Ouvrages pernicieux, dont on avoit perdu le souvenir.

Leurs plumes vénales ne les servent point à leur gré; & quoique la France soit innondée des Libelles qu'elles enfantent chaque jour, ils se croyent obligez de retirer de la poussiére les écrits de leurs Ancêtres, & ils choisissent les plus impies & les plus séditieux. Ils se flatent peut-être que plus ces Ouvrages sont anciens, moins ils attireront l'attention des premiers Pasteurs, & qu'échapant ainsi à une juste condamnation, ils pourront plus aisément faire, au moins sur les foibles & sur les ignorans, des impressions qui seront dans la suite difficiles à effacer.

Du nombre de ces anciens Ouvrages, est un Livre intitulé, *Traitez de Pieté composez par M. Hamon, pour l'Instruction & la Consolation des Religieuses du* P. R. *à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.*

A peine ce Livre étoit-il connu à Marseille il y a quelques années; & s'il y étoit entre les mains des Partisans de l'Appel, il y étoit dans un profond secret. Ils auroient rougi alors de publier une morale qu'ils n'ont point de honte de suivre aujourd'hui.

Des circonstances semblables à celles qui firent composer cet Ouvrage, l'ont fait sortir des ténébres, où il auroit dû être à jamais enseveli. On le donne furtivement à ceux que leur révolte rend indignes de la participation des Sacremens; on en fait des extraits que l'on répand, & parmi les Laïques, & dans les Monastéres; on le cite avec éloge dans des Manuscrits (*a*) qui en sont comme les abregez, afin d'exciter la curiosité des Lecteurs, & de les engager à chercher dans la source le poison qui en découle. C'est sur-tout dans les Diocéses où il est plus difficile de tromper la vigilance des Confesseurs, que l'on distribuë cet Ouvrage avec plus de zéle & avec plus de secret.

Pourrions-nous, M. T. C. F. être les témoins de ces entre-

(*a*) On a entre les mains quelques-uns de ces extraits & de ces abregez, surpris à des Religieuses séduites par le Parti.

prises, sans venir au secours de votre foi? Laisserions-nous l'Ennemi agir au milieu de vous, sans vous le faire connoître? & de quel crime ne nous rendrions-nous pas coupables devant Dieu, si nous négligions de dévoiler ses artifices, & de prévenir ses desseins?

L'Auteur de l'Ouvrage que l'on répand parmi vous, n'étoit qu'un simple Laïque, qui exerçoit la Medécine à Port-Royal. S'il étoit aussi habile daus son Art que son Editeur le publie, il paroît peu versé dans la lecture des Livres Saints & des Peres, puisqu'il cite presque toûjours les uns & les autres à contre-sens. De tous les Ouvrages des Peres, celui qu'il semble avoir le plus lû, c'est le Commentaire de St. Ambroise sur le Pseaume 118. Il le cite très-souvent, mais avec si peu d'attention ou de lumiéres, qu'il met (*a*) quelquefois à côté d'une traduction infidéle, le texte latin qui en découvre l'infidélité. Par quel endroit, dira-t'on, a-t'il donc mérité la considération où il est dans son Parti? Et pourquoi le fait-on reparoître sur les rangs? Vous sçavez, M. T. C. F. que ce n'est pas là le seul Ecrivain de ce Parti, qui donne lieu à une pareille interrogation, & qu'un grand zéle pour les nouvelles opinions, y tient lieu d'un grand mérite. Hamon a cependant quelque chose de plus que ce mérite général. Il sçait s'enveloper dans les termes de son Art, qu'il tache d'ajuster à la science de la Religion, & dans des expressions embarrassées, plus propres souvent qu'un stile lumineux à faire impression sur des personnes ignorantes, telles qu'étoient celles pour lesquelles il écrivoit. Il surpasse en hardiesse ceux qui de son tems étoient les chefs du Parti; & dans l'explication des impietez qu'il avance, il ne se met pas toûjours en peine d'éviter les expressions des Protestans qu'il copie.

II. Caractére du Sr. Hamon.

» C'est un homme inquiet & remuant, disoit Tertulien, en » parlant de Praxeas; il est enflé de l'honneur du Martyre dont » il se vante, pour avoir seulement souffert pendant peu de tems » l'ennui d'une prison ordinaire: mais quand même il auroit livré » son corps aux plus affreux supplices, cela ne lui serviroit de » rien, parce qu'il n'a pas la charité.

Tert. C. Prax.

Inquiet comme Praxeas, turbulent, enflé de l'honneur du Martyre, dont il ose se vanter, Hamon seroit peint au naturel dans ce portrait, si, comme Praxeas, il avoit souffert l'ennui de

(*a*) Voyez ci-après les Paragrafes 16. & 18.

la prison; pour avoir confeſſé le nom de Jeſus-Chriſt devant un Prince idolâtre.

Ce ſont là les avantages qui l'ont rendu ſi recommandable parmi les ſiens, & que les Sectes naiſſantes ne négligerent jamais. Dans l'Avertiſſement mis à la tête de ſes Traitez, on lui prodigue des éloges, qui le mettent en parallele avec les plus grands Docteurs & les plus grands Saints. On y avertit les Lecteurs *de la peine que s'eſt donnée* M. Nicole *de recueïllir lui-même ces traitez*, & d'en compoſer *les Préfaces*. C'eſt ſans doute avertir que l'on ne doit point regarder cet Ouvrage comme une Piece haſardée par un Laïque que ſon ignorance égare, & que les Chefs du Janſeniſme deſavoüent; mais comme une Piece avoüée & adoptée par les Chefs, & révérée par les Diſciples. C'eſt encore avertir que les Myſteres étonnans que renferme ce Livre, ſont les Myſteres du Parti. Ecoutez-les, M. T. C. F. & reconnoiſſez-y les horreurs que les Ennemis de l'Egliſe couvrent ſous le voile trompeur de la pieté, & ſous les fauſſes apparences d'une Morale plus ſevere.

III. Idée générale de l'Ouvrage du Sr. Hamon.

L'Eſprit de révolte & d'impieté s'annonce dès le titre de cet Ouvrage: *Traitez de Pieté compoſez par M. Hamon, pour l'Inſtruction & la conſolation des Réligieuſes du Port Royal, à l'occaſion des differentes épreuves auſquelles elles ont été expoſées.* Quiconque ſçait ce que c'étoit que Port Royal, & ce que l'on appelle ici des épreuves, comprend aiſément de quoi on veut inſtruire ces Filles rebelles à l'une & à l'autre puiſſance, & de quoi on entreprend de les conſoler. Mais quelque ſcandaleux que ſoit ce titre, il n'eſt pas néanmoins aſſés aſſorti, & il promet beaucoup moins de ſcandale, que le Livre n'en donne en effet.

Non ſeulement le Janſeniſme, que l'Auteur appelle la cauſe de *l'innocent*, & ceux qui pour la défenſe de cette cauſe ſont privés des Sacremens, y ſont canoniſés dans des termes qui étonnent quand on les lit; mais les puiſſances que Saint Paul appelle *ſublimes*, y ſont outragées; les Sacremens blaſphêmés, les Priéres & les Cenſures de l'Egliſe mépriſées, & les Dogmes les plus clairement établis, ou revoqués en doute, ou condamnés. Telles ſont les Inſtructions que l'on donnoit dès-lors aux victimes du Parti; tels les moyens que l'on employoit déja pour les conſoler. Le détail en eſt d'autant plus important, qu'on les renouvelle aujourd'hui au milieu de vous, & que rien n'eſt plus propre à en prevenir les funeſtes effets, que d'en dévoiler les horreurs

IV. Hamon canonise le Jansenisme en des termes dont, quand on les lits, on a de la peine à croire qu'il ait pû se servir.

Le Jansenisme, selon Hamon, n'est point une Héresie condamnée par l'Eglise. C'est une *cause* si sainte, que d'être privé des Sacremens pour sa défense, ce n'est pas seulement une preuve de fidelité, (*a*) un gain, (*) un mérite & une gloire, c'est (*b*) une espéce de Sacrement qui remet tous les crimes; (†) une source d'Indulgences plus abondante que la Confession elle-même; un moyen général qui peut suppléer à tout, même au Baptême. *Voulez-vous*, dit-il, aux Filles séduites qu'il se propose d'instruire & de consoler, *que je* (c) *vous le dise en un mot?* Ecoutez, M. T. C. F. ce mot impie. C'est l'abregé de tout ce que le Parti a jamais dit de plus extravagant en faveur de sa cause. *Je serai absous*, dit-il, *par le mérite de la cause pour laquelle je ne suis point absous. Cela suffiroit*, continue-t'il, (*d*) *quand j'aurois commis plusieurs crimes; cela suffiroit quand même je n'aurois pas été baptisé. A plus forte raison cela suffiroit pour des pechés legers qui dans la rigueur, & selon la Doctrine de l'Eglise, n'ont pas besoin même d'être absous.*

(*a*) Pag. 90.
(*b*) Ibid.
(*c*) Pag. 100.
(*d*) Ibid.

Voilà, M. T. C. F. une route facile, tracée au pécheur pour expier ses pechés. Tout consiste à n'être point absous pour cause de Jansenisme. Les autres pécheurs doivent porter & sentir le poids de leur peché, & c'est, selon un des principaux oracles de la nouvelle Secte, (*e*) *une conduite pleine de sagesse, de lumieres & de charité, de donner aux ames le tems de porter avec humilité, & de sentir l'état du peché.* Mais cette loi rigoureuse n'est point pour le Janseniste privé des Sacremens. Il sera *absous par le mérite de la cause pour laquelle* il n'est *point absous. Cela suffiroit, quand* il auroit *commis plusieurs crimes; cela suffiroit, quand même* il n'auroit *pas été baptisé.* Rien de plus consolant pour les personnes qui s'aveuglent jusqu'à le croire : & nous éprouvons avec douleur qu'on en trouve jusques dans les plus saintes Professions. Mais rien de plus capable de découvrir à quel dessein,

(*e*) Prop. 87. condam. par la Bulle *Unigenit.*

(*) „ Ce manque de Confession n'est point ici un accident, c'est une punition de la „ part des hommes à cause de la fidélité qu'on a pour Dieu, par consequent c'est une „ gloire & un mérite. Dans cette impuissance où l'on est de se confesser, non seulement „ il n'y a point de crime qui ne soit remis, mais j'ose dire même que le refus seul „ qu'on fait d'admettre le Pénitent à la Confession, est capable de le laver, s'il le souffre dans un esprit d'humilité & de reconnoissance. *Pag.* 91. S'il y a du mérite à se „ confesser, comme il ne faut pas en douter, il y a double mérite à ne se point con„ fesser, quand c'est pour l'amour de lui qu'on ne se confesse pas. Je dis trop peu, car „ je ne doute point qu'il n'y en ait au centuple à se priver de cet avantage.. „ *pag.* 94.

(†) Non seulement nos pechés nous seroient pardonnés sans Confession, mais nous en recevrions une plus grande indulgence de J. C. *pag.* 90.

& avec quelle sincerité ceux qui resistent aux dernieres Décisions de l'Eglise, font paroître tant de zéle pour la pureté & l'austerité de la Morale.

V. Eloge étonnant qu'Hamon fait de lui-même & de ceux de son Parti.

Les éloges qu'Hamon prodigue à ces ennemis de la soûmission Chrêtienne, ne sont pas moins étonnans, que ce qu'il vient de dire de la cause qu'ils soûtiennent. Il les represente, lorsqu'ils sont privés des Sacremens, car il ne perd jamais cette circonstance de vûë, il les represente comme des hommes extraordinaires qui combattent pour J. C. qui le font triompher, qui en reçoivent les faveurs singulieres, & qui méritent des titres que l'on avoit crû jusques ici ne pouvoir convenir qu'à lui seul. *Il* leur *est* (a) *glorieux*, dit-il, *de se lever de la Table* de J. C. *pour aller à la tête de ses Troupes.* Ils sont (b) *avantageusement privés de l'Eucharistie*, puisqu'ils *levent l'étendart de la Croix*, & qu'ils s'opposent, *comme une forte muraille pour la maison d'Israël.* C'est-à-dire dans son langage pour l'Héresie de Jansenius. Ils ont par leur (c) *fermeté servi comme de bras à J. C. pour resister aux ennemis de la verité.* Vous sçavez ce qu'il entend & ce qu'il veut faire entendre par les ennemis de la verité. Ce sont les premiers Pasteurs à qui J. C. a confié le dépôt inalterable de la verité; & c'est en leur resistant & en les combatant, qu'Hamon & sa Troupe se signalent, qu'ils levent *l'étendart de la Croix*, & qu'ils deviennent *une forte muraille pour la maison d'Israël.*

(a) Pag. 201.
(b) Pag. 200.
(c) Pag. 414.

Il est vrai que de son aveu ces soldats n'ont pas un courage bien héroïque. *Qui n'admirera*, (d) s'écrie-t-il, *la misericorde infinie de J. C.! Il a bien vû que nous*, qui étions destinés à lui servir comme de bras par notre fermeté, *étions trop foibles pour répandre notre sang, & que nous n'étions pas en état de mourir pour son service. Qu'a-t-il fait? Afin que nous ne fussions point comme des soldats inutiles qui n'auroient pas la force de porter les armes, ni le courage de combattre sous ses enseignes, il a permis que nous eussions à souffrir la privation de l'Eucharistie.* Voilà un aveu important, & qui trahit des sentimens que l'Auteur avoit interêt de cacher. Il veut ailleurs faire regarder le refus des Sacremens comme une peine comparable au martyre, & qui, jointe au mérite de la cause, peut suppléer à tout, même au Baptême. Elle (e) *pourroit suffire*, disoit-il, *pour faire des Martirs. Cela* (f) *suffiroit quand même je n'aurois pas été baptisé.* Il nous apprend ici quelle est la vraïe idée qu'il a de cette peine. C'est une épreuve que son courage & celui des Filles qu'il console peuvent supporter.

(d) Pag. 201. & 202.
(e) Pag. 121.
(f) Pag. 100.

Mais il n'en eſt pas ainſi de la mort. Ce ſeroit un martyre au-deſſus de leur zéle & de leur force. Dieu a vû qu'ils étoient *trop foibles* pour être *en état* de le ſouffrir ; & ſi l'épreuve avoit été juſques-là, elle auroit fait plier les prétendus *bras du Seigneur*, & la *forte muraille* qui couvroit *la maiſon d'Iſraël*, auroit été renverſée.

Cet aveu, que la verité a arraché, peut, M. T. C. F. ſervir de correctif à ce que vous allez entendre. Celui qui vient de le faire ne rabat rien de la grande & magnifique idée qu'il a de lui-même & de ſa petite armée. S'ils ſont trop foibles pour répandre leur ſang & pour mourir, ils ſont aſſez forts pour imiter les ſoldats de Gédeon (*a*) juſqu'à ne pas plier *le genou pour boire.* (*a*) Pag. 442. Qu'entend-il par cette expreſſion ? Que ſeroit-ce pour lui & pour les Filles de Port Royal, que de plier le genou pour boire ? C'eſt-là une de ces expreſſions embaraſſées dont nous vous parlions en vous faiſant ſon caractére. On entrevoit aſſez cependant ce qu'il veut dire, & celles pour leſquelles il écrivoit ne le comprirent que trop. Plier le genou pour boire, eût été obéir aux Puiſſances legitimes, pour participer à la Table du Seigneur.

Quoi qu'il en ſoit, ſi on veut l'en croire, le Seigneur (*b*) les a choiſis par une grace de prédilection, & a renvoyé *un grand nombre d'autres perſonnes qui devoient combattre pour la cauſe de Dieu.* Ils (*c*) *défendent la ſainteté de l'Evangile*; ils rendent (*d*) *à la verité un témoignage autentique & dont on ne* peut *douter*; Ils (*e*) en rendent un *à J. C.* même, en ſouffrant *pour une action de vertu*, c'eſt-à-dire dans leur langage, pour le mépris des Loix de l'Egliſe. Dans ce témoignage que ne trouve-t-on pas ? On y trouve (c'eſt toujours Hamon qui parle) on y trouve (*f*) *le ſujet d'une nouvelle Couronne*, *quelque choſe d'éclatant & d'extraordinaire*, *capable de réveiller pluſieurs ſerviteurs de Dieu qui ſont dans l'aſſoupiſſement, & qui dorment ſur le bord du précipice.* Ces prétendus ſerviteurs de Dieu qui dorment ſur le bord du précipice & que l'on veut réveiller, ſont les Janſeniſtes moderés, qui paroiſſent encore reſpecter les Puiſſances établies par J. C. Voilà ce qu'Hamon appelle dormir ſur le bord du précipice ; & c'eſt pour les réveiller, que lui & les Filles de Port Royal ont reçû une Miſſion, qu'ils ne rempliroient pas, s'il falloit ſouffrir la mort. Dieu a vû qu'ils étoient trop foibles pour cela, mais qu'ils rempliſſent avec force & avec courage, juſqu'à ſouffrir la privation des Sacremens.

(*b*) Ibid.

(*c*) Pag. 424.

(*d*) Pag. 421.

(*e*) Pag. 398.

(*f*) Pag. 398. & 421.

Mais à quoi aboutit ce glorieux témoignage, & quel en est le succès? Il va jusqu'au prodige. L'auriez-vous imaginé, M. T. C. F. & le croiroit-on si on ne le lisoit, que l'orgueil de cet Ecrivain & de ceux de son Parti pût aller aussi loin? Ils ont le
(a) Pag. 414. bonheur, dit le Médecin de Port Royal, de (a) *servir de témoignage au droit de J. C. & lui faire gagner sa cause.* Voilà jusqu'à quel point ils sont necessaires à J. C. S'il gagne sa cause, ce sont eux qui la lui font gagner. C'est par eux qu'il triomphe de toutes les Puissances; & de quelles Puissances? de celles du Sacerdoce & de l'Empire.

Vous vous lassez peut-être d'entendre des éloges si peu sensés & si impies donnés à des personnes coupables d'une éclatante & sacrilege désobéissance; mais leur Panégyriste ne se lasse point. Voici d'autres excès qui ne sont pas moins frappans. J. C.
(b) Pag. 428. & 429. leur prodigue les faveurs les plus singulieres. Il leur *ouvre (b) les yeux; & dans le tems qu'il se cache à presque toute la terre, il* leur *communique sa lumiere; il veut* qu'ils le voyent *travailler; il consomme à* leurs *yeux* son *Ouvrage; il accomplit ce qui manque* à son Eglise; *& il l'accomplit devant* eux, *pour ne rien dire de plus.* Ce qu'Hamon auroit voulu dire de plus, s'entend assez. C'est que ce n'est pas seulement devant eux, mais c'est par eux que J. C. *accomplit ce qui manque à son Eglise,* puisque ce sont eux qui lui font *gagner sa cause.* Mais que manque-t-il donc à l'Eglise de J. C. qui puisse être accompli par ces heureux témoins?
(c) Pag. 431. L'Auteur ne le fait-il pas assez connoître, lorsqu'il dit (c) que Dieu *ajoute ce qui manque au corps de l'Eglise,* & qu'il *acheve* dans eux *le nombre des Saints?* Ils l'acheveront, non en souffrant la mort; ce seroit trop exiger d'eux, & Dieu ménage leur foiblesse, mais en souffrant la privation des Sacremens. Le reste des Mortels, admis ou non à la Table du Seigneur, sera exclus de cet heureux nombre,

Pour eux, séparez de la Masse maudite, ils sont tous des Saints
(d) Pag. 332. d'un rang distingué. (d) Comme l'Apôtre S. Paul, ils portent *les Stigmates de J. C.* Qu'on ne les regarde plus comme des per-
(e) Pag. 334. sonnes qui peuvent perdre la Grace; *ils* (e) *ne peuvent être sans J. C.* Ce seroit une injustice de les confondre avec le reste des
(f) Pag. 339. Chrétiens; ils sont (f) *les Enfans de la verité & de l'amour.* Ils
(g) Pag. 346. peuvent devenir *une* (g) *espéce d'Eucharistie.* Hamon les en assure, & il les invite à le devenir en effet: & ce qui est plus étonnant encore, & bien plus magnifique, ce que l'on avoit crû avant

eux

eux ne pouvoir être dit que de J. C, ne peut leur être contesté; ils sont (*a*) eux ou leur cause, *la pleine lumiere de l'Evangile.* (*a*) Pag. 339.

Des Hommes si extraordinaires doivent sans doute attirer sur eux l'attention du Ciel & de la Terre, & intéresser l'Univers à leurs combats & à leurs gloire. *Tous les Saints de la Terre*, dit Hamon, (b) *compatissent pour* eux, *de même que tous les Saints du* (*b*) Pag. 284.
Ciel se réjoüissent pour eux, (c) & *honnorent dans* eux *la Croix* (*c*) Pag. 284.
de J. C. Comme ils (d) *combattent pour le Chef, tous les Mem-* (*d*) Ibid.
bres s'intéressent dans leur *cause.* Les (e) Anges même vien- (*e*) Pag. 388.
nent à leur secours. C'est encore peu, on ne sçait si le Sauveur (*f*) des Hommes ne figura point cette petite Armée sur la Croix, (*f*) Pag. 242. & 244.
lorsqu'il dit à son Pere: *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abondonné?* Remarquez en passant, M. T. C. F. que voilà déja du tems d'Hamon quelques étincelles du figurisme, qui dans la suite a fait tant de progrès, & qui a répandu tant d'ignominie sur la cause des Appellans. C'est-là une preuve que ce que nous voyons éclore aujourd'hui n'est pas tellement de l'invention des Disciples qui n'ait été tracé, au moins en partie, par les anciens Maitres. *

VI. Ce que l'on doit conclure de cet éloge.

Après cette courte remarque, revenons à ces Hommes singuliers, qui insinuënt qu'ils ont été figurez sur la Croix par J. C. & qui se vantent d'être, eux ou leur cause, *la pleine lumiere* (*g*) *de l'Evangile.* Qui pourroit dans ces indécentes expressions méconnoître l'orguëil pharisaïque qui les dévore? (*g*) Page 339.
L'arrogance du superbe Pharisien, que son ostentation fit réprouver dans le Temple, n'alla pas jusqu'à ce degré d'indécence & d'impieté, & sa priere, quoique rejettée, paroîtroit humble, si on la comparoit avec ce que vous venez d'entendre. Cela ne suffit-il pas pour faire comprendre aux personnes qui réfléchissent, l'opposition énorme qu'il y a entre J. C. & les prétendus Témoins de son droit, qui se vantent sans pudeur de *lui faire gagner sa cause?*

VII. Hamon outrage les Puissances.

Cette opposition n'est pas moins frapante dans le mépris que le Consolateur de Port Royal fait paroître, & qu'il veut inspirer pour les Puissances légitimes. *Nous devons*, (*h*) dit-il, *mépriser toute la puissance des Hommes pour rendre hommage à celle* (*h*) Pag. 14.
de Dieu. Seroit-ce donc, M. T. C. F. rendre hommage à la

* „ Comme le Chef n'a pas seulement sanctifié les Souffrances de ses Membres, mais „ qu'il a aussi voulu les figurer par les siennes; que sçait-on si cet abandonnement mysterieux n'est point une image du nôtre, & de la séparation de J. C. dans laquelle on „ nous a mis? Ce qui me le fait croire davantage, c'est que J. C. étoit abandonné de son „ Pere de telle sorte qu'il ne l'étoit point; & cela nous convient bien, &c. *pag.* 242.

Puissance de Dieu que de *mépriser* toute *la puissance des Hommes* qui le représentent sur la Terre? S. Paul se trompoit-il donc lorsqu'il ordonnoit aux premiers Fidéles d'être soumis aux Puissances *sublimes*, & de craindre celui *qui porte le Glaive?* Les Martyrs ont-ils donc ignoré comment il faut rendre hommage à la Puissance de Dieu? Eux qui respecterent dans leurs propres Tyrans le pouvoir dont ces Hommes cruels & alterez du sang des Chrétiens, abusoient pour persécuter l'Eglise de J. C. Cette séditieuse maxime fut prêchée à Geneve il y a peu d'années, & nous vous en fîmes remarquer les affreuses conséquences. Ce que nous répondîmes alors à deux Disciples de Calvin, c'est ce que nous répondons aujourd'hui à un Disciple de Jansenius, qui parle le même langage qu'eux.

Les deux Ministres de Geneve ne se contentoient pas de mépriser la puissance des Hommes devant laquelle ils ne vouloient pas qu'on (*a*) *pliât le genoux*, ils insultoient encore ceux qui l'ont reçûë de Dieu, & ils les insultoient avec cette audace qui caractérise l'Héresie. Hamon les insulte avec la même audace. C'est trop peu pour lui de les accuser (*b*) d'injustice, & de leur (*c*) faire faire l'office * de tentateurs. (*d*) Holofernes, Sennacherib, Nicanor & Herodes lui paroissent propres à représenter un des plus religieux Prince, & des plus grands Héros qui ayent gouverné la France, tandis qu'il ne rougit pas de se comparer lui-même, & de comparer sa Troupe (*e*) aux habitans de Béthulie, au *sage Roi Ezechias*, aux Machabées & aux Apôtres. On ne sçait s'il a entrevû l'indignation que doivent exciter ces odieux paralleles, & si ce n'est point pour la diminuer qu'il distingue (*f*) Hérodes du Renard, sous le nom duquel J. C. désignoit ce Prince impie. Peut-être que, par le galimatias où il se jette à cette occasion, il a voulu faire croire que c'est à regret qu'il trouve la comparaison juste, & qu'il voudroit l'affoiblir. Quoiqu'il en soit, il embarrasse le Lecteur judicieux, il charme peut-être l'ignorant, & il inculque davantage le parallele, en y fixant plus long-tems l'attention.

(*a*) Voyez notre Instruction Pastor. sur les deux Sermons prêchez à Geneve.

(*b*) Pag. 120.

(*c*) Pag. 94.

(*d*) Pag. 4. 5. 6. 32. 47. 48.

(*e*) Pag. 31. 48. 51. 147.

(*f*) Pag. 5.

VIII. Il parle de l'Antechrist, & à quel dessein.

Les Ministres de Geneve n'oublierent pas dans les Sermons prêchez à l'occasion de leurs prétendu Jubilé, de parler de l'Antechrist selon les principes de leur Secte, pour outrager le Vi-

* „ On veut nous tenter en nous retranchant la confession. C'est donc le dessein de „ Dieu que nous gagnions par ce retranchement même qu'on nous fait ; & que nous „ nous en servions pour lui être plus agréables. *pag.* 94.

caire de J. C. Hamon en parle dans son Livre ; & que d'impietez dans ce qu'il en dit ! *Que sçai-je*, (*a*) ce sont ces paroles, *si lorsque l'Homme de peché viendra au monde, il ne voudra point nous arracher du pied des Autels, où il pourra croire que sera toute notre force.* On diroit qu'il n'ose tout-à-fait s'expliquer. *Que sçai-je*, dit-il. Mais malgré son incertitude affectée, ses paroles ne sont point énigmatiques. Que doit penser un Catholique de la comparaison qu'elles renferment, si néanmoins il n'y a rien de plus qu'une comparaison ? Ceux qui refusent les Sacremens à l'indocile, font, selon Hamon, ce que l'Homme de peché voudra faire, ou ce que l'on doute qu'il fera. C'est ici à peu près la même chose. Le doute seul, fut-il sincere, renferme une vraye impieté. Le Pape, les Evêques, & les Prêtres qui leur sont soûmis, car ce sont eux qui refusent les Sacremens à l'indocile, agissent aujourd'hui comme on a lieu de croire qu'agira un jour l'Homme du peché. Ils se reglent par avance sur cet exécrable modéle ; & voilà ce qui doit consoler ceux qu'ils éloignent des sacrez mystéres, ou comme parle Hamon, ceux qu'ils arrachent du pied des Autels. Mais pourquoi affecte-ils de remarquer (*b*) qu'il *est dit* de l'Homme de peché, qu'il *sera assis dans l'Eglise*, & qu'il *aura une Armée do Prètres à sa suite* ? Votre pieté en frémit, M. T. C. F. & le dessein du Blasphêmateur ne se découvre que trop.

(*a*) Pag. 139.

(*b*) Pag. 139.

IX. Contradiction d'Hamon.

Il dit en quelque endroit, il est vrai : (*c*) *Ce n'est pas que nous devions mépriser ceux qui nous persécutent.* Il le dit, & en le disant, il se contredit & il se condamne, puisqu'il veut en même-tems que l'on méprise toute la puissance des Hommes, & qu'il compare ceux qui en sont revêtus (*d*) à Senacherib, à Holofernes, à Nicanor, à Herodes, à l'Antechrist. Mais par cette contradiction même il va à son but. Il outrage les Puissances sublimes, dans l'endroit où il défend de les mépriser, puisqu'il les traite de Persécuteurs. Il connoît assez son Troupeau pour être sûr qu'il ne risque rien en affectant cette étrange espéce de modération, & il détruit l'avis qu'il donne, en traitant de tentateurs & de Persécuteurs ceux qu'il défend de mépriser.

[*c*] Pag. 5.

[*d*] Pag. 4. 32. 139.

X. Ce que c'est que la docilité qu'il inspire.

Il parle aussi de (*f*) docilité, & il recommande la pratique de cette vertu. Mais à qui veut-il que son Troupeau soit docile ? ce n'est pas aux Puissances contre lesquelles il le souleve, c'est aux Séducteurs qui l'égarent. Quant aux Puissances légitimes, il va nous découvrir le motif & la mesure de sa docilité

[*f*]. Pag. 179.

[a] Pag. 26. à leur égard. *Comme (a) notre ennemi*, dit-il, *a vingt mille hommes, & que nous n'en avons pas même dix mille, nous avons le tems de consulter en repos devant Dieu ce que nous avons à faire, car on ne consulte jamais bien, quand on est pressé.* Ceci n'est pas plus obscur que certains discours séditieux répandus dans le Royaume, sous le nom de Prophéties prononcées par des Convulsionnaires; & c'en est assez pour comprendre ce que c'est, & ce que c'étoit dès le tems d'Hamon, que la docilité du Parti. On y a encore *le tems de consulter en repos devant Dieu ce que* l'on a *à faire*, parce que *l'Ennemi a vingt mille hommes, & que l'on n'en a pas même dix mille.* La consultation & le repos sont encore nécessaires. Mais si les forces de l'Ennemi venoient à s'affoiblir, & que celles du Parti vinssent à augmenter, s'il n'y avoit plus entre ce prétendu Ennemi & le Parti, une disproportion de forces, telle qu'on la trouve entre vingt mille hommes & moins de dix mille, ce ne seroit plus le tems de consulter & de demeurer en repos devant Dieu. C'est le Consolateur de Port-Royal qui l'annonce: & les Chefs bien loin de le contredire, publient son Ouvrage, & en composent la Préface. Ce sont là, diront peut-être ses Partisans, des expressions qui ont échapé à ce Saint Homme; car c'est ainsi que l'on aime à le nommer parmi les siens, Supposons-le, M. T. C. F. mais de pareilles expressions, lorsqu'elles échapent, que marquent-elles? si ce n'est le venin qui s'exhale d'un cœur hypocrite & séditieux.

[b] M. Nicole Avertis. Mais que pensera-t'on du sçavant Editeur (b) qui a donné ce Livre au Public, & qui pour le rendre plus recommandable, en a composé les Préfaces? Ces expressions ont-elles pû tromper ses lumieres & son attention? Quel est en effet le lecteur assez peu attentif ou assez assoupi pour n'être pas réveillé par le cri de révolte que vous venez d'entendre?

XI. Il blasphême les Sacremens.

L'homme audacieux qui a poussé cet horrible cri, respectera-t'il au moins les Sacremens dont on le prive? il paroît les respecter en quelques endroits de son livre, mais ce n'est que pour les blaspêmer ailleurs avec plus de succès. Non seulement il leur préfere perpétuellement sa cause, mais par des maximes générales, il tâche de les rendre méprisables. Il en combat la nécessité, la sainteté & la vertu. Il ne rougit pas même d'employer pour cela une satyre impie; & vous remarquerez en plus d'un endroit dans le disciple de Jansenius, le langage des disciples de Calvin.

Un des principes qu'il avance pour faire disparoître la necessité du Sacrement de Penitence, c'est que (*a*) comme *nos pechez ont une infinité de causes, c'est donc un effet de la misericorde de Dieu que nous ayons aussi plusieurs sources de la remission de nos pechez.* Ce principe n'est point équivoque sous la plume d'un homme qui écrit pour consoler de la privation des Sacremens, une troupe de Filles rebelles à l'Eglise. Avant & après l'avoir proposé, il en adopte toutes les consequences, quoiqu'il ne marque pas les liaisons qu'elles ont avec leur principe, & qu'il ne paroisse pas vouloir les en faire dépendre : car sa méthode est de s'enveloper, & d'avancer presque sans ordre, parmi plusieurs veritez, un grand nombre d'erreurs, qui réünies, formeroient un sistéme suivi.

XII. Il combat la necessité du Sacrement de Penitence.

(*a*) Pag. 131.

Conformément à ce principe, il consent que l'on puisse être absous par le Prêtre. Cet effort paroît lui coûter, & vous verrez bientôt quels inconveniens il trouve dans cette sorte d'absolution. Mais il veut que l'on puisse, aumoins, dans les circonstances où il se trouve, être absous, & avec plus d'avantage, par le mérite de la cause qu'il soûtient; par le refus des Sacremens; par la foi; par l'aumône; par la Confession faite à Dieu seul, ou même à des Laïques; par les loüanges de Dieu; par la divine parole; par la dévotion; & par quelqu'autre bonne œuvre que ce soit.

Il avertit plus d'une fois, il est vrai, & nous ne devons pas le dissimuler, qu'il parle des pechez veniels. Cela est flateur pour les personnes qu'il console. Il leur insinuë par là, que malgré la plus scandaleuse désobéïssance, elles ne sont coupables que de pechez veniels. Nous ne nous arrêterons point ici, M. T. C. F. à refuter une prétention si contraire aux oracles de l'Evangile, qui (*b*) mettent au rang des Payens & des Publicains, ceux qui n'écoutent pas l'Eglise. Il nous suffit à présent de vous faire remarquer que quand même Hamon ne parleroit effectivement que des pechez veniels, sa doctrine renfermeroit plus d'un blasphême contre le Sacrement de Penitence : car ce sera toûjours un blasphême de dire, par exemple, que (*c*) *rien* & par consequent, pas même le Sacrement de Penitence, ne nous absout *avec plus d'avantage* que la foi. C'en sera toûjours un de dire que quand on resiste aux décisions de l'Eglise, on est (*d*) *absous par le merite de la cause* que l'on soutient.

XIII. La restriction qu'il paroit mettre à ses maximes ne l'excuse pas.

[*b*] Matth. 16.

(*c*) Pag. 124.

(*d*) Pag. 100.

Mais ne parle-t'il en effet que des pechez veniels, lorsqu'il

XIV. Il pretend que le merite de sa cause & la privation des Sacremens effacent les pechez même mortels.

propose tant de moyens differens d'en être absous ? Ecoutez-le lui-même, M. T. C. F. & jugez en par ses propres paroles. Personne, sans doute, ne connoît mieux que lui-même ses sentimens. *Je serai* (a) *absous*, dit-il, nous avons déja cité ces paroles décisives. *Je serai absous par le merite de la cause pour laquelle je ne suis point absous : cela suffiroit quand j'aurois commis plusieurs crimes : cela suffiroit, quand même je n'aurois pas été baptisé.* Vous le voyez : *Cela*, c'est-à-dire le merite de sa cause, lui suffiroit, selon lui, pour être absous, quand il auroit commis plusieurs crimes. L'étonnante vertu de cette cause n'est donc pas restrainte aux seuls pechez veniels, à moins que l'on ne veuille mettre les crimes au nombre des pechez legers. S'il ajoute, (b) *a plus forte raison cela suffit pour des pechez legers, qui dans la rigueur, & selon la pratique constante de l'Eglise, n'ont pas besoin même d'être absous*, c'est un témoignage qu'il rend en passant & à son innocence, & à celle des Filles pour lesquelles il écrit. Mais il ne détruit pas ce qu'il a dit d'abord : *Cela suffiroit quand j'aurois commis plusieurs crimes, cela suffiroit quand même je n'aurois pas été baptisé.*

(a) Ibid.

(b) Ibid.

Voilà, dit-il encore, (c) *comment nos Ennemis nous rendent avec usure ce qu'ils nous ôtent, & nous substituent pour nous laver de nos pechez, une Confession plus puissante que celle dont ils ont entrepris de nous priver.* La Confession dont il dit que l'on a entrepris de le priver, c'est la Confession sacramentelle, & celle qu'on lui substituë, c'est, pour parler son langage, la privation de la Confession. Cette seconde espéce de Confession, qu'il imagine, est, dit-il, *plus puissante* que l'autre, c'est-à-dire, que la sacramentelle. Osera-t'il dire qu'une Confession plus puissante que la Sacramentelle, se borne à la remission des pechez veniels ? Non, M. T. C. F. il ne le dira point, & s'il le disoit, il ruineroit lui-même le dessein qu'il s'est proposé.

(c) Pag. 114.

Pour le remplir, il falloit rassurer son Troupeau contre la privation des Sacremens. Ne lui offrir que des moyens d'être absous des pechez veniels, c'étoit assez pour le flater, mais ce n'étoit pas assez pour calmer ses inquiétudes. La conscience reclame souvent contre le langage de la flaterie & de l'orgueil, & il faut en bien des occasions quelque chose de plus que les éloges, pour la calmer. Hamon le sçait, & il imagine pour cela une ressource qui suffiroit, dit-il, quand on auroit commis *plusieurs crimes*, & qui est *plus puissante* que la Confession Sacramentelle, dont la

privation eſt pour lui une ſource abondante de Bénédictions & de Graces. (*a*) *Si nous avons de la ſanté*, dit-il, *ce retranchement de la Confeſſion l'augmentera & nous donnera plus de force; ſi nous ſommes encore malades, c'eſt un remede pour nous guerir; ſi nous avons fait quelque progrez dans la vertu, c'eſt une récompenſe; ſi nous ſommes encore imparfaits, c'eſt une peine, mais en la ſouffrant nous ſatisferons à Dieu pour nos pechez, & elle nous tiendra lieu de Penitence.* * C'eſt ſous cette idée qu'il ne craint point de nous repreſenter le mérite de ſa cauſe & la privation de la Confeſſion. (*a*) Pag. 97. & 98.

XV. Avantages qu'il donne à la foi ſeule ſur la Confeſſion ſacramentelle.

C'eſt dans le même deſſein qu'il releve ſi fort le mérite de la foi, & qu'il lui attribuë à elle ſeule, une abſolution pour le moins auſſi avantageuſe que celle que l'on reçoit dans le Sacrement de Penitence. † (*b*) *Voyez*, dit-il, *comme la foi eſt notre medecine, & comme elle eſt ſouveraine pour nous guerir; non ſeulement elle nous abſout de nos pechez qui ſont toute notre maladie, mais il n'y a rien qui nous donne cette abſolution avec plus d'avantage*. Oublions pour quelques momens quel eſt celui qui attribuë ici une ſi grande prérogative à la foi, & quelle eſt ſa révolte contre la régle de la foi. S'il pouvoit ſe flater de ſoûtenir les droits de la foi, dans la cauſe qu'il deffend, il en violeroit ici les ſacrez Oracles, & il s'ôteroit lui-même la reſſource qu'il veut ſe donner; car il dégrade un Sacrement que J. C. a inſtitué, & que la régle de la foi annonce. (*b*) Pag. 123.

Nous ne parlons pas du Martyre, qui a inconteſtablement, pour nous laver de nos crimes, une vertu que la foi ſeule n'a pas. Nous n'en parlons point, parce que ce n'eſt pas le Martyre que le Conſolateur de Port-Royal attaque, il n'en veut qu'à la Confeſſion dont on le prive. N'eſt-ce pas ignorer ou mépriſer la Doctrine de J. C. & les déciſions de ſon Egliſe, que de reconnoître dans la foi ſeule, une vertu plus forte & plus efficace pour nous abſoudre, que dans le Sacrement de Penitence? N'eſt-ce pas exciter les Chrêtiens, non-ſeulement à negliger ce Sacrement, mais encore à deſirer par principe de Religion, d'en être privez, afin d'obtenir par la foi, *l'abſolution avec plus d'avantage*? N'eſt-ce pas enfin donner le plus horrible ſcandale?

XVI. Ce qui a forcé Hamon d'avancer ces maximes.

Jeſus-Chriſt veut que ce ſoit par l'Autorité du Sacerdoce que nous ſoyons déliez de nos pechez; ſi cette autorité ſacrée ſoute-

* „ Mais la condamnation que nous portons contre le peché en ne nous confeſſant pas, „ eſt bien d'une autre importance, &c. pag. 115. & 116.

† „ C'eſt donc la foi qui nous vaut alors l'abſolution, pag. 123.

noit ou toleroit ce qu'Hamon appelle la cauſe de l'innocent, c'eſt-à-dire l'Héréſie de Janſenius, on ne chercheroit point à rien changer à cette diſpoſition du divin Legiſlateur. Mais non, M. T. C. F. l'Héréſie ne prévaut point contre les promeſſes : le Sacerdoce la proſcrira toûjours. Que fera t'elle donc? Elle ſecoüera le joug de l'Autorité qui la condamne. Elle tranſportera à elle-même, & à ce qu'elle appelle la foi, les prérogatives de l'autorité, & des Sacremens confiez à l'autorité. Elle dira par ſon Interprête à tous ſes Sectateurs, mépriſez le refus que font les Prêtres de vous abſoudre. (a) Vous ſerez *abſous par le mérite de la cauſe pour laquelle* vous n'êtes *point abſous.* Que l'énormité ou la multitude de vos pechez ne vous effraye pas. (b) *Cela ſuffiroit quand* vous auriez *commis pluſieurs crimes; cela ſuffiroit quand même* vous n'auriez *pas été baptiſez.* Vous ne perdez rien au refus injuſte que l'on vous fait. (c) *Non-ſeulement la foi vous abſout de* vos *pechez, mais il n'y a rien qui* vous *donne cette abſolution avec plus d'avantage.*

(a) Pag. 100.
[b] Ibid.
(c) Pag. 123. & 124.

Si vous craignez encore cet injuſte refus, vos allarmes ne viennent que de votre ignorance. Vous ne connoiſſez point les privileges de la foi. (d) *Voyez quelle eſt la prérogative de cette Medecine qui eſt ſi univerſelle, qu'elle a lieu dans toute ſorte de tems, dans toute ſorte de lieux, à l'égard de toute ſorte de perſonnes, & qui eſt ſi efficace qu'elle peut nous guerir de tous nos maux.* (e) *C'eſt là une Confeſſion & une Abſolution dont nos Ennemis ne peuvent vous priver, & qui ne dépendent que de Dieu ſeul.* Si je vous parle ſouvent des pechez veniels, ce n'eſt que pour vous donner un encens délicat, & non pour reſtraindre la vertu de votre foi. (f) *Elle eſt ſi efficace qu'elle peut guerir tous* vos *maux,* ſans exception. C'eſt à elle qu'il (g) faut *avoir recours*, parce qu'elle *nous décharge du fardeau le plus peſant.* Que trouverez-vous de plus dans la Confeſſion & dans l'abſolution ſacramentelle que vous regretez ? Faites attention à celles que je vous propoſe. Elles ſont admirables. Car *voilà*, (h) continuë Hamon, *une admirable Confeſſion qui ſe fait ſans parler, voilà une excellente abſolution & bien efficace, qui ſe donne ſans Prêtre, mais non pas ſans Jeſus-Chriſt.*

(d) Pag. 125.
(e) Pag. 126.
[f] Pag. 125.
[g] Ibid.
[h] Pag. 127.

Tels ſont les conſolans diſcours de l'erreur. En liſant les dernieres paroles de ſon interprête, on ſeroit preſque tenté de croire qu'il parle ironiquement, tant elles répandent de ridicule ſur le nouveau dogme qu'elles énoncent. *Voilà*, en effet, *une admirable*

rable Confeſſion qui ſe fait ſans parler. Rien de plus nouveau & de plus ſurprenant. *Voilà une excellente Abſolution & bien efficace*, il pouvoit ajoûter, & bien commode, *qui ſe donne ſans Prêtre.*

Genéve ne l'en dédira pas; & quelque ſoûlevée qu'elle ſoit contre les mots de Confeſſion & d'Abſolution, elle ne les rejettera pas dans cet admirable ſens. Mais enfin, ce dogme, dont il ne peut cacher le ridicule, & dont l'impieté eſt ſi ſenſible, lui eſt neceſſaire. Les Paſteurs fidéles ne profanent point les Sacremens en les adminiſtrant à des perſonnes qui ſont indignes de les recevoir; & la petite armée que l'on veut retenir dans la rebellion ſe diſſiperoit tôt ou tard, ſi on n'imaginoit pas pour ſa conſolation *une admirable Confeſſion qui ſe fait ſans parler*, & *une Abſolution* encore plus admirable, *qui ſe donne ſans Prêtre.*

XVII. Malheureux effets que produiſent ces Maximes.

Ceci ſuffiroit, M. T. C. F. pour l'explication d'un miſtere d'iniquité dont plus d'une fois vous avez été ſurpris & affligez. Vous avez vû des perſonnes ſeduites s'opiniâtrer dans leur révolte, & ſe priver elles-mêmes des Sacremens : & dans quel tems, & dans quelles circonſtances? Dans le ſaint tems de Pâques, & dans un danger évident de mort. Quelle obſtination, diſiez-vous alors! Eſt-ce aveuglement? Eſt-ce folie? Quel peut être le principe d'une ſi déplorable, & d'une ſi ſcandaleuſe reſiſtance? Vous ignoriez les leçons que ces perſonnes entêtées avoient reçûës du Medecin de Port Royal, ou de ſes Diſciples. Dans leur aveuglement elles agiſſoient par principes : car pour ne parler que des faux principes que nous vous avons déja fait remarquer, & pour ne pas prévenir ce que nous avons encore à vous dire ſur pluſieurs autres qui inſpirent non ſeulement de l'indifference pour tous les Sacremens, mais encore du mépris & de la défiance pour la Confeſſion ſacramentelle, elles croyoient avoir reçû une abondante abſolution par le mérite de leur cauſe, & par leur foi, & elles étoient perſuadées que *rien*, & par conſequent pas même les Prêtres, à qui Jeſus-Chriſt a donné le pouvoir de remettre les pechez, ne pouvoient leur donner l'abſolution *avec plus davantage.* Joan. 20.

Il ſemble qu'il n'eſt pas aiſé d'en venir juſqu'à ce degré d'aveuglement, & qu'il faut faire plus d'un effort pour étoufer la voix de la verité qui ſe recrie contre de ſi étranges maximes. Mais où ne va-t-on pas quand on s'engage à la ſuite d'un ſeducteur dans des routes détournées? Et lorſqu'on eſt enfin parvenu à ce degré d'aveuglement dont nous parlons, eſt-on encore en

état d'écouter de salutaires conseils, de connoître & de sentir sa misere ? Si au contraire l'on donne à ces faux principes toute leur étenduë, n'ira-t-on pas même jusqu'à s'applaudir, & à se glorifier de la privation des Sacremens, au lieu de s'en affliger ?

XVIII. Autres sources de remission des pechez qu'Hamon substituë au Sacrement de Penitence.

Que sera-ce si on suit le séducteur dans tous ses égaremens ? Continuons, M. T. C. F. à les examiner ; & voyons quelles autres sources de remission des pechez il substituë au Sacrement de Penitence,

1. *L'Aumône.*

Saint Ambroise (a) *remarque*, dit-il, que l'aumône *nous délie puissamment, & qu'elle brise les fers de nos pechez.* Saint Ambroise ne le remarque point, & quand il le remarqueroit, le Parti rebelle n'en pourroit tirer aucun avantage. Voici son texte : (b) *Donnez aux Pauvres, assistez les Foibles, rachetez les Captifs, & vous avez rompu vos chaînes.* Les liens dont il parle sont les liens des passions. (c) *Votre lien*, dit-il, *est vôtre avarice, vôtre lien est vôtre concupiscence, votre lien est vôtre orguëil.* Voilà déja une infidelité dont Hamon est coupable dans l'interpretation des paroles de Saint Ambroise, & il en fournit lui-même la preuve, en citant les paroles que nous venons de raporter. Mais quand ce Pere parleroit ici des pechez, il ne diroit rien de plus en faveur de l'aumône que ce qu'en ont dit les Prophetes, & que ce qu'en a dit J. C. le Dieu des Prophetes. Or ni J. C. ni les Prophetes, ni Saint Ambroise n'ont jamais pretendu substituer l'aumône au Sacrement de Penitence, pour nous remettre en grace avec Dieu, en brisant les fers de nos pechez ; & encore moins ont-ils pretendu la proposer comme un moyen de rassûrer contre la privation des Sacremens les personnes rebelles aux décisions de l'Eglise, & voilà une autre infidelité dans l'application du texte de Saint Ambroise.

(a) Pag. 130.

(b) Ibid.

(c) Ibid.

Ajoûter ensuite avec Hamon ; (d) *& de quelque maniere que nous soyons absous*, c'est-à-dire, ou par le Prêtre, ou par l'aumône, *c'est toûjours Dieu qui nous absout, & c'est lui que nous offensons quand nous refusons son indulgence ?* N'est-ce pas mettre en parallele l'absolution, qu'il dit être donnée par l'aumône, avec celle qui est donnée par le Prêtre ? N'est-ce pas vouloir faire regarder comme coupables les personnes qui ne se contentant pas de faire l'aumône, recourent encore à l'absolution du Prêtre, pour briser *les fers de leurs pechez ?* Que l'on s'efforce tant qu'on voudra de donner un tour suportable à ces expressions ; elles sont en elles-mêmes scandaleuses, & dans les circonstances où elles

(d) Pag. 130.

ſont employées, il n'eſt perſonne qui ne ſente combien elles ſont impies.

A Dieu ne plaiſe, M. T. C. F. que nous vouluſſions affoiblir les privileges de l'aumône! Nous reconnoiſſons que par elle on peut racheter ſes pechez, dans le ſens de Daniel; qu'elle diſpoſe au pardon des plus grands crimes, en obtenant des graces de converſion, & qu'elle ſatisfait à Dieu pour la peine temporelle dûë aux pechez. Mais elle ne diſpenſe pas les pecheurs d'aller aux pieds des Prêtres y découvrir *les fers de leurs pechez* pour qu'ils y ſoient briſez; & quoiqu'elle puiſſe expier dans les Juſtes les pechez legers, ſans le ſecours du Sacrement, elle ne les expie, & ne peut jamais les expier dans des perſonnes qui ſont actuellement en état de peché mortel, telles que ſont celles qui n'écoutent pas l'Egliſe: & par conſequent quelques grands que ſoient les privileges de l'aumône, ils ne peuvent ſuppléer au Sacrement de Penitence dans les perſonnes que le Medecin de Port Royal veut raſſûrer.

La Confeſſion faite à Dieu ſeul, ne ſera t-elle point plus efficace? Hamon l'offre à ſon Troupeau comme une reſſource infaillible. (a) *Les Hommes*, dit-il, *nous refuſent l'abſolution, & ils ne veulent pas même nous confeſſer. Confeſſons-nous à Dieu humblement dans l'amertume de nôtre cœur, & nous ſommes aſſûrés qu'il nous abſoudra. Il n'eſt pas ſûr*, continuë-t-il, *de changer de Paſteurs, mais il eſt toûjours permis d'avoir recours au Prince des Paſteurs.* * XIX. Il ſubſtituë à la Confeſſion Sacramentelle, la Confeſſion faite à Dieu ou à Jeſus-Chriſt. (a) Pag. 135.

Nous ne ſçavons, M. T. C. F. s'il eſt poſſible de trouver un moyen plus commode de conſoler & de raſſûrer les pecheurs ſur le refus de l'abſolution. Au lieu de rentrer dans eux-mêmes & de lever l'obſtacle qu'ils y trouvent à l'abſolution, ils n'ont plus qu'à ſe confeſſer à Dieu ſeul. Changer de Paſteur ou de Confeſſeur, ſans parler des autres inconveniens, cela donneroit trop de peine, & le Docteur de Port Royal veut abreger. *Il* (b) *eſt bien aiſé*, dit-il, *de ſe confeſſer à lui*, c'eſt-à-dire, à Dieu. (b) Ibid. Changer de Paſteur ou de Confeſſeur, cela ſeroit peut-être inutile; car on n'en trouve pas toûjours qui trahiſſent leur miniſtere. Cela auſſi ne *ſeroit pas toûjours ſûr.* Hamon le comprend, & il en avertit. Les Confeſſeurs auſquels on s'adreſſeroit pour-

* „ Il arrive ſouvent que la Confeſſion que l'on fait à Dieu dans l'amertume de „ ſon ame, eſt plus avantageuſe pour cela que la Confeſſion qu'on fait aux Prêtres, „ parce que celle-ci n'eſt point accompagnée d'une auſſi vive douleur. *Pag.* 171.

roient peut-être éclairer leurs penitens; & leur faire apercevoir les artifices que l'on employe pour les seduire & pour les perdre. La parole de Dieu toûjours si puissante dans la bouche de ceux qui ont droit de l'annoncer, pourroit enfin percer le voile de la prévention & de l'erreur, elle pourroit toucher & amolir les cœurs, & peut-être la proye échaperoit-elle au Seducteur. Ce sont là de grands inconveniens pour le Parti. Le moyen de les éviter, c'est, dit Hamon, de se confesser à Dieu seul; pourvû que l'on le fasse *humblement*; c'est-à-dire, avec cette humilité qui resiste aux Puissances établies de Dieu. Par là on s'épargne la honte & la peine de déclarer ses pechez à un Prêtre; on ne risque point un nouveau refus; car *nous sommes sûrs*, dit Hamon, *qu'il nous absoudra*; on se dérobe à de charitables avis qui pourroient triompher de la prévention & de l'orguëil.

L'Hérétique Cerdon n'avoit pas trouvé ce secret admirable d'anéantir le pouvoir que J. C. a donné à ses Ministres de retenir les pechez. Il se (*a*) glissoit dans les assemblées des Catholiques pour surprendre la vigilance des Pasteurs, & y recevoir furtivement des absolutions, qui à cause de son attachement à l'erreur, ne servoient qu'à le rendre plus criminel. Il croyoit qu'en vertu de ce redoutable pouvoir ses pechez pouvoient être retenus. Il lui manquoit un consolateur du caractére de celui de Port Royal. S'il avoit vécu de son tems, il lui auroit appris, ce que Calvin enseigna dans la suite, à ne point s'embarrasser du refus de l'absolution, & à se confesser à Dieu seul. Que nous importe, lui auroit-il dit, de ne pouvoir nous confesser aux Hommes. (b) *Sommes nous privez de la Confession, puisque nous pouvons toûjours nous confesser à J. C. qui est le grand Prêtre, & qui ne peut jamais nous manquer, quand tous les autres Prêtres nous manquent?* Il lui auroit reproché, comme le fruit d'une coupable negligence, la peine que lui causoit le refus des Sacremens. *Si nous* (c) *nous étions confessez souvent à J. C.* lui auroit-il dit, *nous ne trouverions pas extraordinaire de nous voir réduits à cette seule Confession, qui est si consolante & si efficace, quand on la fait comme il faut.* Il lui auroit montré un Confessional où l'on se confesse *sans parler*, & où l'on reçoit *l'absolution sans Prêtre*. *Nous* (d) *allons trouver ses Ministres* (de Jesus-Christ) *afin d'en recevoir l'absolution*, auroit-il dit encore. *Nous sçavons bien qu'ils ne nous la donneront pas dans les ruës, & nous allons les trouver aux pieds des Confessionaux. Pourquoi traiterons-nous Jesus-Christ*

(*a*) Irenæus L. 3. C. 4.

(*b*) Pag. 95.

(*c*) Pag. 96.

(*d*) Pag. 133.

avec moins de respect ? Pourquoi ne l'allons-nous pas trouver où il est ? Son Confessional est nôtre cœur ; si nous y allons nous l'y trouverons ; il y est toûjours le premier pour nous y attendre ; sans lui nous n'entrerions pas dans nôtre cœur ; c'est là qu'il entend la confession de nos fautes , & c'est là qu'il nous donne l'absolution.

Une Doctrine aussi consolante pour cet Hérétique auroit peut-être été reçûë de sa part avec applaudissement. Combien d'inquietudes, combien de refus, combien de plaintes ne lui auroit-elle pas épargné ? Mais pour revenir aux Disciples du Medecin de Port Royal : voilà donc, M. T. C. F. le Confessional auquel se réduisent ceux d'entr'eux que l'on voit si souvent à la sainte Table & au saint Autel, & que l'on ne voit jamais se confesser. Ils se renferment dans leur cœur indocile, au milieu des préventions, & peut-être du fiel dont il est rempli. Ils croient se confesser à Dieu, & ils l'outragent en rejettant des veritez qu'il leur enseigne par les premiers Pasteurs. Ils s'imaginent entendre sa voix qui les exhorte à demeurer fermes dans leurs erreurs, & ils se livrent de plus en plus, par cette espéce de fanatisme, à l'esprit de blasphême , auquel ils transportent l'hommage qui est dû à Dieu.

Quelque rare, quelqu'universelle, quelque commode que soit cette ressource, elle n'a pas épuisé le genie d'Hamon. Pour une source de benédictions qu'on lui a fermée, il en trouve (*a*) *par tout en si grande abondance , qu'on ne peut pas même les compter.* Nous n'entreprendrons pas aussi de les compter. Ecoutons seulement une partie de ce qu'il a à nous en dire, & reconnoissons le fanatisme porté à son comble. (*a*) Pag. 126.

XX. Il substituë aussi la Priere à la Confession.

La Priere, (b) dit-il, *lie les Démons , elle peut donc délier les Justes ; elle peut fermer l'Enfer aux plus coupables, elle peut donc absoudre les Saints , & par conséquent on a eu raison de dire qu'elle est aussi une source de remission & d'indulgence.* Il ne fait point de difficulté de se mettre lui-même, & de mettre tous les siens au nombre des Justes & des Saints dont les pechez legers sont effacez par la Priere, sans s'embarrasser de cet Oracle de J. C. *Que s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un Payen & comme un Publicain,* Mais il ne se réduit pas à ne compter que sur cette Sainteté. Il veut être utile aux plus coupables comme aux devots du Parti, sans néanmoins avoüer qu'il puisse y avoir des pecheurs où l'on trouve *la pleine lumiere de l'Evangile.* (*b*) Pag. 142.

Si la Priere, (c) leur dit-il, *peut ouvrir les Prisons visibles*, (*c*) Pag. 140.

il ne faut pas douter qu'elle n'ouvre à plus forte raiſon les Priſons inviſibles en nous mettant hors de la puiſſance du Démon, comme J. C. l'enſeigne ſi ſouvent. Ainſi ces hommes qui quoique parmi tant de prétendus Saints, reconnoîtroient qu'ils ſont ſous la puiſſance du Démon, pour en ſortir & pour devenir Juſtes, n'auroient qu'à prier. Hamon les diſpenſe de confeſſer leurs pechez aux Miniſtres de J. C. Dans la privation des Sacremens à laquelle ils ſe condamnent, par leur obſtination, ils trouvent un remede plus facile que les Sacremens. Ils n'ont qu'à prier, & leur priere auſſi efficace que l'abſolution ſacramentelle les mettra hors de la puiſſance du Démon. C'eſt ainſi que les maximes auſtéres de la Morale évangelique s'adouciſſent pour ceux qui s'en diſent les Défenſeurs & les Réformateurs, & qu'en faiſant profeſſion d'aggraver le joug pour les autres, ils s'en déchargent entierement eux-mêmes.

XXI. Autres ſources de pardon qu'il ſubſtituë au Sacrement de Pénitence.

Hamon va vous en fournir de nouvelles preuves; car ſon zéle pour raffermir les ſiens, & pour affoiblir la neceſſité du Sacrement de Pénitence, le rend fécond en expédiens. (a) *Dieu ne pardonne pas ſeulement*, ce ſont ſes propres paroles, *à ceux qui s'accuſent eux-mêmes*, dans le confeſſional du cœur, *& à ceux qui le prient, mais auſſi à ceux qui le loüent. C'eſt pourquoi la loüange de Dieu mérite bien d'être miſe au rang de ces grandes Fontaines, & de ces Piſcines ſpirituelles, que Dieu nous ouvre tous les jours pour nous y laver & nous purifier de toutes nos fautes.* En diſant *de toutes nos fautes*, il n'en excepte aucune, ni venielle ni mortelle. (b) *La loüange de Dieu*, dit-il encore, *éloigne les Démons, affoiblit notre concupiſcence, nous délivre de nos pechez, ſatisfait à Dieu pour nos pechez, & par conſéquent ſupplée au bienfait de l'abſolution.* Quoi ? réciter une Hymne ou un Pſeaume : en voilà aſſez pour ſuppléer au bienfait de l'abſolution? Ecoutez encore. (c) *Nous n'avons que faire de craindre: quand nous ſerons humbles, nous ſerons abſous.* Perſonne n'ignore ce que c'eſt qu'être humble, dans le ſens de cet Ecrivain : c'eſt rejetter les Décrets de l'Egliſe, c'eſt mépriſer *toutes les puiſſances des hommes*, Voilà l'humilité qui le raſſure & qui l'abſout. (d) *Il eſt vrai*, dit-il encore, *que vous ne recevez pas l'abſolution par l'impoſition des mains du Prêtre* (quand vous portez la Croix que portent les Filles de Port Royal) *mais vous la recevez par l'impoſition des mains même de J. C.* Cette impoſition eſt ſenſible. (e) *Ne ſentez-vous pas*, continuë-t'il, *ces mains adorables, qui*

(a) Pag. 142.
(b) Pag. 149.
(c) Pag. 151.
(d) Pag. 156.
(e) Pag. 157.

paroissent si pesantes à la nature, & qui sont en effet si legeres à ceux qui l'aiment?

Il dit encore ailleurs: (a) *Ce qu'on peut faire pour empêcher que J.C. ne vous pardonne, est cause même qu'il vous pardonne. Ces absolutions qu'on vous refuse, vous font recevoir les fruits de l'absolution. On vous les refuse, & votre Epoux vous ouvre tous ses Trésors, qui sont toutes ses Playes; & il verse son Sang dans votre cœur par de grands canaux qu'il est impossible aux hommes de vous fermer, pace qu'il n'y a que lui qui les ferme, de même qu'il n'y a que lui qui les ouvre.* Les hommes ne peuvent fermer que le Sacrement: mais dès qu'ils le ferment à la troupe indocile, voilà de grands canaux qui s'ouvrent aux yeux du Consolateur de cette troupe, & les hommes ne peuvent les fermer. (*b*) *On ne peut pas douter*, c'est toujours lui qui parle, *qu'elle* (la parole de Dieu) *n'ait la force de suppléer à l'Absolution du Prêtre.* Il suffit donc de la méditer, ou de l'entendre pour être absous. (*c*) *Approchons-nous donc de J. C.* c'est ainsi qu'il conclut, *en méditant avec foi sa sainte Parole. Nourrissons-nous-en... & nous serons absous en effet, parce que J. C. est la rémission de nos pechez.* Cette raison que *J. C. est la rémission de nos pechez*, seroit-elle donc plus concluante ici que dans les Livres des Protestans, pour attribuer à sa parole une vertu si étenduë, & si indépendante des Sacremens? Poursuivons.

(*a*) Pag. 158.

(*b*) Pag. 162.

(*c*) Pag. 163. & 164.

Ce n'est pas (d) en vain, dit S. Ambroise (nous transcrivons les paroles de Hamon) *que S. Paul & Silas ayant été mis en prison, se levoient la nuit pour loüer Dieu: ce fut leur devotion, & ce devoir de pieté qui brisa leurs chaînes.* Mais (*e*) *ces dernieres paroles* (continuë Hamon, & vous verrez bien-tôt où il veut aller;) *ne peuvent conserver toute leur beauté dans notre langue; & ce qui fait particulierement à notre sujet, c'est que le mot d'Absolution s'y rencontre. & l'expression même dont il se sert, nous donne une veritable idée qu'on ne peut manquer d'absolution, lorsqu'on ne manque point de dévotion.* Voilà une maxime d'une grande étenduë, mais voyons les dernieres paroles qui donnent une idée si extraordinaire. (*f*) *Non otiosè Paulus & Silas trusi in carcerem, media nocte surgebant: Ideòque ubi non defuit devotionis Officium, adfuit etiam solutionis remedium.* C'est à dire, *ce n'est pas en vain que Paul & Silas ayant été mis en prison, se levoient au milieu de la nuit: C'est pourquoi comme ils s'acquitterent d'un devoir de dévotion, ils trouverent le remede de leur délivrance.* Ou si on

(*d*) Pag. 144.

(*e*) Ibid.

(*f*) Ibid.

veut traduire encore plus litteralement, *ils trouverent le remede qui les délia.*

Où est-il, M. T. C. F. ce mot décisif d'Absolution? Ce mot qui fait particulierement au sujet: Ce mot qui donne aux indociles une idée si consolante pour eux, *qu'on ne manque point d'absolution lorsqu'on ne manque point de devotion?* On le cherche inutilement dans le texte latin, où il ne s'agit que de la prison & des liens dont S. Paul & Silas furent miraculeusement délivrez. On le cherche, avec aussi peu de succès, dans la Traduction qu'en a fait Hamon. Cet Auteur assure cependant que ce mot se *rencontre*, au moins dans le texte latin qu'il cite, & dont il ne peut, dit-il, conserver toute la beauté dans notre langue. Il a crû apparemment l'y voir, puisqu'il le dit. C'est un homme si occupé de son objet, c'est à dire, du soin de raffermir les siens, dans la privation volontaire des Sacremens, & d'affoiblir à cet effet la nécessité de l'Absolution sacramentelle, qu'il lit à peine ce qu'il cite; & qu'il s'imagine voir par tout des Absolutions.

XXII. Autres outrages qu'il fait à la Confession Sacramentelle.

C'est son dépit qui l'éblouït & qui l'aveugle, comme il arrive presque toujours aux personnes indociles lorsque l'on réprime, ou que l'on punit leur indocilité. Ce dépit s'est changé en haine, non seulement contre les Puissances spirituelles & temporelles qui condamnent ses erreurs, mais encore contre les Sacremens dont il se voit privé. Il outrage la Confession sacramentelle, jusqu'à la comparer avec une Confession faite à des Laïques; jusqu'à donner à cette Confession la préférence sur le Sacrement de Pénitence; jusqu'à reconnoître dans cette sorte de Confession, & dans celle qu'il exhorte de faire à Dieu seul, une vertu plus grande, pour dissiper les scrupules, pour calmer les craintes, pour faire croître en graces devant Dieu, que dans la Confession que l'on fait aux Prêtres, ou plutôt à J. C. dans la personne de ses Prêtres; jusqu'à rendre suspect le loüable empressement que l'on a de recourir au sacré Tribunal pour y être délivré de ses pechez; jusqu'à faire trouver dans cet Auguste Tribunal établi par J. C. des inconveniens & des dangers qui doivent nous en éloigner, jusqu'à attribuer à la fréquente confession des pechez, au moins veniels, le relâchement qui s'est introduit dans le Christianisme. Ces accusations sont si graves, que, pour être cruës, leurs preuves doivent être portées à l'évidence & à la démonstration. Nous allons le faire parler. Ce sera lui qui déposera contre

tre lui-même. Ce sera lui qui se convaincra de toutes ces impietés.

Confessons-nous à nos Freres, (*a*) dit-il, *puisque nous ne pouvons plus nous confesser à nos Peres.* C'est à dire, confessons-nous à des Laïques, puisque nous ne pouvons plus nous confesser à des Prêtres. Mais quoi? un Laïque a-t'il donc le pouvoir de remettre les péchez, & ce pouvoir redoutable a-t'il été donné indifféremment à tous les Chrétiens? Voilà une difficulté qui se présente d'abord, mais qui n'effraye point un homme aussi intrépide que l'est le Consolateur de Port Royal. Il se la propose, & il y répond. *Vous* (b) *me direz*, (ce sont ses termes) *un Laïque ne vous donnera point l'absolution. Il est vrai*, répond-il, *mais J. C. me la donnera.* Il avoit dit immédiatement auparavant; *j'ai le Ministere Divin de J. C. comme j'ai dit, qui est le Prince des Prêtres.* C'est ainsi qu'il tranche la difficulté. Elle ne lui coûte qu'un mot. Il n'a plus besoin de Prêtres pour être absous, parce qu'il a en son pouvoir le Ministere divin du Prince des Prêtres. & qu'il est sûr que J. C. l'absoudra. N'est-ce point peut-être une dure extrêmité à laquelle il se trouve forcé de recourir malgré lui? Non, M. T. C. F. après avoir substitué à la Confession sacramentelle tant de moyens différens, ou, comme il parle, tant de Medecines, cette ressource ne lui étoit pas nécessaire. Mais outre la haine qu'en mille endroits il marque avoir pour le Sacrement de Pénitence, il avoit ici un intérêt personnel. Il s'étoit érigé en Directeur d'une Communauté de Filles assez aveugles pour le préférer à leur legitime Pasteur; il falloit soutenir & accréditer sa Direction; il falloit la mettre d'abord en parallele avec la direction & le pouvoir des Pasteurs, & ensuite lui donner insensiblement la préférence : c'est ce qu'il fait dans les Instructions qu'il adresse à son aveugle & infortuné Troupeau.

XXIII. Il compare la Confession Sacramentelle à la Confession faite à un Laïque, & il donne à celle-ci la préférence.

[*a*] Pag. 99.

[*b*]. Pag. 99.

Il me semble, (*c*) lui dit-il, *que je serois aussi long-tems qu'on voudroit sans aller à confesse, pourvû que je connusse une personne qui fût à Dieu. & qui voulût bien me donner conseil quand je lui demanderois, afin que je ne fusse point réduit à me juger moi-même.* Vous le voyez, M. T. C. F. *aller à confesse*, ou connoître *une personne qui* soit *à Dieu*, comme y sont ceux qui rejettent les Décisions de l'Eglise, prendre *conseil* de cette personne pour n'être pas obligé de se juger soi-même, c'est selon lui la même chose : & cela lui paroît si égal, qu'il seroit *aussi long-tems qu'on voudroit sans aller à confesse, pourvû* qu'il eût trouvé une personne de ce caractere, *qui voulût bien lui donner conseil quand* il le

[*c*] Pag. 98.

lui demanderoit. Or ce qu'il lui femble qu'il feroit; c'eft ce qu'il propofe de faire au Troupeau qu'il égare: & quoiqu'il ne faffe aucune application en fa faveur, ce Troupeau l'entend. C'eft Hamon lui-même, qui felon les principes du Parti, eft cette *perfonne qui eft à Dieu*; & il n'eft pas affez farouche pour refufer fes confeils à des Filles qui pour fe livrer à fes Inftructions & à celles de fes femblables, réfiftent à l'autorité légitime.

Elles n'ont qu'à être tranquillement *auffi long-tems qu'on voudra fans aller à confeffe*, & prendre cependant les confeils du zélé Directeur, ou, ce qui eft ici la même chofe, fe confeffer à lui, quoiqu'il ne foit qu'un Laïque. Il ne les abfoudra pas à la verité; mais qu'y perdront-elles? Elles auront le Miniftere divin du Prince des Pafteurs, & J. C. les abfoudra. Voilà d'abord un grand avantage pour elles. La Confeffion qu'elles font à leur Medecin vaut celle qu'elles auroient dû faire au Confeffeur nommé par leur Pafteur. Mais voici un autre avantage beaucoup plus grand encore, qui éleve le Laïque bien au-deffus du Prêtre, & qui communique une infaillibilité que le Parti refufe de reconnoître dans le Corps Epifcopal.

Le Laïque à qui l'on s'adreffera pour fe confeffer à lui, pour (a) Pag. 99. lui ouvrir fa confcience, & pour lui demander fes confeils, (*a*) *aura peut-être plus de lumiere & plus de vertus que plufieurs Prêtres.* Mais quand il feroit moins éclairé que tous les Prêtres, même les plus ignorans & les plus déréglez, fes jugemens n'en feront pas moins infaillibles. Non feulement il ne fe trompera point, mais il ne pourra pas fe tromper, & on ne pourra en être mal jugé. Fut-il jamais un fanatifme plus infenfé? Ce fanatifme cependant eft ancien dans la Secte des Janfeniftes. Pour le prouver rapportons les propres paroles de l'Auteur que nous refutons.
(b) Pag. 98. (a) *Mais vous me direz, cette perfonne n'auroit pas la lumiere du Prêtre*; *quand cela feroit*, répond Hamon, *vous avez toûjours ce que vous demandez. Quand on ne cherche qu'à fe faire juger pour éviter le Jugement de Dieu, je ne craindrai point de dire qu'on ne peut jamais être mal jugé.* Quoi, M. T. C. F. *jamais*? Cette maxime fi generale n'a-t-elle donc aucune reftriction? Si par exemple le Confeffeur laïque étoit ignorant, s'il étoit hypocrite, s'il étoit orgueilleux, prévenu, & entêté, s'il étoit dominé par quelque violente paffion, fes décifions feroient-elles également infaillibles? Elles le feroient à une condition. C'eft qu'en fe confeffant à lui, on ne cherchât *qu'à fe faire juger pour éviter le ju-*

gement de Dieu. A cette condition à quelque perſonne laïque, & peut-être même de tout ſexe, que l'on s'adreſſe, *on ne peut jamais être mal jugé.* On eſt ſi ſûr du ſuccès de ce jugement, que l'on n'a pas même à craindre de ſe tromper dans le choix de cette perſonne laïque à laquelle on voudra ſe confeſſer. *Pourvû* (a) ajoûte Hamon, *que je reſpecte la puiſſance des Prêtres & que je l'aime,* (vous voyez, M. T. C. F. comment il la reſpecte, & comment il l'aime,) *il n'y a point de Laïque,* dit-il, (*b*) *qui dans le beſoin & dans le cas preſent* (d'attachement au Janſeniſme) *ne me tienne lieu d'un Prêtre pour me juger.* Vous ne trouvez ici ni ambiguité ni exception.

(*a*) Pag. 99.

(*b*) Ibid.

L'Apôtre (*c*) l'a prédit, & les Sectaires de tous les ſiécles ont verifié ſa prédiction, que ceux qui combattroient la verité, parviendroient à un tel excès de folie, qu'elle ſeroit *connuë de tout le monde.* Il vous eſt aiſé, M. T. C. F. de voir quelle part le Medecin de Port Royal, les Editeurs de ſon Ouvrage, & ceux qui le diſtribuent encore aujourd'hui, ont à cette prédiction. Ils ſe croient obligez d'examiner les jugemens des premiers Paſteurs à qui Jeſus-Chriſt a promis l'infaillibilité, ils ſe croient en droit de refuſer de s'y ſoûmettre, & ils ſe ſoûmettent aveuglement au jugement de toute perſonne laïque, quelle qu'elle ſoit, qu'ils ſubſtituent à un Prêtre pour les juger. Les Evêques établis par l'Eſprit Saint pour gouverner l'Egliſe de Dieu, ſont, ſelon eux, des prévaricateurs qui ont condamné *l'Innocent,* & dont les déciſions portées dans la cauſe de Janſenius doivent être rejettées, juſqu'à tout ſouffrir, & à mourir même ſans Sacremens, plûtôt que de les accepter. Mais il n'en eſt pas ainſi d'un Laïque ſans caractere, ſans miſſion, ſouvent ſans mérite; ou même, car cela n'eſt peut-être pas ſans exemple, de quelques femmes ou de quelques filles engagées dans le parti de la rebellion. Toutes ces perſonnes, fuſſent-elles orgueilleuſes, ignorantes, eſclaves des plus indignes paſſions; *quand* (d) *on ne cherche,* en allant à elles, *qu'à ſe faire juger pour éviter le jugement de Dieu, on ne peut jamais être mal jugé.* Voilà ce que l'on penſe, ce que l'on enſeigne, ce que les principaux Chefs du Parti font imprimer & mettent au grand jour. Dieu le permet pour couvrir de confuſion, aux yeux de l'Univers, les ennemis de la verité, & pour faire connoître à tous leurs excès & leur folie. *Inſipientia enim eorum manifeſtata erit omnibus.*

(*c*) 2. Thimot. c. 3. v. 9.

(*d*) Pag. 98.

Que nous dira encore leur interprete que Port Royal écouta

XXIV. Il attaque la vertu & la sainteté du Sacrement de Pénitence. Il inspire à ceux qui en approchent, la défiance & la crainte.

autrefois comme un Oracle, & que plusieurs personnes suivent encore aujourd'hui comme leur guide? Ne donnera-t'il point de bornes à son impieté? Que voudra-t'il encore ajoûter à tant de blasphémes prononcez contre le Sacrement de Penitence? Il veut, M. T. C. F. éteindre entierement dans les personnes qu'il dirige, & dans ses lecteurs, tout desir de recourir à ce Sacrement. Il veut par d'odieux paralleles, & par des traits impies de temerité & de satyre, faire craindre comme une espece de piége, cette ressource du salut. Il veut attenter à sa vertu & à sa sainteté, comme il a attenté à sa necessité.

Ses discours vont vous developer ce dessein sacrilége & presque incroyable; & vous y verrez de nouvelles preuves de la confusion, dont, selon la prédiction de l'Apôtre, se couvrent les ennemis de la verité. (a) *Ne craignons pas avec excez*, dit Hamon, *les pechez que nous reconnoissons avoir commis, quoique nous ne nous confessions qu'à nos Freres; craignons davantage les pechez que nous n'avons point commis en nous confessant à un Prêtre, & que nous ne connoissons point encore: ce sont ceux-là qui sont à craindre, & qui perdent la plus grande partie des personnes qui pretendent avoir quelque crainte de Dieu.*

(a) Pag. 102.

Il a beau s'enveloper en affectant de parler d'excès, & de se borner dans cet impie parallele aux pechez que nous ne connoissons pas. Qui ne voit quelle aveugle confiance il veut inspirer pour la Confession faite à un Laïque, & quelle défiance au contraire il veut faire naître pour la Confession faite à un Prêtre? *Je m'étonne*, dit il, (b) *qu'on ne parle que d'absolution, comme si c'étoit le seul avantage qu'on reçoit en se confessant à un Prêtre. Il ne nous absout pas seulement, mais il prie pour nous, afin que nous soyons absous de Dieu même, ce qui est bien plus necessaire.*

(b) Pag. 101.

Son étonnement vient de ce que conformément à la Doctrine de J. C. & de l'Eglise, on attribuë plus de vertu à l'absolution sacramentelle qu'à la simple priere du Prêtre, & il voudroit que tout l'Univers blasphemât avec lui. Mais où veut-il conduire le Lecteur? A se confesser à des Laïques, dans lesquels il suppose, jointe à une grande charité, une priere qu'il met en parallele avec l'absolution. *C'est pourquoi*, (c) *si lorsque je ne rougis point*, ajoûte-t'il, *de découvrir mes miseres & mes imperfections à une personne laïque, elle m'ouvre les entrailles de sa charité, à proportion que je lui ouvre mon cœur, & qu'elle leve continuellement les mains en haut pour demander à Dieu qu'il me fasse misericorde; je ne serai*

(c) Pag. 102.

pas privé de tous les avantages de la Confession, lors même que je ne puis pas me confesser à un Prêtre. Et comment en seroit-il privé ? Puisque cette personne laïque levera pour lui *continuellement les mains en haut* pour demander à Dieu qu'il lui fasse misericorde, ce qui est *bien plus necessaire* que l'absolution. ...

Je ne doute point (*a*) c'est ici un autre parallele dicté à Hamon par l'Esprit blasphémateur. *Je ne doute point que ceux qui ont à présent du scrupule de ne se point confesser, n'en eussent aussi auparavant quand ils s'étoient confessez, & ils pouvoient être mieux fondez .....* (b) *Comme les Prêtres sont des Hommes ils peuvent quelquefois croire que nos fautes sont plus grandes qu'elles ne sont, ce qui n'est pas un mal; mais aßez souvent ils les croyent moindres qu'elles ne sont, ce qui en est un. Nous nous imaginons qu'ils ne nous entendent pas, ce qui est contre la simplicité; nous croyons quelquefois qu'ils se trompent, ce qui est contre l'humilité, nous avons peur même de vouloir les tromper, ce qui est un pur scrupule.* XXV. Suite de la même matiére. [*a*] Pag. 96. [*b*] Ibid.

Que de dangers, & du côté du Confesseur qui n'est jamais assez éclairé, & du côté du Penitent, toûjours dans l'inquietude & dans le trouble ? Quel piége tendu à la simplicité & à l'humilité ? Luther & Calvin n'en parlerent jamais avec plus de force. (c) *Mais quel remede à cela ?* Les deux Heresiarques l'assignerent, & Hamon repete ce qu'ils en ont dit. *Quel remede à cela,* dit-il, *sinon de nous confesser à Jesus-Christ.* Il n'en imagine point d'autre. C'est aussi le seul qu'on reconnoît dans la nouvelle réforformation, & c'est le seul qui plaise au Consolateur de Port Royal. Et comment ce remede est-il appliqué ? C'est que Jesus-Christ (*d*) *nous entend avant que nous parlions, & par sa grace* il *fait que nous pouvons nous entendre nous-mêmes, car le plus souvent c'est nous qui ne nous entendons pas.* Que veut-on conclure de là ? Ce que l'on en conclud encore aujourd'hui à Genéve. (*e*) *Confessons-nous donc à Jesus Christ que nous ne pouvons tromper, parce que c'est la verité même. Mettons lui la sonde entre les mains, & que ce soit lui qui nous fasse connoître la profondeur de nos playes. Sa main est bien plus sûre que la nôtre. Nous n'avons que faire de craindre, il n'ira pas trop avant, & il ne peut nous blesser, au contraire il n'y a point de mal qu'il ne guerisse en le touchant.* [*c*] Ibid. [*d*] Ibid. [*e*] Ibid. & pag. 97.

Mais n'est-ce pas à Jesus-Christ que nous nous confessons, lorsque nous nous confessons à ses Ministres ? Leur Tribunal n'est-il pas le sien ? Et quand ses Ministres nous délient, n'est-ce pas en son nom & par son autorité qu'ils nous délient ? Sans doute : &

cela ſeul diſſipe l'illuſion du raiſonnement de la réformation & de ſon copiſte. Auſſi Hamon ſent-il qu'il faut éloigner l'idée d'une verité ſi funeſte à ſon ſiſtéme. *Nous avons*, dit-il, (*a*) *tant de fois parlé aux Miniſtres de Jeſus-Chriſt, ſans que nous en ſoyons plus avancez; parlons à préſent à Jeſus-Chriſt, ſa parole a plus de force que celle d'un homme.* Ce n'étoit donc pas à lui que nous parlions, quand nous parlions à ſes Miniſtres, & voilà pourquoi nous n'en ſommes pas plus *avancez*. Pour avancer dans les voyes de la perfection, ſelon les Oracles de Genéve & de Port Royal, ce n'eſt pas à ſes Miniſtres qu'il faut parler, c'eſt à lui ſeul. Avec de telles maximes, on ſe conſole aiſément d'être privé de la Confeſſion.

(*a*) Pag. 97.

XXVI. De quel œil Hamon regarde la privation de la Confeſſion. Raiſonnement impie qu'il fait à cette occaſion.

De quoi en effet ſont privez le Sieur Hamon & ſa troupe qui ne ſe confeſſent point? Ils *ne* ſont *pas tant* (b) *privez*, ſi on l'en croit, *de la Confeſſion*, puiſqu'ils peuvent ſe confeſſer à Dieu, qu'ils ſont *délivrez de l'attache qu'ils avoient à la Confeſſion.** Et cette attache dans leur ſiſtéme eſt d'une dangereuſe conſequence. C'eſt un grand bien qu'ils en ſoient délivrez. (*c*) Les abſolutions qu'on leur donnoit affoibliſſoient leur douleur, & leur devenoient par là pernicieuſes. Ils ſont à préſent (*d*) plus libres, & ils ne tombent point dans l'inconvenient qui *arrive quelquefois, que la communication qu'on a avec les hommes dans la Confeſſion ſacramentelle, fait qu'on s'y attache, & qu'on devient moins libre.* Ils ne croyent pas ſans doute que la communication qu'ils ont avec les hommes en ſe confeſſant à des Laïques, puiſſe produire un ſi mauvais effet, puiſqu'ils ne trouvent dans cette eſpéce de Confeſſion que de très-grands avantages. Il n'y a pour eux que la Confeſſion ſacramentelle à craindre. C'eſt à ſon occaſion qu'ils diſent que (*e*) *la ſervitude n'eſt jamais bonne, & que c'eſt un grand précepte de l'Apôtre de ne ſe point faire eſclave des hommes.*

(*b*) Pag. 95.
(*c*) Pag. 172.
(*d*) Pag. 180.
(*e*) Ibid.

Ils avoient peut-être autrefois des ſcrupules, & à préſent ils

* Nous ne ſommes pas tant privez de la Confeſſion, que nous ſommes délivrez de „ l'attache que nous avons à la Confeſſion. *Pag.* 95. Je ne ſçai comment il arrive que „ la confiance qu'on a dans l'abſolution ſacramentelle, fait qu'on gemit moins en la „ préſence de Dieu, & qu'on n'aprofondit pas ſes playes. *Pag* 172.

„ Ce qui eſt encore excellent, c'eſt que la Confeſſion n'étant pas ſeulement un remede „ pour les pechez paſſez, afin de nous en relever, mais auſſi un préſervatif contre les „ pechez à venir, afin de n'y point tomber, il arrive ſouvent que la Confeſſion qu'on „ fait à Dieu dans l'amertume de ſon ame, eſt plus avantageuſe pour cela que la Con„ feſſion qu'on fait aux Prêtres, parce que celle-ci n'eſt point accompagnée d'une auſſi „ vive douleur. *Pag.* 172.

n'en ont plus. Car (*a*) *cette Confession faite à Dieu, ne laisse*, selon Hamon, *aucun scrupule dans l'ame; au lieu que la Confession faite au Prêtre en est souvent une source par l'abus de ceux qui font leur mal de leur remede, & qui prennent occasion de s'inquieter de tout ce qu'ils disent, & de tout ce qu'on leur a dit. Car*, continuë-t'il, (*b*) *comme le plus souvent nos scrupules viennent de ce que nous oublions à dire au Confesseur, ou de ce que nous lui disons mal, de ce qu'il ne nous comprend pas, ou de ce que même nous le voulons tromper. Ceux à qui tout est suspect, étant suspects à eux-mêmes, & se défiant de leurs propres intentions, il est visible*, conclud-il, *que la Confession qu'on fait au Prêtre n'y peut remedier : car en effet*, (*c*) c'est toûjours la suite de son pitoyable raisonnement, *il n'y a point de Confesseur qui puisse remedier au deffaut de notre memoire, & qui puisse empêcher que nous prenions mal les choses, ou que nous le trompions si nous en avions la volonté, & le Confesseur lui même ne peut s'empêcher quelquefois de nous tromper, étant lui-même sujet à l'erreur, comme le sont les autres Hommes.* (d) *Mais comme ce ne seroit pas un scrupule, mais une impieté d'avoir la pensée que Dieu nous trompât, ou que nous puissions le tromper, & comme il n'y a personne qui ne sçache que Dieu n'oublie rien, & qu'il voit dans le fond de notre conscience tout ce que nous pouvons y avoir nous-mêmes; quand nous nous confessons à lui, nous n'avons point sujet d'avoir aucun scrupule, comme lorsque nous nous confessons à un Homme mortel, qui est encore environné d'ignorance & d'infirmité, parce qu'il est homme.*

(*a*) Pag. 189.
(*b*) Ibid.
(*c*) Ibid.
(*d*) Pag. 190.

XXVII. Impietez renfermées dans ce raisonnement.

On ne sçait, M. T. C. F. par où commencer & par où finir la refutation des impietez renfermées dans ce raisonnement. J. C. y est accusé d'avoir, pour nous laver de nos pechez, institué un remede incapable de calmer nos scrupules; le Ministére auguste qu'il a établi y est outragé; le pecheur y est déchargé de l'obligation de confesser ses pechez à ceux qui ont reçû le pouvoir de les remettre ou de les retenir; il y est intimidé à la vûë du danger qu'il court en se confessant à eux; il y est renvoyé à l'esprit particulier & fanatique qui s'imagine de recevoir de Dieu seul, à l'exclusion de ses Ministres & de ses Sacremens, l'instruction & le pardon; ou plûtôt qui, sous ce prétexte se conduit lui-même & se precipite. C'est à ce dernier écueil, source générale de tout fanatisme, où après bien des égaremens, viennent enfin échoüer tous ceux qui méprisent l'autorité legitime; & c'est la fin de ces excès qui font connoître (e) à toutes les Nations, leur aveuglement & leur folie.

(*e*) 2. Thimot. 3. 9.

Passons sous silence un grand nombre d'autres blasphêmes, & en finissant le long & affligeant examen de ceux que Hamon a proferez contre la Confession sacramentelle; demandons lui quel est l'effet qu'elle a produit dans l'Eglise dès les premiers siécles, & qu'elle y produit encore ; (a) *Il me semble*, nous répondra-t'il, *qu'on a commencé de faire moins de penitence, quand on a commencé à se confesser plus souvent, & que dans les premiers siécles de l'Eglise, où la Confession n'étoit pas d'un usage si ordinaire pour les pechez veniels, on avoit bien plus de soin de faire penitence, & de se corriger de ses défauts.*

(a) Pag. 192.

C'est donc au frequent usage du Sacrement de Penitence, si on en croit cet Ecrivain si vanté, que l'on doit attribuer le relâchement dans la Penitence; & si on a moins soin de faire penitence & de se corriger de ses deffauts, que l'on n'en avoit dans les premiers siécles de l'Eglise, c'est que lon se confesse plus souvent qu'on ne le faisoit alors, & que la Confession est à présent d'un usage plus ordinaire pour les pechez veniels. Plus on a eu soin de recourir au remede des pechez & des passions, plus on est devenu coupable & dépravé. Que d'erreurs & d'impietez! Est-il possible que de pareils blasphêmes trouvent des approbateurs & des panegiristes parmi les Chefs (*b*) du Parti Janseniste, & qu'ils soient avidemment reçûs par des personnes qui ont renoncé à tout pour suivre J. C. dans la solitude? Comment peuvent-elles oublier dans le Cloître les premieres leçons qu'elles ont reçû dans le sein de l'Eglise Catholique? Comment ont-elles pû s'accoûtumer au Fanatisme & au langage des Protestans? Par cet exemple, comme par une infinité d'autres, on voit, M. T. C. F. quels changemens l'esprit de séduction & d'indépendance opere dans ceux qui ont une fois commencé à l'écouter, & combien il est terrible d'avoir secoüé le joug de la subordination & de la verité. On ne resiste presque jamais aux enseignemens des premiers Pasteurs, que, pour soûtenir cette premiere révolte, on ne s'enfonce peu à peu dans les plus grossieres erreurs, & qu'on ne se livre enfin à des principes purement arbitraires à l'esprit particulier & au Fanatisme.

(*b*) M. Nicole.

XXVIII. Ce qu'il dit de l'Eucharistie.

Suspendez encore, M. T. C. F. votre étonnement & votre indignation. La hardiesse du Directeur de Port Royal va croissant à mesure qu'il avance. Il n'en veut pas seulement à la Confession, il en veut encore à l'Eucharistie, à l'Extrême-Onction, aux Prieres de l'Eglise, à la Sépulture Ecclesiastique, & à tout

ce que l'Eglise a coûtume de refuser à ceux qui n'écoutent pas sa voix. Rien n'est à couvert de ses attentats.

L'Eucharistie a toûjours été regardée dans l'Eglise comme une source abondante de Graces. Nous sommes obligez par le precepte de J. C. d'y participer, si nous voulons avoir la vie dans nous. C'est pour cela que dans les premiers siécles de l'Eglise, les Fideles recevoient tous les jours cet auguste Sacrement. Les Peres du saint Concile de Trente ont marqué combien ils desiroient que les Chrétiens fussent assez vertueux pour faire revivre un si saint usage. Les Evêques, ou plûtôt l'Esprit saint, qui gouverne l'Eglise par leur ministére, a toûjours reprimé les entreprises de ceux qui ont eu la temerité de vouloir affoiblir dans les Fideles le loüable & saint desir de recevoir ce Sacrement, & il a été ordonné par des Conciles de les excommunier. Mais l'esprit qui dirige Hamon & ses Disciples, n'est pas celui qui gouverne l'Eglise de Jesus-Christ. Cet Auteur a composé deux Traitez exprès pour consoler de la privation de l'Eucharistie, les personnes qui, par une révolte sacrilege contre les décisions de l'Eglise, se rendent indignes d'y participer. Il s'éforce même de leur faire estimer & aimer cette privation, jusques à la préferer à l'Eucharistie elle-même, & il leur fournit differens moyens, qu'il imagine, pour communier sans recevoir réellement l'Eucharistie.

XXIX. Traits artificieux sous lesquels il insinuë le venin caché dans son cœur. Abus qu'il fait de l'exemple de la Sainte Vierge & de celui de Judas.

Nous ne nous arrêterons point, M. T. C. F. à certains traits artificieux sous lesquels il insinuë le venin caché dans son cœur. Il oppose, par exemple, pour insinuer au moins que l'on ne perd rien en ne communiant point, l'exemple du perfide Judas qui communia indignement la veille de la Passion & de la Mort de Jesus Christ, à celui de la très-sainte Vierge qui ne communia pas alors. *Il me semble*, (a) dit-il, *qu'il est bien remarquable que la sainte Vierge qui étoit dans une disposition très-parfaite pour recevoir l'Eucharistie, ne la reçût point dans le tems de son Institution.* (b) *Il faut encore observer que la veille de la Passion de J. C. étant prêt à retourner à son Pere, la Vierge ne communia point le jour de la Céne du Seigneur, & Judas y communia. Cette sainte Mere & cette Epouse si aimée, & qui aimoit si parfaitement, ne reçût point le baiser de l'Epoux, comme nous avons dit, pendant que l'ennemi de l'Epoux & le plus grand de ses ennemis le reçût sans aucune difficulté. Mais est-ce que Judas gagna beaucoup pour avoir communié, & que la Sainte Vierge perdit quelque chose pour n'avoir point communié? Est-ce qu'elle en fut moins sainte?*

(a) Pag. 344.

(b) Pag. 345.

On voit aiſément ce qu'il veut faire remarquer dans ces deux exemples, quelle eſt l'application qu'il en veut faire, quelles ſont les perſonnes qu'il déſigne par la Sainte Vierge, quelles ſont celles qu'il déſigne par Judas, & enfin, quel eſt l'outrage qu'il fait à l'auguſte Sacrement.

Ce qu'il devoit faire remarquer, c'eſt l'ordre que Dieu a établi dans ſon Sacerdoce, dont les Hommes ſeuls doivent être revêtus, ſans qu'il puiſſe être communiqué ni aux Femmes les plus ſaintes, ni aux Vierges les plus pures ; c'eſt que la Reine des Vierges élevées à la ſublime dignité de Mere de Dieu, ne devoit point recevoir, avec les Apôtres, le caractere ſacerdotal, afin d'apprendre aux Vierges & aux autres perſonnes de ſon ſexe, ſi inferieures en dignité & en mérite à la Mere de leur Dieu, qu'elles doivent aimer la ſubordination, reſpecter le Sacerdoce, & craindre d'en uſurper les fonctions.

Ce qu'il devoit faire remarquer encore, ce ſont les funeſtes effets d'une paſſion flattée telle qu'étoit l'avarice de Judas, & telle qu'eſt l'orguëil dans les ennemis de l'Egliſe, capable de changer un Apôtre en meurtrier de ſon Dieu, & de conſommer le plus grand de tous les crimes ; c'eſt que qnand on eſt dominé par de pareilles paſſions, en mangeant le Pain du Seigneur, & beuvant ſon Calice, on mange & on boit ſon jugement & ſa condamnarion, parce qu'on ne diſcerne pas le Corps du Seigneur.

Ces remarques auroient pû être utiles aux perſonnes pour leſquelles il écrivoit : car elles mépriſoient le Sacerdoce & ſes déciſions ; elles étoient dominées par un eſprit d'orguëil & de révolte, & elles avoient ſouvent communié en cet état. Mais au lieu de les détromper, leur Directeur les flatte, il les aveugle ; & pour leur perſuader qu'elles n'en ſont pas moins ſaintes, parce qu'elles ſont excluës de la Table du Seigneur, il leur demande ſi parce que la ſainte Vierge ne fut pas appellée à l'Inſtitution de l'Euchariſtie, où les Apôtres reçurent le Caractere ſacerdotal, & qu'elle ne communia pas avec eux, elle en fût moins ſainte ? Non ſans doute, cette Vierge exempte de tout peché, n'en fut ni moins pure, ni moins ſainte, parce que l'Eſprit Saint qui operoit dans elle d'une maniere ſinguliere, y augmentoit continuellement la Grace, par des voyes ſi ſublimes, qu'elles étoient connuës de lui ſeul. Mais pretendre appliquer cet exemple à des Filles indociles, que leurs legitimes Paſteurs ſont obli-

gez d'éloigner de l'Euchariſtie à cauſe de leur révolte, & de leur entêtement ; jugez-en vous-mêmes, M. T. C. F. eſt-ce reconnoître la ſainteté de la Mere de Dieu? Eſt-ce la reſpecter? N'eſt-ce pas au contraire joindre le blaſphême à la plus indecente adulation.

Mais nous vous l'avons dit, nous ne nous arrêterons point à ces ſortes de traits ménagez avec artifice, & où l'Auteur prend ſoin d'enveloper ſes blaſphêmes. Ecoutons-le parler ſans artifices & ſans déguiſemens. *La juſtice de la cauſe*, dit-il, (a) *ſupplée à tout, puiſqu'elle ſupplée même au Corps de Jeſus Chriſt avec une abondance de mérites.* La juſtice de cette cauſe contient donc elle ſeule l'accompliſſement de tous les devoirs ; c'eſt la ſource de toutes les graces ; & quelque reſpectable, quelque ſaint que ſoit le Corps adorable du Fils de Dieu, la juſtice de la cauſe Janſeniene y ſupplée, comme elle ſupplée à tout, c'eſt-à-dire, *avec une abondance de mérites.*

XXX. Ce qu'il ſubſtituë à l'Euchariſtie. 1. La prétenduë juſtice de la cauſe du Janſeniſme.

(a) Pag. 455.

Voilà notre régle, (b) dit-il encore, *c'eſt beaucoup de ſe confeſſer & de communier ; c'eſt encore davantage d'être privé de la Confeſſion & de la Communion pour la défenſe de la verité & de la juſtice, pour la gloire de Dieu & pour l'interêt de l'Egliſe.* Ce qu'il appelle la verité, c'eſt, vous le ſçavez, M. T. C. F. ce que le corps des premiers Paſteurs a condamné ; & c'eſt dans la reſiſtance aux décrets de ce corps infaillible qu'il fait conſiſter la juſtice dont il parle, la gloire de Dieu, & l'interêt de l'Egliſe. Cela ſuppoſé, contredire ceux à qui J. C. a ordonné d'enſeigner les Nations, & être pour cela privé de la Confeſſion & de la Communion, c'eſt beaucoup plus que de ſe confeſſer & de communier. Voilà la régle que l'indocile a établie pour rendre éternelle ſa révolte & celle de ſes complices. Et plût à Dieu que cette régle eût expiré avec lui! Mais quels mérites & quel avantage a donc, dans ſon ſiſtéme, la privation de l'Euchariſtie pour les perſonnes qui reſiſtent aux déciſions des premiers Paſteurs? Il va vous l'apprendre. (c) *Ce n'eſt pas une ſimple obéïſſance qu'elles rendent à Dieu, dans la ſeparation de l'Euchariſtie, c'eſt une obéïſſance qui honore tous les Attributs de Dieu. C'eſt une obéïſſance de charité, parce qu'elle eſt utile & glorieuſe à l'Egliſe ; c'eſt une obéïſſance avantageuſe à ceux mêmes qui la blâment, parce qu'ils ſont d'autant moins coupables qu'on ne leur obéit point. C'eſt obéir à la verité que de ne communier point de la ſorte, parce qu'on lui rend un fidéle témoignage ; c'eſt obéir à la juſtice, parce qu'on ne veut point condamner un innocent.* * *Cette*

XXXI. Ce qu'il penſe de la privation de l'Euchariſtie.

(b) Pag. 460. & 461.

(c) Pag. 214.

* Le Livre de Janſenius.

obéïssance honore la Puissance de Dieu, parce qu'on n'y a point d'égard au mal que nous peuvent faire les Hommes, & qu'on préfere sa crainte seule à toute autre crainte. Elle honore sa sagesse, parce qu'on choisit le meilleur parti. Elle honore sa sainteté, parce qu'on n'a point d'autre vûë que de conserver sa conscience pure.

Demandons à Hamon & à ses Sectateurs à quelle Loi ils rendent cette obéïssance si privilegiée *qui honore tous les Attributs de Dieu?* Ce n'est ni à la Loi de l'Eglise, ni à la Loi du Prince, puisqu'ils desobéïssent formellement à l'une & à l'autre. Ils repondront sans doute que c'est à la Loi de Dieu, & ils ne rougiront pas d'accuser & l'Eglise & le Prince de vouloir les forcer à la violer. Mais où est-elle cette Loi? Où est-il écrit que celui qui méprise les premiers Pasteurs écoute Jesus-Christ, & que celui qui écoute les premiers Pasteurs, méprise Jesus-Christ? S'ils osent s'appliquer les Ecritures, même celles qui regardent le Fils de Dieu: qui leur en a expliqué le sens? En sont-ils les Interprétes choisis de Dieu, & les Interprétes plus infaillibles que l'Eglise dont ils rejettent le jugement? Ils le croient sans doute, ou du moins ils agissent comme s'ils le croyoient, & les voilà venus à l'Esprit particulier dont les Héréśies ne peuvent se défendre, parce que ce n'est que par lui qu'elles peuvent se soûtenir.

Qui auroit imaginé cette maniere extraordinaire d'honorer les Attributs de Dieu? C'est celle dont le Directeur de Port Royal veut que ses disciples l'honorent, & dans cette maniere il veut leur persuader qu'ils ont une grace rare & le mérite du martyre. C'est par J. C. même qu'il les en fait assûrer: car, dans l'antousiasme qui le transporte, il ne craint point de prêter à son Dieu ses propres pensées si contraires à l'Evangile. *Vous ne pouvez pas,* (a) fait-il dire au Sauveur en adressant la parole à la Troupe révoltée, *me donner vôtre sang, & vous n'avez pas la force de mes Martyrs; voilà le mien pour y suppléer; toutes les fois qu'on vous empêchera de le boire je vous tiendrai le même compte que si vous aviez repandu le vôtre.* Et plus haut, *ne craignez pas* (b) *d'être separé de ma Table pour la confession de mon Nom. C'est une grace que je vous fais qui est bien rare.* C'est ainsi que cet Auteur livré aux caprices de l'Esprit particulier, abuse de l'autorité de Jesus-Christ pour prêcher la révolte, qu'il couvre du plus auguste & du plus saint Nom. C'est ainsi que pour diviniser une cause réprouvée par les deux Puissances, il prodigue l'honneur du *Martyre* à des personnes excluës de la Table du Seigneur, par ceux

(a) Pag. 203.

(b) Pag. 202.

qui y président, & qu'il trouve *une grace rare* dans le crime & dans l'ignominie.

Quels sont donc les caracteres de cette grace si rare ? Hamon les a tracés au gré de l'esprit qui l'inspiroit. *Dieu a joint ensemble,* (a) dit-il, *pour nôtre bien, tous les avantages qu'on peut recevoir de la manducation réelle, & de la separation de cet auguste Sacrement. Nous pouvons le manger tellement* (en ne communiant pas,) *que nous en serons rassasiez, & nous en sommes separez tellement que nous en serons recompensez.* Voilà des caracteres rares en effet, & inoüis dans l'Eglise de J. C. C'est donc un plus grand bien pour ceux qui marchent à la suite d'Hamon, d'être privez de la Communion que de communier ; car s'ils communient, ils ne reçoivent que les avantages de la Communion réelle, & en ne communiant pas, ils reçoivent les avantages de la Communion réelle, & ceux de la séparation de cet auguste Sacrement. C'est pourquoi leur Directeur ne veut pas que l'on (*b*) puisse *douter qu'ils ne trouvent l'Eucharistie éminemment dans cette séparation de l'Eucharistie.* Pesez cette expression *éminemment* : c'est-à-dire, d'une maniere plus parfaite & plus excellente, avec une plus grande plenitude, & sans mélange d'imperfection. C'est ainsi que nous disons que Dieu contient *éminemment* les perfections de toutes les créatures, parce qu'il les contient dans la plenitude, dans la perfection de son Etre, sans aucun mélange de *non être*, & d'imperfection.

XXXII. Il imagine une nouvelle Eucharistie.

Ce n'est donc pas punir Hamon & sa Troupe que de les priver de l'Eucharistie. Si on leur ôte une Eucharistie, c'est-à-dire, celle que Jesus-Christ a instituée, & qui contient réellement son Corps adorable & son précieux Sang, Hamon leur en substituë une autre qu'il a imaginée, & qui est, selon lui, plus féconde en graces & plus efficace. Il est vrai que cette seconde espece d'Eucharistie est *nouvelle* : il l'avouë, & il lui donne lui-même (*c*) ce nom. Mais la nouveauté en matiere de Religion n'est pas un défaut dans son Parti. Toute nouvelle qu'est cette Eucharistie, elle excite sa confiance, & elle lui fait dire dans l'excès de sa joye, (d) *remercions donc Jesus-Christ avec joye au milieu de nôtre douleur, pour toutes ces graces qu'il nous fait trouver dans cette nouvelle Eucharistie.* Et encore, (e) *j'ose dire que nous sommes morts & ensevelis avec plus de perfection dans cette nouvelle Eucharistie, nous y mourons davantage à nous-mêmes, & l'amour propre y a moins de lieu.* Ainsi la nouvelle Eucharistie qui console & encourage le Parti, communique plus de perfection, & est

(a) Pag. 208.

(b) Pag. 205.

(c) Pag. 207.

(d) Ibid.

(e) Pag. 206.

plus inacceſſible à l'amour propre que la vraie Euchariſtie, dans laquelle J. C. a renfermé ſon propre Corps & ſon propre Sang. Nous le repetons, M. T. C. F. eſt-il poſſible que de pareils blaſphêmes ayent été écoutez ſans horreur, & qu'ils le ſoient encore aujourd'hui par des perſonnes élevées dans le ſein de l'Egliſe Catholique, & que des Chrétiens, des Vierges même conſacrées à Dieu puiſſent croire y trouver des motifs de conſolation?

XXXIII. Differentes manieres de communier, enſeignées par Hamon.

L'invention ſacrilege de cette nouvelle Euchariſtie n'empêche pas ſon Auteur de propoſer, pour ceux qui ne la goûteront pas, ou qui ne s'y borneront pas, de nouvelles manieres qu'il imagine de recevoir l'ancienne & veritable Euchariſtie, ſans le Miniſtere des Prêtres, & ſans manducation réelle.

Il ne ſe laſſe point d'inventer, & il ſemble qu'il fait conſiſter toute la ſcience de la Religion à imaginer ce que les Siécles paſſez n'ont point connu. Pour communier, il n'eſt point néceſſaire, ſelon lui, de manger réellement la Chair du Fils de Dieu. On communie, dit-il, quand on aime Dieu, & auſſi ſouvent, & auſſi continuellement que l'on l'aime: par conſéquent, ceux qui ſe flattent de l'aimer toujours, tels que ſont ces Hommes extraordinaires, qui ſervent *comme de bras à J. C. & qui lui font gagner ſa cauſe*, doivent croire qu'ils communient toujours & à chaque inſtant, & que, quoiqu'on puiſſe faire, on ne peut les priver de la communion. On communie auſſi, ſelon lui, pourvû qu'une ſeule perſonne communie dans toute l'Egliſe, ſi néanmoins on a (*a*) *la foi de la communion des membres de J. C.* c'eſt-à-dire, ſi l'on croit cet article du Symbole, où il eſt dit, je crois la Communion des Saints; lequel a été reſpecté par la plûpart des Héréſies, même les plus audacieuſes. Selon cette étonnante maxime, ſe trouve-t'il quelqu'un dans l'Egliſe qui ne communie pas? Et quel eſt l'homme quelque coupable qu'il ſoit, qui puiſſe être privé de la Communion, dès-lors qu'il n'a pas renoncé, ce qui eſt extrêmement rare, à cet article du Symbole? On communie encore quand on ſe réjoüit de voir communier quelqu'un, & qu'on l'aime parfaitement. On communie, ſi on a la charité, quand on voit quélqu'un communier, ou même quand on ſçait que quelqu'un communie. On communie tous les jours, ſi on ne connoît plus J. C. ſelon la chair. On communie toutes les fois que l'on croit fermement que Dieu n'a beſoin de rien pour nous ſauver; toutes les fois que l'on le prie avec ferveur; tou-

(*a*) Pag. 227.

tes les fois que l'on croit comme il faut l'avoir reçu. Ainſi les Communions ſe multiplient-elles parmi ceux à qui les Miniſtres de J. C. refuſent la Communion en punition de leur rebellion & de leurs ſcandales. En vain fermera-t'on aux Diſciples d'Hamon le ſacré Tabernacle, ils ont appris de leur Maître le ſecret de l'ouvrir inviſiblement, & ils ſe croyent à couvert de l'anathême. *

Mais n'attribuons-nous point à cet Auteur, des maximes auſſi inſenſées? Elles ſont ſi incroyables que l'on ne doit s'en rapporter qu'à ſon propre Texte; le voici. (a) *On communie toujours en* (a) Pag. 226.
aimant, au lieu qu'on n'aime pas toujours en communiant. (b) *Quand* (b) Pag. 227.
il n'y auroit qu'une ſeule perſonne dans l'Egliſe qui communieroit en un jour, ſi nous avons la foi de la communion des Membres de J. C. telle que nous devons l'avoir, nous communions. Je dirai bien davantage, ſi nous ſommes dans une plus ſainte diſpoſition que ceux qui communient, nous communions plus qu'eux. (c) *Si nous avons* (c) Pag. 230.
donc une veritable charité, nous devons croire que nous communions en effet, quand nous en voyons qui communient, ou même quand nous le ſçavons. (d) *Si nous ne connoiſſons plus J. C. ſelon la chair,* (d) Pag. 234.
on ne peut nous en ſeparer, & nous le recevons encore tous les jours. & 235.
Voilà comment il ſuffit de l'avoir reçû une fois, & il ſuffit à proportion qu'on le croit. Cette foi nous remplit d'une Euchariſtie toute ſpirituelle qui ne nous abandonne jamais, & dans laquelle nous trouvons un treſor de toute ſorte de graces. Toutes les fois que nous croyons comme il faut l'avoir reçû, nous le recevons. Toutes les fois que nous nous rejoüiſſons de le voir recevoir aux autres, & que nous aimons parfaitement ceux qui le reçoivent, nous le recevons. Toutes les fois que nous croyons fermement qu'il n'a beſoin de rien pour nous ſauver, & que c'eſt aſſez de ſon amour, nous le recevons. Enfin, toutes les fois que nous le prions avec ferveur, & que nous nous uniſſons à lui, nous le recevons.

* „ Qu'on m'abandonne, qu'on me rejette comme un Excommunié tant qu'on voudra, qu'on me traite de Vierge folle tant qu'on voudra, Dieu ne rejettera jamais perſonne qui aura l'Eſprit de Jeſus-Chriſt. *Pag.* 396.

„ Quand je ſerois excommunié pour ce ſujet, & retranché de la Communion des Saints à la vûë de toute l'Egliſe, ſi j'ai encore plus de ſoin de m'unir à ces Membres, dont on me ſepare. par le lien d'une charité ſincere & qui ne s'aigrit de rien, j'ai le fruit entier de la Communion de l'Egliſe, & cette excommunication devient pour moi un nouveau mérite devant Dieu, qui ſuffit pour me ſanctifier, ſi je ſuis dans les diſpoſitions que je viens de dire. *Pag.* 454. C'eſt pourquoi je ne craindrai point de dire qu'il eſt impoſſible d'excommunier en effet des perſonnes qui aiment ceux qui les excommunient. *Pag.* 227.

Ce ſont là ſes expreſſions & ſes ſentimens. Nous ne lui avons rien attribué de plus, & on peut voir que nous les avons plûtôt affoiblis, que nous ne les avons outrez. Il eſt ſi perſuadé de la verité de ces Maximes, (*a*) qu'il s'en prend à notre peu de foi ſi nous ne les croyons pas, & qu'il regarde ce peu de foi comme d'une dangereuſe conſequence. Si on n'appelle pas cela le pur Fanatiſme, à quoi deſormais en pourra-t'on donner le nom? Il eſt en verité ſurprenant que l'on oſe avancer des Maximes auſſi abſurdes, mais il eſt mille fois plus étonnant qu'il ſe trouve des perſonnes aſſez credules & aſſez aveugles pour ſe raſſûrer ſur de tels principes, & vivre tranquilles dans la privation des Sacremens.

(*a*) Pag. 235.

Si cet Auteur avoit un peu plus de lecture, on le ſoupçonneroit d'avoir, dans quelques-unes de ſes Maximes, abuſé des expreſſions de quelques Peres dont les Calviniſtes ont en effet abuſé avant lui, & nous lui aurions repondu ce que les Controverſiſtes Catholiques repondent à Calvin & à ſes diſciples. Mais outre qu'il ne cite point les Peres, il s'éloigne encore plus que les Calviniſtes de leurs expreſſions, & par là il fait connoître qu'il n'a pour garand de ſes étranges paradoxes, point d'autre autorité que la ſienne à propoſer à ſes Lecteurs.

XXXIV. Il ne reconnoit point le Précepte divin de recevoir l'Euchariſtie dans les derniers momens de la vie, & il imagine pluſieurs ſortes de Viatiques.

C'eſt ſur-tout dans les derniers momens de la vie que la vraie Euchariſtie eſt non ſeulement conſolante, mais encore neceſſaire pour nous. C'eſt ſur-tout alors que nous ſommes obligez de remplir le précepte que J. C. nous a fait de la recevoir, ſous peine de damnation éternelle, parce que ces derniers momens ſont ceux de toute la vie qui ſont les plus déciſifs pour le ſalut. Mais Hamon qui renverſe tout, veut que ſes Diſciples trouvent dans ces momens terribles (*b*) un nouveau motif de conſolation dans la privation de l'Euchariſtie, parce qu'ils ſont alors plus près de la recevoir dans le Ciel; & il decide que *le* (c) *Commandement de recevoir le Viatique* n'*eſt* qu'*Eccleſiaſtique*. C'eſt en dire beaucoup à des perſonnes depuis long-tems accoûtumées à fouler aux pieds les Loix de l'Egliſe. Cependant ſoit qu'il ſe défie du ſuccès de ſa déciſion, ſoit qu'il ne puiſſe ſe contenter lui-même dans le zele inquiet qui l'agite, il propoſe bien-tôt après de nouveaux Viatiques, comme il a propoſé une nouvelle Euchariſtie.

(*b*) Pag. 348.
(*c*) Pag. 354.

Mais, M. T. C. F. le Ciel, où il promet à ſes Diſciples mou-

rans

rans, qu'ils boiront le Vin (*a*) Eucharistique que les Ministres de J. C. leur refusent sur la Terre, à quel titre l'ont-ils donc merité? Ce Royaume que J. C. a acquis par son obéïssance, sera-t-il donc la récompense de l'indocilité? Et comment peut-on s'imaginer qu'il suffit pour canoniser l'independance, de la mettre à la place de la vertu? Si le Commandement de recevoir le saint Viatique n'est qu'Ecclesiastique, que signifient ces paroles de J. C. (b) *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & si vous ne bûvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous?* Faut-il, avec les Calvinistes, ne les entendre uniquement que d'une manducation spirituelle, ou avec l'Eglise Catholique, les entendre d'une manducation & spirituelle & sacramentelle? Doit-on les regarder comme un simple conseil qu'il est libre de suivre ou de ne suivre pas? Si cela étoit, pourquoi cette terrible menace qu'elles renferment: *vous n'aurez point la vie en vous?* Si on doit au contraire les regarder comme un vrai Commandement, quand est-ce que ce Commandement oblige d'une maniere plus rigoureuse que dans les momens les plus redoutables & les plus décisifs pour le salut éternel? Dans quel endroit de l'Ecriture, dans quel Concile, dans quel Décret des Souverains Pontifes, dans quel Pere, dans quel Docteur de l'Eglise, dans quel Théologien Catholique, ce téméraire Directeur a-t-il vû ces Viatiques qu'il entreprend de substituer au véritable Viatique, c'est-à-dire, au vrai Corps & au vrai Sang du Fils de Dieu? A qui des Saints Martys, ausquels il aime à se comparer, a-t il oüi dire ce qu'il dit avec cet orgueil Pharisaïque que vous avez dû remarquer plus d'une fois? (a) *Nos Ennemis visibles qui nous font priver du saint Viatique qui seroit notre deffense à cette heure si redoutable, nous fournissent eux-mêmes sans y penser un autre Viatique qui nous rendra invincibles.* Et encore (b) *Si nous sommes dans cette disposition de patience & de charité, nous aurons un Viatique qui nous mettra en assûrance contre les efforts du démon & de l'enfer .... Y a-t-il un meilleur Viatique à la mort que celui de la charité, qui sera notre nourriture même dans toute l'éternité?* Et ailleurs: (c) *Je trouve un Viatique dans mon innocence; je trouve un Viatique dans la confession libre de ma foi; j'en trouve un dans mes souffrances; j'en trouve un dans l'amour de mes ennemis; je trouve même dans la mort plusieurs grands effets de l'Eucharistie, lorsqu'on m'empêche de recevoir à la mort l'Eucharistie....* (d) *Je ne*

(*a*) Joan. c. 6. v. 54.

(*b*) Pag. 335.

(*c*) Pag. 339.

(*d*) Pag. 354.

(*e*) Pag. 341.

[a] „ Pourquoi vous affligez-vous de ce que vous ne boirez plus ce vin sur la Terre? Consolez-vous plutôt de ce que vous allez le boire dans le Ciel. *pag.* 348.

ſçai même ſi le démon ne fuit pas davantage la Croix que l'Euchariſtie.

Que n'ajoûtoit-il encore, comme il le pouvoit, & je trouve tous ces Viatiques, lorſque les Miniſtres de J. C. me privent de l'Euchariſtie, parce que je réſiſte aux déciſions du Corps Epiſcopal. Car c'eſt dans cette circonſtance, où les Saints & les Martyrs ne furent jamais, que cet Auteur ſe flatte de trouver tous ces differens Viatiques.

Qu'il ſoit patient & charitable en déclamant avec la derniere indécence & avec emportement contre ceux qu'il regarde comme ſes ennemis; qu'il ſoit innocent, en outrageant toutes les Puiſſances légitimes; qu'il faſſe une confeſſion libre de la foi, en en mépriſant la regle; qu'il ſouffre pour J. C. en ſouffrant pour la cauſe de l'erreur; qu'il aime ſes ennemis, en les comparant aux (ſ) Holofernes, aux Nicanor, aux Sennacherib, aux Hérodes, aux Antechriſts, ce ſont là des vertus aſſez communes parmi les ennemis de l'Egliſe. Mais qu'une patience, une charité, une innocence, une foi, des ſouffrances, un amour des ennemis, en un mot, des vertus de cette eſpéce ſoient autant de Viatiques; ce ſont là; dirons-nous des prétentions, ou des excès de folie? que l'on croiroit inoüis dans le Parti, ſi on ne les liſoit dans les Traitez que nous condamnons, ou que l'on regarderoit au moins comme particuliers au ſeul Hamon, ſi ces Traitez y étoient moins approuvez, moins vantez, & moins répandus.

[ſ] Pag. 4. & 47. 48.

XXXV. De la privation de l'Extrême-Onction.

Après ces étonnans eſſais que vous venez de voir au ſujet de la Confeſſion & de l'Euchariſtie, que pourroit-il y avoir de difficile pour le Conſolateur de Port Royal? Pourroit-il être embarraſſé à conſoler ſon troupeau ſur la privation des autres avantages ſpirituels? Si on lui refuſe l'Extrême-Onction, il en triomphe par avance (b) *Le remede*, dit-il, *que Dieu nous applique par l'entremiſe de nos ennemis qui veulent nous priver de tous les remedes de l'Egliſe, eſt bien plus puiſſant pour nous guérir de notre concupiſcence & pour achever de détruire en nous tous les reſtes du péché, que ne ſeroit l'Extrême-Onction, quoique la vertu de ce Sacrement ſoit très-grande. Le* (c) *refus de l'Extrême-Onction*, dit-il encore, *quelque reſpect que nous devions avoir pour ce Sacrement, & quelque deſir que nous en ayons, doit moins nous affliger, que nous réjoüir; puiſque c'eſt le témoignage de notre foi qui nous l'a attiré de la part des hommes.* (d) *On peut dire avec cela que de toutes nos peines, celle que nous cauſe ce refus eſt la plus courte. Elle ne dure preſ-*

(b) Pag. 360.

(c) Pag. 374.

(d) Ibid.

que qu'un moment, & elle est la moins sensible à la nature dans le tems où l'on souffre. (a) *On peut dire que ce refus qu'on nous fait de l'Extrême-Onction à la mort, est véritablement notre derniere onction, & notre derniere croix; parce qu'il n'y a plus rien à souffrir ensuite, & que les hommes ne peuvent plus nous faire du mal.* (b) *Si nous voyons J. C. dans les calomnies dont on nous noircit, & dans l'opprobre, & dans la confusion où nous sommes devant les hommes, nous estimant bien honnorez de participer à l'infamie de sa Croix, il nous touche, & il nous fait une onction toute royale qui fera fuïr nos ennemis invisibles de devant nous: si enfin nous le voyons dans les prisons, dans les douleurs, & généralement dans toutes les peines que l'on peut souffrir pour la défense de la justice & de la vérité*, (dans le sens des Jansenistes, car en tout autre sens ceci ne les consoleroit pas,) (b) *Il ne faut point douter qu'il ne nous touche encore d'une maniere plus efficace, & qu'il ne nous fasse une onction, par la force & la vertu de laquelle on peut s'élever en un moment jusques au Ciel. Il n'y a point là d'onctions omises; elles s'y trouvent toutes, & tout leur effet s'y rencontre. C'est J. C. lui-même qui nous les fait; les Anges y assistent, parce que, comme dit St. Paul, nous sommes devenus un spectacle à Dieu, au monde & aux Anges.*

(a) Pag. 373.
[b] Pag. 361.
(c) Pag. 362.

Tel sont les discours de ce Consolateur insensé. Vous voyez, M. T. C. F., qu'il se soûtient, & que dans la multitude des differens traits qu'il imagine, il est toûjours semblable à lui-même. Il a proposé une Confession qui se fait *sans parler*, une Absolution qui se donne *sans Prêtre*, une Eucharistie & un Viatique que l'on reçoit sans communier; voici une Extrême-Onction qui se donne sans Prêtres, & sans onction visible. Il a fait trouver une Absolution & une Eucharistie dans le refus de l'une & de l'autre; & il fait trouver une Extrême-Onction dans le refus de ce Sacrement. Il a donné à ses Confessions qui se font *sans parler*, à ses Absolutions qui se donnent *sans Prêtres*, & à sa *nouvelle Eucharistie*, de grands privileges au-dessus de la Confession, de l'Absolution sacramentelle, & de la vraye Eucharistie. Ici il donne à sa nouvelle onction le privilege *d'élever en un moment jusqu'au Ciel* les disciples de Jansenius, les seuls sans doute capables de la recevoir. Ailleurs il s'est comparé aux Martyrs & aux plus grands Saints; ici il se compare à l'Apôtre des nations, & aux premiers fideles formés par ce grand Apôtre. Ce n'est pas que la privation de l'Etrême-Onction à la mort lui paroisse une épreuve comparable à celles que souffrirent ces premiers Héros du Christianisme. Il avoüe

qu'elle *eſt* de toutes les épreuves & *la plus courte & la moins ſenſible à la nature dans le tems où l'on ſouffre*; mais elle eſt, ſelon lui, relevée par le mérite de la cauſe, & cette cauſe diviniſe tout.

XXVI. Maniere dont il parle des Prieres que l'Egliſe fait pour les Fidéles après leur mort.

Quelque ſemblable cependant que cet Auteur ſoit toûjours à lui-même, on ne peut pas dire qu'il ſe copie par tout, & que tous ſes blaſphêmes ſoient formez ſur le même modele. Il traite peu d'articles où l'on ne découvre quelque nouvel excès qui n'étoit point annoncé par les précedens. En voici encore quelques exemples auſquels nous nous bornons : car nous ne finirions jamais ſi nous voulions les relever tous.

Laiſſons lui dire que les prétendus défenſeurs *de la vérité*, c'eſt-à-dire, de la cauſe de Janſenius, ſont (*a*) aſſociez aux *Anges qui ont terraſſé Lucifer, qui a été le premier ennemi de la Grace; que les Anges ſuppléent* à leurs *Paſteurs*, *& ſont* leurs *Prêtres*, *quand* ils n'en ont *point*, (b) que *les Anges chanteront* à leur *enterrement*; qu'ils ne doivent point *s'affliger d'être privez du chant des Hommes*, *quand* leur *ſilence* leur *procure le chant des Anges*, *la muſique du Ciel* étant préférable à *celle de la Terre*; car *les Hommes* (ce ſont ſes propres termes) qui *n'ont que des oreilles corporelles ne l'entendent pas*; *mais Dieu qui ſouvent n'entend pas la nôtre*, *entend bien celle-là*. Laiſſons-lui dire encore que (c) *les Anges ſont leurs funerailles au deffaut des Hommes qui refuſent de leur rendre ce devoir*; *mais qu'ils les ſont en Anges & avec une magnificence digne du Ciel*. Laiſſons-lui enfin ajoûter à cela qu'il (d) *eſt impoſſible que ceux qui ſouffrent*, comme lui, *pour la vérité & la juſtice*, *ſoient privez du Sacrifice que l'on offre pour les vivans & pour les morts*, que l'Egliſe ne peut les oublier dans ſes Prieres (*e*) ſans s'oublier *elle-même*; que Dieu lui-même ne peut les oublier, ſans oublier (*f*) *cette vérité*, *ce qui ſeroit s'oublier ſoi-même*. De tout cela laiſſons-lui conclure, en parlant au Troupeau ſéduit, (g) *ne craignez donc rien*, *l'Egliſe ne peut vous oublier dans ſes Prieres*, *lorſque vous ſouffrez pour elle*. Ce ſont là de ces loüanges auſſi Chrétiennes, & auſſi ſenſées que celles qu'il ſe donne en mille endroits de ſon Ouvrage, & elles n'ont rien de plus frappant que celles que vous avez lûes dès le commencement de cette Inſtruction. Mais voici des impietez d'une autre eſpece, proferées contre l'Egliſe, & contre J. C. lui-même qui a racheté l'Egliſe au prix de ſon Sang.

[*a*] Pag. 402.
[*b*]. Pag. 403.
[*c*] Pag. 401.
(*d*) Pag. 406.
(*e*) Pag. 407.
(*f*) Pag. 408.
[*g*] Ibid.

XXXVII. Il attaque les promeſſes que

En parlant de l'agonie, de ce moment formidable & ſi terrible pour le Pecheur impenitent, & ſur-tout pour celui contre qui

J. C. a prononcé cette épouvantable Sentence : (a) *Regardez-le comme un Payen & un Publicain* : il ne se contente pas de calomnier les Ministres de J. C. en supposant qu'ils abandonnent l'indocile avant sa mort, & qu'ils cessent de prier pour lui, de l'exhorter, & de mettre tout en usage pour le gagner à J. C. tandis qu'il leur reste quelque lueur d'esperance touchant sa conversion : il ne se contente pas encore de communiquer à ce prétendu *abandonnement** une vertu si efficace & si générale (b) qu'elle opere toûjours, & guérit toute sorte de maux, quelque incurables qu'ils soient, (b) de faire parler David contre le sacré Ministere, en faisant à son texte la plus manifeste violence ; de faire dire, dans son stile ordinaire, aux Filles qu'il veut instruire (c) *Mon abandonnement fera mon mérite, je n'en ai point d'autre que celui là ; mais il me suffit, parce que j'ai un Epoux infiniment miséricordieux.* Mais il attaque à cette occasion les promesses que J. C. a faites à son Eglise, en la faisant soupçonner d'être tombée dans une agonie dont l'abandonnement où se trouvent les Disciples de Jansenius pourra contribuër à la retirer. En quoi ces Hommes privilegiez, ont, selon lui, reçû de Dieu une grace que la Ste. Vierge a elle-même desiré.

J. C. a faites à son Eglise, à l'occasion de l'abandonnement où il suppose qu'on laisse les indociles dans les derniers momens de leur vie.

(a) *Matt.* 16.

(b) Pag. 434.

(c) Ibid.

(d) Pag. 393.

Il est nécessaire de représenter ici son texte, pour le convaincre de ses blasphêmes. (d) *Il ne faut pas oublier*, dit-il, *que l'Eglise sera d'autant moins abandonnée que nous le serons davantage & pendant la vie & à la mort, ce qui nous doit tenir lieu de la plus grande consolation qu'un fidele puisse jamais recevoir.* Rien en effet peut-il être plus consolant que de se persuader que le sort de l'Eglise est intimement lié à notre sort, & qu'il en dépent ; *Heureuses les souffrances*, continuë-t-il, *qui seront cause que l'Eglise souffrira moins.* Plus les Jansenistes souffriront, nous dit cet Auteur, & plus ils seront abandonnez, moins l'Eglise souffrira, & moins elle sera abandonnée. Ces expressions ont un sens vrai, & vous allez voir que ce n'est pas celui de l'Auteur. (e) *Heureuse l'agonie*, poursuit-il,

(e) Pag. 390.

(f) Ibid.

* „ L'abandonnement des Hommes est un remede si souverain, quand on sçait s'en servir, qu'il n'y a point de remede si incurable qu'il ne guérisse, & ce remede est toûjours „ efficace, quoiqu'il ne le soit pas toûjours de la même maniere.... Il est si vrai, qu'il n'y a „ rien de si avantageux que d'être sans secours, que David ne désiroit point d'autre secours. „ Secourez-nous dans l'affliction, disoit-il à Dieu... & la raison en est admirable & digne du „ St. Esprit qui parloit en lui : c'est, dit-il, que le salut qui vient de l'homme n'est que vanité. Comme s'il disoit : le secours des hommes est si vain, que c'est un grand secours „ que d'être abandonné d'un tel secours. *Pag.* 434.

qui pourra contribuer en quelque chose à retirer l'Eglise de celle où elle pourroit être.

L'Eglise pourroit donc être dans l'agonie? On n'ose pas dire positivement qu'elle y soit; on croit devoir se contenter de l'insinuer, en flattant ceux qui se soûlevent contr'elle de pouvoir l'en retirer par des agonies dans lesquelles se consomme la désobéïssance la plus opiniâtre.

Mais cette espece de menagement ne met point le Blasphémateur à couvert. J. C. a promis à son Eglise des forces invincibles & une victoire non interrompuë sur toutes les Puissances de l'Enfer. Non-seulement elle subsistera toûjours, mais tous les jours, & jusques à la consommation des siécles; elle triomphera, & fera triompher la verité dans son sein. Prétendre qu'elle puisse jamais cesser d'être, comme l'a dit un des plus célébres Chefs du Parti; (*a*) ou cesser de paroître ou de vaincre, comme l'ont enseigné les Protestans; ou être dans l'agonie, comme l'avance le Directeur de Port-Royal; c'est ignorer le sens de ces paroles: *Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle*; ou c'est méconnoître la puissance & la fidélité de J. C. qui les a prononcées; c'est dans tout sens un horrible blasphême. Ajoûter ensuite (*b*) que ceux qui, comme Hamon, rejettent l'enseignement commun des premiers Pasteurs, pourront contribüer à retirer l'Eglise de cette agonie, qu'en rejettant cet enseignement (*c*) ils mettent *la main au-devant des coups que l'on veut porter à* cette sainte *Epouse* du Sauveur, & que c'est là (*d*) une *grande grace que la Ste. Vierge a souhaitté de recevoir*; c'est non-seulement consacrer l'indocilité & la révolte, mais c'est détruire cette autre promesse faite aux Apôtres & à leurs successeurs. (*e*) *Allez, enseignez toutes les Nations.... voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siécles*; c'est renverser la régle de la foi; c'est vouloir rendre artificieusement la plus humble & la plus sainte des Vierges coupable de la plus orguëilleuse opiniâtreté, & de la rebellion la plus éclatante; c'est ajoûter blasphêmes sur blasphêmes.

(*a*) L'Abbé de S. Ciran. Voyez la vie de S. Vincent de Paul par M. Abelli Ev. de Rodez.

(*b*) Pag. 390.

(*c*) Pag. 391.

[*d*] Ibid.

(*e*) Math. 28.

XXXVIII. Ressourees qu'il se prépare contre la privation de la sépulture ecclésiastique. Il introduit des modes dans la Cour de J. C.

Que penserez-vous, M. T. C. F. des modes que le même Auteur introduit dans la Cour de J. C.? comme si cette Cour divine

„ C'est une grace & une faveur extraordinaire que nous recevons sans en être dignes, „ mais que J. C. seul nous a méritées par sa mort, de pouvoir mettre la main au-devant des „ coups que l'on veut porter à son Epouse, & d'empêcher qu'elle ne soit frappée autant „ que le voudroient ses ennemis; il vaut bien mieux que ces coups tombent sur nous „ que sur elle. On peut dire que la Ste. Vierge a souhaité de recevoir cette grande grace, „ *Pag.* 390.

pouvoit, à l'exemple du siécle & des Cours des Princes de la Terre, varier dans ses maximes. (*a*) *L'imagination se fait aux modes*, dit-il, *la Cour de J. C. n'auroit-elle point, pour ainsi dire, les siennes?* Il y a à la verité un correctif dans ces paroles, *pour ainsi dire*, & l'Ecrivain paroît d'abord consulter plûtôt le Lecteur, que décider. *N'auroit-elle point, pour ainsi dire, les siennes?* Mais bientôt après il ne se sert d'aucun correctif; il parle affirmativement, & il propose une de ces nouvelles modes à laquelle il exhorte ses Disciples de se conformer avec lui. (*b*) *Conformons-nous*, leur dit-il, *conformons-nous donc avec joye à cette mode sainte & glorieuse de l'Eglise, qui ne vient point du caprice des Hommes, comme celle du monde, mais d'un ordre exprès de Dieu & de la conduite de sa Providence, qui est toûjours admirable.*

(*a*) Pag. 412.

(*b*) Pag. 424.

Si vous demandez, quelle est donc cette mode de l'Eglise, cette mode nouvelle si sainte & si glorieuse; l'eussiez-vous pû croire? c'est de refuser la sépulture ecclésiastique aux Saints qui ont fait la gloire de l'Eglise. Il faut que *l'imagination se fasse* aujourd'hui à cette *mode* si contraire à l'idée que de tous les tems les Catholiques ont eu de l'Eglise, & de l'Esprit qui la conduit. Hamon le décide ainsi, & la raison en est claire. Il craint que l'on ne lui refuse un jour à lui & à sa Troupe rebelle, la sépulture ecclésiastique; il sent toute la honte attachée à cette punition; il veut par avance, en cas qu'elle soit employée contr'eux, la faire regarder, non comme un opprobre, mais comme tout ce qui peut leur arriver de plus glorieux, en faisant croire que c'est la mode dans la Cour de J. C. de refuser la sépulture aux Saints. Quelle est encore cette mode à laquelle ils doivent se conformer avec tant de joye? Une mode sainte, malgré l'injustice manifeste qu'elle renfermeroit; une mode glorieuse, malgré l'ignominie dont elle couvriroit les Princes de l'Eglise & les tombeaux des Saints; une mode qui ne viendroit point du caprice des Hommes, quoiqu'elle fût, (nous frémissons en le disant,) le pur effet de la bizarrerie sacrilége des Conducteurs du Peuple de Dieu; une mode que l'on devroit attribüer à un ordre admirable de la Providence, quoique selon l'ordre de la Providence, l'esprit de verité & de sainteté doive diriger l'Eglise, & y faire réverer les Saints.

Ce n'est pas qu'Hamon manque d'autres ressources contre la peine dont il se croit menacé. Cette mode en est une surabondante. Le mérite de la cause, les privileges du refus, la prétenduë conformité avec les Martyrs, viennent ici comme par tout ail-

(a) pag. 400. leurs, à son secours. Etre privé de la Sépulture Ecclésiastique pour la cause de Jansenius; c'est, dans son stile, (a) *une victoire* que
[b] Pag. 418. l'on remporte même après la mort; (b) *un trésor* que l'on trouve
[c] Pag. 421. *dans le sepulcre*; (c) *un témoignage autentique, éclatant, extraor-*
[d] Pag. 422. *dinaire que l'on rend à la verité*; (d) c'est *le traitement qu'on a fait aux Saints.* Cela devroit suffire. Mais ce dénoüement de la mode
[e] Pag. 424. lui paroît admirable, & pour le conserver il cite un texte qui n'y a aucun rapport. (e) *Soyons contens*, dit-il, *d'être un jour enterrez selon l'usage devenu commun parmi les Saints*; „ sicut mos est sepe-„ lire. Qui ne diroit, à l'entendre, qu'effectivement les Saints sont communément privez de la Sépulture Ecclésiastique, & enterrez en terre profane. ?

Mais quels sont donc les Saints dont il parle? On en trouve un grand nombre de la même espece dans toutes les Sectes Hérétiques des siécles passez; mais Hamon ne remonte pas si haut. Il parle ici d'une mode nouvelle, & qui n'existe même encore que dans son imagination échauffée par une vive crainte. Souvenez-vous, M. T. C. F. de ces Hommes dont nous vous avons parlé dans le commencement de cette Instruction; de ces Hom-
(f) pag. 201. mes qui, en suivant les principes de leur Conducteur, doivent *mépriser toute la puissance des hommes*; (f) de ces hommes *trop foibles*, de l'aveu même de celui qui en fait l'éloge, pour vouloir *répandre leur sang, & mourir pour le service* de J. C, mais qui
[g] Pag. 442. ont assez de fermeté pour (g) ne *pas plier le genouil pour boire*, &
[h] Pag. 202. assez de force pour souffrir sans peine, même à la mort, (h) la privation de l'Eucharistie & des autres Sacremens de l'Eglise Catholique, & à qui il est donné *d'achever ainsi le nombre des Saints.* Ce sont là les Saints de la nouvelle mode du Docteur de Port-Royal, & il faut avoüer que pour une telle mode il ne pouvoit mieux les choisir.

XXXIX. Il veut réformer un oracle de J. C.

S'ils sont en petit nombre, c'est pour lui un nouveau sujet de triomphe. Sa troupe est semblable (i) à la petite armée de Gé-
[i] Pag. 444. deon. *Ce n'est plus* leur *nombre* qui leur *nuit.* Il est presque réduit à rien. *Pauci facti sumus valdè.* Mais par là même, c'est le peuple choisi pour combattre les ennemis de Dieu.

Vous n'en devez pas être surpris, M. T. C. F. vous sçavez que les Hérétiques de tous les siécles ont débité de pareilles imaginations pour couvrir la honte de leur petit nombre. Mais ce qui doit vous étonner, ce que vous n'auriez pas prévû, & ce que les anciennes Herésies les plus audacieuses n'avoient pas tenté; c'est que

que pour rendre ce petit nombre recommandable, on ose réformer un oracle de J. C. (*a*) *Il est écrit*, dit Hamon, *qu'il y a beaucoup d'appellez & peu d'Elûs.* Cela est écrit sans doute, & il n'est rien de mieux écrit & de plus indubitable, puisque c'est la parole de J. C. rapportée par son Evangéliste. Hamon cependant ne trouve pas cette parole assez correcte. *Mais à présent*, dit-il, (b) *on peut dire qu'il y a même peu d'appellez, en comparaison de ceux qui ne le sont pas.* A présent donc, c'est-à-dire, depuis la naissance du Jansenisme, on peut corriger les paroles de J. C. & quoique ce divin Sauveur ait dit *qu'il y a beaucoup d'appellez*, on peut soûtenir, même en citant son texte, *qu'il y en a peu.* C'est là un des privileges que cette Hérésie s'est attribué dès son berceau.

(*a*) Pag. 441.

[*b*] Ibid.

Peut-être, dira-t'on, pour excuser cet Auteur si cher au Parti, qu'il ne prend pas ce mot *appellez* dans le même sens dans lequel J.C. s'en est servi. Nous en convenons: car jamais en effet le Fils de Dieu n'a enseigné, qu'il y eût beaucoup de personnes appellées de Dieu à soûtenir, contre la décision des premiers Pasteurs, un Livre réprouvé & une Doctrine proscrite; & c'est encore un nouveau crime que de vouloir s'autoriser de la parole de J. C. pour canoniser l'indocilité qu'il a si solemnellement condamnée. Mais ce second crime ne détruit pas le premier. Hamon croit entendre l'Oracle de J. C. Il ne le cite pas seulement à contre-sens, mais en le citant il le corrige. Pouvoit-il mieux s'y prendre pour prouver qu'il traite la Religion comme les modes, ausquelles il est libre d'ôter ou d'ajoûter tout ce que l'on veut, au gré de son caprice?

XI. Conclusion de cette Instruction.

Tel est, M. T. C. F. l'Auteur que l'on vante dans le Parti des Jansenistes, jusqu'à dire que (*c*) *son seul nom fait l'éloge de tout ce qui est sorti de sa plume, ou pour mieux dire de son cœur; & que tous ses Ouvrages portent un caractere de pieté, d'onction & de lumiere si respectable, qu'on ne peut assez sentir l'obligation qu'on a à M. Nicole, de s'être donné la peine de les recueillir lui-même, & d'avoir enrichi le Puplic d'un trésor dont il joüit depuis long-tems.* Vous avez vû une partie des horreurs qui sont sorties de ce cœur indocile, & qui forment ce trésor impie.

[*c*] Avertissement.

Ce sont cependant ces horreurs dans lesquelles les ennemis de la Constitution *Unigenitus*, & de la soumission qui lui est dûë, trouvent aujourd'hui *un caractere de pieté, d'onction, & de lumiere si respectable*, & *un trésor* si précieux *qu'on ne peut* jamais *assez sentir l'obligation qu'on a à M. Nicole*, d'en *avoir enrichi le Public.*

Quoi de plus propre que ces funestes Ouvrages, à soûlever le

Peuple contre les Puiſſances légitimes, à lui inſpirer de l'indifference & du mépris pour les Sacremens, & à le conduire à l'eſprit particulier, à l'irreligion & au Fanatiſme.

Faſſe le Ciel, M. T. C. F. que ce que nous venons de vous dévoiler des Myſteres qu'ils contiennent, ſerve à vous précautionner contre les artifices des Novateurs, à vous affermir dans la ſoumiſſion chrétienne & dans la foi de vos Peres; à éclairer ceux d'entre vous que nous voyons regler leur conduite ſur les faux & pernicieux principes d'Hamon; à détromper ceux qui ſuivent le Parti ſans le connoître, & qui, en le ſuivant, croyent s'attacher à la verité & à la vertu. S'ils ont cru que les premiers Paſteurs qui condamnent le Janſeniſme, pouvoient les égarer, qu'ils conſiderent juſqu'où les conduiſent ceux qui le ſoûtiennent. J. C. ſelon ſa promeſſe, eſt avec les premiers Paſteurs tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiécles, pour préſider à leurs enſeignemens, ou plûtôt pour enſeigner par eux toutes les Nations. Leur enſeignement ſera donc toujours vrai, invariable, & digne de J. C.

Il eſt non-ſeulement mépriſé, cet enſeignement infaillible, mais il eſt encore calomnié par toutes les Sectes hérétiques & ſchiſmatiques; mais elles n'en peuvent ni ſoûtenir, ni obſcurcir l'éclat. Toutes contribuent, malgré elles, à le relever; & il n'en eſt aucune qui, par les efforts qu'elle fait, pour répandre des nuages ſur l'infaillibilité de la promeſſe, ne lui donne un nouveau degré d'évidence. Elles élevent toutes aux yeux de l'Univers un ſigne certain de leur fauſſeté, & par conſéquent de la juſtice de leur condamnation, par les extravagances impies où elles ſe précipitent à grands flots; & à force d'innover & d'inventer pour ſe ſoûtenir, elles font, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre, connoître *leur folie à tous* les hommes du monde.

Quelle eſt en effet, depuis le commencement du Chriſtianiſme, la Secte où les Peres de l'Egliſe n'ayent pas fait remarquer ce ſigne important & déciſif? On le vit dans les plus artificieuſes & les plus enveloppées. Dans l'Arianiſme, par exemple, malgré la ſubtilité avec laquelle il expliquoit ſes blaſphêmes; & dans l'Eutichianiſme, malgré l'auſtere penitence d'un grand nombre de ſes Sectateurs. Le Janſeniſme a ſubi le ſort commun, & la prédiction apoſtolique s'eſt accomplie dans lui, malgré le maſque hypocrite dont il prend tant de ſoin de ſe couvrir. Oubliez pour un moment, M. T. C. F. les Propheties extravagantes, les Convulſions fanatiques, & les faux Miracles dans leſquels ce ſigne paroît d'une ma-

niere si frappante ; vous venez de voir dans le Livre que nous condamnons, combien il étoit déja sensible, presque dès le berceau de cette Secte, devenuë si dangereuse aujourd'hui.

A CES CAUSES, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons condamné & condamnons le Livre intitulé : *Traitez de pieté composez par M. Hamon, pour l'Instruction & la Consolation des Religieuses du P. R. à l'occasion des differentes épreuves ausquelles elles ont été exposées.* A Amsterdam, chez Nicolas Potgieter, Libraire C. vis-à-vis la Bourse 1727, comme Séditieux, Impie, & plein d'un Esprit Hérétique. Nous en deffendons sous les peines de Droit, la lecture à tous nos Diocésains, & nous leur ordonnons sous les mêmes peines, d'en rapporter incessamment à notre Greffe, tous les exemplaires, tant imprimez que manuscrits, comme aussi tous les extraits qui en ont été tirez. Et sera notre présent Mandement envoyé & publié par tout où besoin sera, à la diligence de notre Promoteur. Et nous enjoignons à toutes les Communautez de l'un & de l'autre sexe, séculieres & régulieres, qui sont dans notre Diocése, de s'assembler au plûtôt pour en faire la lecture.

Donné dans la Chartreuse de Mont-Rieu le 15. Juin 1737.

✠ HENRY. Ev. de Marseille.

Par Monseigneur,

BOYER, *Pret. Sec.*

De l'Imprimerie de MONTALANT. 1738.

Case
Wing
folio
Z
144
.A1
v. 5
no. 52

THE NEWBERRY LIBRARY